

I. PRÉAMBULE ET TABLE DES MATIÈRES

L'an 2001 est une année de jubilés en matière d'égalité des droits en Suisse puisque nous fêtons les 30 ans du suffrage féminin, les 20 ans de l'article constitutionnel et les 5 ans de la loi sur l'égalité ; sans oublier bien sûr les 10 ans de la Grève des Femmes du 14 juin 1991.

A l'occasion de ces anniversaires multiples, et parallèlement à ses actions habituelles de promotion de l'égalité réalisées tout au long de l'année, le Bureau de l'égalité a profité des élections de décembre 2000 et mars 2001 pour effectuer deux opérations particulières concernant l'intégration des femmes en politique.

Tout d'abord, il a organisé une enquête par questionnaire auprès de toutes les élues locales pour mieux connaître leur vécu de conseillères communales, avec l'objectif d'encourager ainsi d'autres femmes à s'engager dans la vie politique. Cette enquête a été effectuée en collaboration avec le Conseil cantonal de l'égalité. Deuxièmement, le Bureau de l'égalité a mis en place une campagne de sensibilisation, parallèlement aux élections du Grand Conseil. L'objectif était ici d'attirer l'attention de l'électorat sur la nécessaire présence des femmes dans toutes les instances politiques - partout.

Le présent document est un rapport de fond qui présente une analyse des nouveaux taux de représentation féminine dans les instances communales et dans les instances cantonales mais également les résultats de deux actions précitées. Il propose des perspectives et des pistes pour le futur ; il s'agit donc aussi d'un outil de travail pour opérer des changements nécessaires. C'est en tout cas l'espoir que nous formulons pour l'avenir, pour le Valais.

 **Bureau de l'égalité du canton du Valais**
Rue du Pré-d'Amédée 2
Case Postale 478
1951 Sion

Concept, rédaction et traduction : Bureau de l'égalité
Etude : Innoconsult AG et Bureau de l'égalité
Edition : Bureau de l'égalité, août 2001
Tirage : 460 français et 260 allemand

| | |
|--|-----------|
| I. Préambule et Table des matières | 1 |
| II. Elections cantonales mars 2001 | 4 |
| A/ Grand Conseil..... | 4 |
| 1. Députation..... | 4 |
| 1.1 Répartition des sièges par sexe | 4 |
| 1.2 Répartition des sièges par parti et sexe | 5 |
| 1.3 Comparaison nationale et internationale | 6 |
| 1.4 Evolution valaisanne depuis 1985 | 7 |
| 1.5 Taux d'élection | 8 |
| 2. Suppléance | 9 |
| 2.1 Répartition des sièges par sexe | 9 |
| 2.2 Répartition des sièges par parti et sexe | 10 |
| 2.3 Evolution valaisanne depuis 1985 | 10 |
| 2.4 Taux d'élection | 11 |
| 3. Commentaire | 11 |
| 4. Campagne du Bureau de l'égalité | 12 |
| 4.1 Contexte | 12 |
| 4.2 Taux d'élection différenciés | 13 |
| 4.3 Campagne de sensibilisation..... | 13 |
| 5. Bilan | 14 |
| B/ Conseil d'Etat | 16 |
| III. Elections communales décembre 2000 | 17 |
| A/ Conseils communaux | 17 |
| 1. Répartition des sièges par sexe | 17 |
| 2. Evolution valaisanne depuis 1996..... | 17 |
| 3. Conseillères par district..... | 18 |
| 4. Conseillères par parti | 18 |
| 5. Communes sans conseillère communale..... | 19 |
| B/ Présidence et vice-présidence..... | 20 |
| 1. Présidence | 20 |
| 1.1 Répartition des sièges par sexe | 20 |
| 1.2 Présidentes par district..... | 20 |
| 1.3 Evolution valaisanne depuis 1996 | 21 |
| 2. Vice-présidence | 21 |
| 2.1 Répartition des sièges par sexe | 21 |
| 2.2 Vice-présidentes par district | 22 |
| 2.3 Evolution valaisanne depuis 1996 | 22 |
| C/ Juges et vice-juges..... | 23 |
| 1. Juges | 23 |
| 1.1 Répartition des sièges par sexe | 23 |
| 1.2 Femmes juges par district | 23 |
| 1.3 Evolution valaisanne depuis 1996 | 24 |
| 2. Vice-juges | 24 |
| 2.1 Répartition des sièges par sexe | 24 |
| 2.2 Femmes vice-juges par district..... | 24 |
| 2.3 Evolution valaisanne depuis 1996 | 25 |
| D/ Autres Conseils | 26 |
| 1. Conseils généraux | 26 |
| 1.1 Répartition par commune et sexe..... | 26 |
| 1.2 Répartition par parti et sexe | 26 |
| 2. Conseils bourgeoisiaux | 27 |
| 2.1 Répartition par commune et sexe..... | 27 |
| E/ Taux d'élection | 28 |
| 1. Taux d'élection des femmes | 28 |
| 2. Taux comparés pour les conseils communaux | 28 |
| 2.1 Taux d'élection par région | 28 |
| 2.2 Taux d'élection par parti | 29 |
| 3. Taux comparés pour les conseils généraux | 30 |
| F/ Commentaire | 30 |
| IV. Enquête auprès des conseillères communales 2000 | 31 |
| Remarque préliminaire | 31 |
| A/ Informations personnelles..... | 31 |
| 1. Profil des élues | 31 |
| 1.1 Provenance géographique | 31 |
| 1.2 Age | 32 |
| 1.3 Famille..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 1.4 Occupation professionnelle | 33 |
| 2. Mandats politiques | 33 |
| 2.1 Type et longévité des mandats | 33 |
| 2.2 Dicastères, comités et groupes de travail | 34 |
| 2.3 Evolution de l'activité politique | 36 |
| 2.4 Evolution des autres activités | 36 |
| B/ Type de commune | 37 |
| 1. Structure et système | 37 |
| 2. Représentation féminine | 38 |
| 2.1 Participation des femmes dans les différentes instances | 38 |
| 2.2 Avis personnels | 39 |
| 3. Mesures d'amélioration | 40 |
| C/ Travail communal | 41 |
| 1. Temps | 41 |
| 2. Indemnités | 42 |
| 3. Infrastructures | 42 |
| 4. Renoncement | 43 |
| D/ Expérience politique | 44 |
| 1. Engagement des proches | 44 |
| 2. Adhésion à un parti | 44 |
| 3. Influences | 45 |
| 3.1 Facteurs d'influence | 45 |
| 3.2 Modèles | 46 |
| 4. Motivation de la candidature | 46 |
| 4.1 Facteurs de motivation | 46 |
| 4.2 Perspectives pour les partis politiques | 47 |
| E/ Entourage | 48 |
| 1. Collaboration avec les femmes | 48 |
| 2. Soutiens | 48 |
| 2.1 Les plus grands et plus faibles soutiens | 49 |
| 2.2 Hit-parade des soutiens | 50 |
| 2.3 Désir de soutien accru | 50 |
| 2.4 Instances les plus à même de soutenir les élues | 51 |
| 3. Acceptation | 52 |
| F/ Activité politique | 52 |
| 1. Stratégie et objectifs | 52 |
| 2. Faible investissement des femmes | 54 |
| 3. Suivi des procédures et tentatives d'influence | 55 |
| G/ Expérience personnelle | 55 |
| 1. Obligations familiales | 55 |
| 2. Raisons de l'engagement et élection | 56 |
| 3. Satisfactions et difficultés | 56 |
| 3.1 Aspects positifs et négatifs du mandat communal | 56 |
| 3.2 Motiver d'autres femmes | 57 |
| 4. Renouvellement du mandat | 58 |
| H/ Conclusion | 59 |
| 1. Evolution 1988-2000 | 59 |
| 1.1 Esquisse de comparaison 1988-2000 | 59 |
| 1.2 Situation personnelle | 59 |
| 1.3 Attribution des dicastères | 60 |
| 1.4 Double ou triple journée, et ses conséquences | 61 |
| 1.5 Motivation de la candidature et influences | 61 |
| 1.6 Difficultés et satisfactions de l'activité politique | 62 |
| 2. Bilan final | 63 |
| V. Perspectives | 64 |
| 1. L'expérience française | 64 |
| 2. ... et le Valais ? | 65 |
| VI. Annexes | 66 |
| a) Liste des abréviations de partis | 66 |
| b) Détail des élections communales | 67 |
| c) Questionnaire de l'enquête auprès des conseillères communales | 71 |
| d) Mesures à l'attention des partis | 78 |

II. ELECTIONS CANTONALES MARS 2001

A/ GRAND CONSEIL

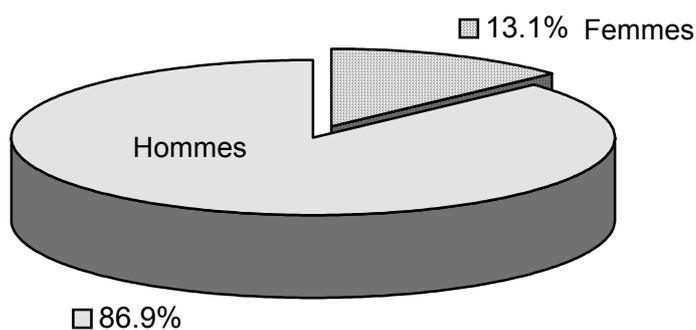
1. DÉPUTATION

1.1 Répartition des sièges par sexe

| | 1997 | | | | 2001 | | | |
|--------------|-----------|------------|------------|---------------|-----------|------------|------------|---------------|
| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
| Total | 21 | 109 | 130 | 16.15% | 17 | 113 | 130 | 13.08% |

Lors de la précédente législature, on comptait 21 députées soit une représentation féminine de 16,15%. Suite aux élections cantonales de mars 2001, les femmes ont perdu 4 sièges pour une représentation féminine de 13,1% seulement, soit moins 3 points.

DEPUTE-E-S AU GRAND CONSEIL 2001



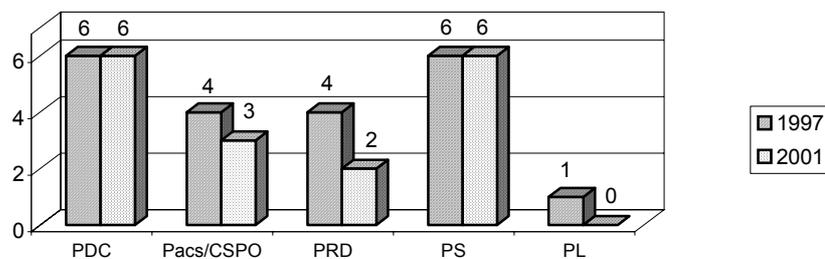
1.2 Répartition des sièges par parti et sexe

| Partis | 1997 | | | | 2001 | | | |
|--------------|-----------|------------|------------|---------------|-----------|------------|------------|---------------|
| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
| PDC | 6 | 51 | 57 | 10.52% | 6 | 55 | 61 | 9.84% |
| Pacs/CSPO | 4 | 10 | 14 | 28.57% | 3 | 11 | 14 | 21.43% |
| PRD | 4 | 30 | 34 | 11.76% | 2 | 31 | 33 | 6.06% |
| PS | 6 | 15 | 21 | 28.57% | 6 | 12 | 18 | 33.33% |
| PL | 1 | 3 | 4 | 25.00% | - | 2 | 2 | 0.00% |
| UDC | - | - | - | - | - | 2 | 2 | 0.00% |
| Total | 21 | 109 | 130 | 16.15% | 17 | 113 | 130 | 13.08% |

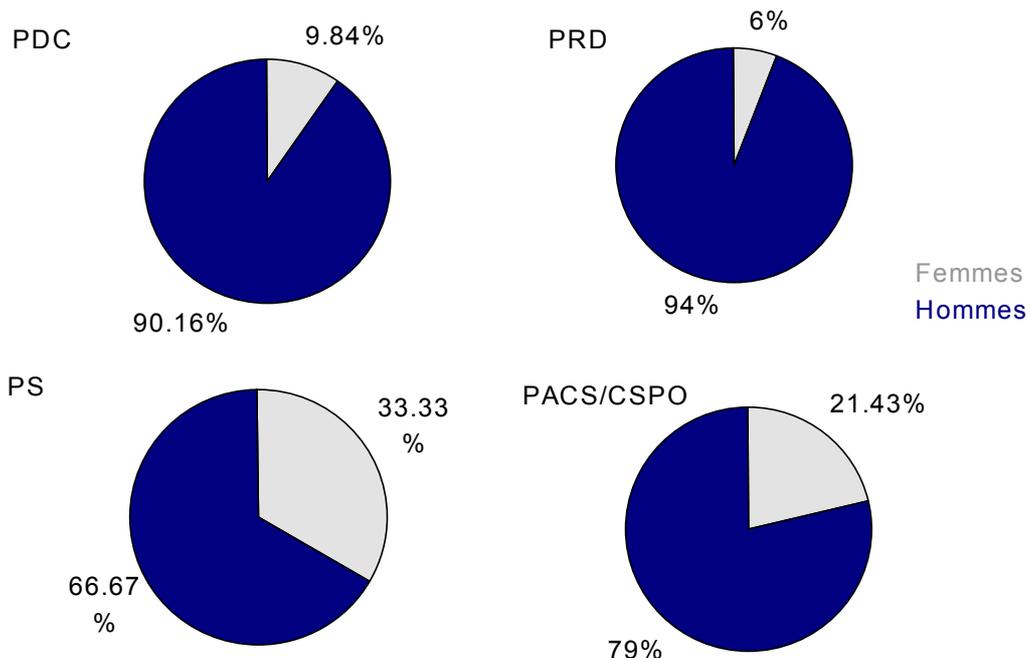
Le PRD a perdu 2 sièges féminins, le Pacs/CSPO et le PL 1 siège chacun ; soit 4 sièges au total.

En chiffres absolus, le PDC et le PS sont les partis avec le plus d'élues (6 femmes chacun), suivent le Pacs/CSPO avec 3 élues et le PRD avec 2 élues. Le PL et l'UDC n'ont pas de députées.

Nombre de députées par parti



Par parti, la représentation proportionnelle des députées se schématise ainsi pour la période 2001-2005 :



Avec respectivement 33,33% et 21,43% d'élues, le PS et le Pacs/CSPO arrivent en tête en ce qui concerne la représentation féminine au Parlement. Vient ensuite le PDC avec 9,8% de députées puis le PRD avec 6,1% de représentantes féminines.

On peut relever que, au sein des partis PDC et PRD, la représentation féminine est inférieure à la représentation globale des femmes au Grand Conseil qui atteint actuellement 13,1%.

Mis à part le PL et l'UDC qui ne comptent aucune élue, on constate que les "petits" partis ont une meilleure représentation féminine. En effet, le PS et le Pacs/CSPO ne représentent respectivement que 13,8 % et 10,8% des sièges au Parlement contre 46,9% et 25,4% pour le PDC et le PRD. Ce dernier a particulièrement peu d'élues avec seulement 6,1% de femmes parmi ses député-e-s. Le PDC est également faiblement représenté par des femmes (9.8%).

En chiffres absolus, aucun parti n'a augmenté sa représentation féminine.

1.3 Comparaison nationale et internationale

Avec les résultats de mars 2001, le Valais se retrouve à l'avant-dernier rang suisse en matière d'intégration des femmes au parlement cantonal.

| | 1997 | 2001 | Augmentation | Dernière élection |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| Genève | 36% | 36% | - | 1997 |
| Bâle-Ville | 30.8% | 34.6% | 3.8 | 2000 |
| Appenzell Rhodes-Ext. | 26.2% | 32.3% | 6.1 | 1999 |
| Bâle Campagne | 25.6% | 32.2% | 6.6 | 1999 |
| Obwald | 20% | 30.9% | 10.9 | 1998 |
| Berne | 25.5% | 29.5% | 4 | 1999 |
| Neuchâtel | 27.8% | 29.5% | 1.7 | 2001 |
| Soleure | 29.2% | 29.2% | - | 1997 |
| Lucerne | 30% | 29.2% | -0.8 | 1999 |
| Argovie | 29% | 29% | 0 | 2001 |
| Zoug | 26.3% | 27.5% | 1.2 | 1998 |
| Zürich | 28.9% | 26.1% | -2.8 | 1999 |
| Thurgovie | 18.5% | 25.4% | 6.9 | 2000 |
| Nidwald | 21.7% | 25% | 3.3 | 1998 |
| Vaud | 20.5% | 24.4% | 3.9 | 1998 |
| Uri | 15.6% | 23.4% | 7.8 | 2000 |
| Schaffhouse | 17.5% | 22.5% | 5 | 2000 |
| Appenzell Rhodes-Int. | 19.6% | 19.6% | 0 | 1999 |
| Saint-Gall | 21.7% | 19.4% | -2.3 | 2000 |
| Fribourg | 21.5% | 18.46% | -3.04 | 2000 |
| Jura | 13.3% | 18.3% | 5 | 1998 |
| Grisons | 15% | 14.2% | -0.8 | 2000 |
| Schwyz | 12% | 14% | 2 | 2000 |
| Glaris | 7.5% | 13.8% | 6.3 | 1998 |
| Valais | 16.2% | 13.1% | -3.1 | 2001 |
| Tessin | 14.4% | 10% | -4.4 | 1999 |

Le Valais est ainsi particulièrement mal loti en comparaison nationale puisque seul le Tessin présente un plus faible taux de représentation féminine. Ce canton a d'ailleurs connu une forte baisse lors des élections de 1999 ; par contre, il dispose d'une femme à l'exécutif cantonal, contrairement au Valais.

Comme pour le Tessin, la baisse subie lors des élections de mars est particulièrement dramatique en Valais puisque le taux de départ était déjà particulièrement bas.

Les cantons de Fribourg, Lucerne, Zurich, St-Gall, des Grisons et du Tessin ont connu des baisses lors des dernières élections, avec le record de 4 points pour le Tessin. Le canton de Fribourg, souvent comparé au Valais, a quant à lui également perdu 3 points.

A titre indicatif, au niveau international, les pourcentages de femmes dans les parlements au 15 décembre 2000 selon l'Union inter-parlementaire internationale sont les suivants :

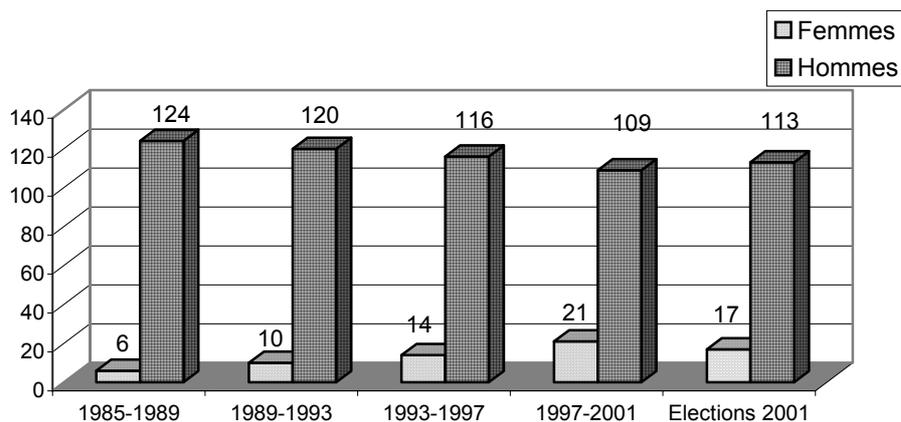
| | |
|--|-------|
| Europe du Nord | 38,8% |
| Amériques | 15,2% |
| Asie | 15% |
| Europe (pays de l'OSCE, sauf Europe du Nord) | 14,1% |
| Pacifique | 13,6% |
| Afrique sub-saharienne | 12,1% |
| Pays Arabes | 3,6% |

1.4 Evolution valaisanne depuis 1985

| Législatures | Femmes | Hommes | % Femmes | % Hommes |
|----------------|--------|--------|----------|----------|
| 1985-1989 | 6 | 124 | 4,6% | 95,4% |
| 1989-1993 | 10 | 120 | 7,7% | 92,3% |
| 1993-1997 | 14 | 116 | 10,8% | 89,2% |
| 1997-2001 | 21 | 109 | 16,2% | 83,8% |
| Elections 2001 | 17 | 113 | 13,1% | 86,9% |

Après des hausses régulières depuis une quinzaine d'années, le Valais a connu sa première régression en matière de représentation des femmes au parlement cantonal.

En chiffres absolus, cela représente l'évolution suivante :



1.5 Taux d'élection

| | Candidates | Elues | Taux d'élection Femmes | Candidats | Elus | Taux d'élection Hommes |
|---------------|------------|-----------|------------------------|------------|------------|------------------------|
| Valais Romand | 21 | 10 | 47,6% | 117 | 80 | 68,4% |
| Haut-Valais | 15 | 7 | 46,7% | 64 | 33 | 51,6% |
| Total | 36 | 17 | 47,2% | 181 | 113 | 62,4% |

Le taux de réussite des femmes atteint 47.2 % contre 62.4 % pour les hommes. La différence entre femmes et hommes est plus importante dans le Valais Romand avec une différence de 20.8 points en faveur des hommes ; ce qui est considérable. Au niveau du canton, cela représente plus de 15 points de différences. Plus d'une femme sur deux a échoué devant l'électorat.

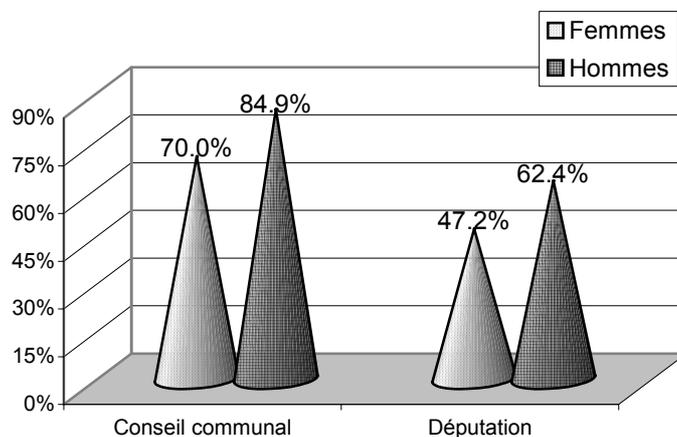
Depuis 1985, on remarque l'évolution suivante :

| Elections | Candidates | Elues | Taux d'élection Femmes | Candidats | Elus | Taux d'élection Hommes |
|-----------|------------|-------|------------------------|-----------|------|------------------------|
| 1985 | 12 | 6 | 50% | 180 | 124 | 68,8% |
| 1989 | 20 | 10 | 50% | 171 | 120 | 70,2% |
| 1993 | 20 | 14 | 70% | 172 | 116 | 67,4% |
| 1997 | 28 | 21 | 75% | 163 | 109 | 66,9% |
| 2001 | 36 | 17 | 47,2% | 181 | 113 | 62,3% |

On constate d'emblée qu'il n'y a jamais eu autant de candidat-e-s à la députation ; et logiquement les taux d'élection n'ont jamais été aussi bas, pour les femmes et pour les hommes. Il est également à noter que les candidates à la députation étaient peu nombreuses *par rapport* aux hommes, soit à peine plus de 16% de l'ensemble des candidat-e-s. Pour garantir la représentation féminine de l'ancienne législature, il aurait donc fallu que les taux d'élection soient identiques.

Les femmes ont eu exceptionnellement à deux reprises ('93 et '97) de meilleures chances de réussites que les candidats ; mais l'élection d'une ou deux femmes peut modifier très significativement les pourcentages étant donné le peu de femmes concernées.

Globalement, la différence d'élection entre les femmes et les hommes reste à la défaveur des candidates, comme c'était également le cas lors des élections communales de décembre 2000 (voir analyse ci-après). La similitude des écarts entre taux de réussite féminin et masculin est frappante :



2. SUPPLÉANCE

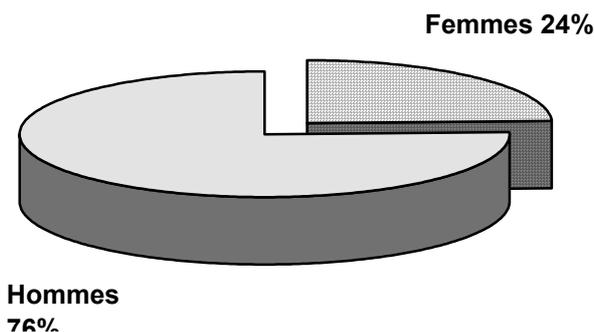
2.1 Répartition des sièges par sexe

| | 1997 | | | | 2001 | | | |
|--------------|-----------|------------|------------|---------------|-----------|-----------|-------------|------------|
| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
| Total | 27 | 103 | 130 | 20.77% | 31 | 98 | 129* | 24% |

* : 1 suppléant-e PDC doit encore être nommé-e à Conthey au moment où nous publions.

Suite aux dernières élections, on compte 31 députées suppléantes au Parlement. Les femmes ont gagné 4 sièges par rapport à la précédente législature. Cela correspond à une représentation de 24% (calcul sur les 129 sièges connus). On note ainsi une augmentation de plus de 3.2 points. Cela est réjouissant pour la prochaine législature si l'on considère qu'une période de suppléance précède souvent une période de députation.

Député-s- suppléant-e-s au Grand Conseil



2.2 Répartition des sièges par parti et sexe

| Partis | 1997 | | | | 2001 | | | |
|--------------|-----------|------------|------------|---------------|-----------|-----------|-------------|------------|
| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
| PDC | 8 | 50 | 58 | 13.79% | 11 | 49 | 60 | 18.33% |
| Pacs/CSPO | 4 | 10 | 14 | 28.57% | 4 | 9 | 13 | 30.77% |
| PRD | 5 | 30 | 35 | 14.29% | 9 | 25 | 34 | 26.47% |
| PS | 9 | 11 | 20 | 45.00% | 7 | 11 | 18 | 38.89% |
| PL | 1 | 2 | 3 | 33.33% | - | 2 | 2 | 0% |
| UDC | | | | | - | 2 | 2 | 0% |
| Total | 27 | 103 | 130 | 20.77% | 31 | 98 | 129* | 24% |

* : 1 suppléant-e PDC doit encore être nommé-e à Conthey au moment où nous publions.

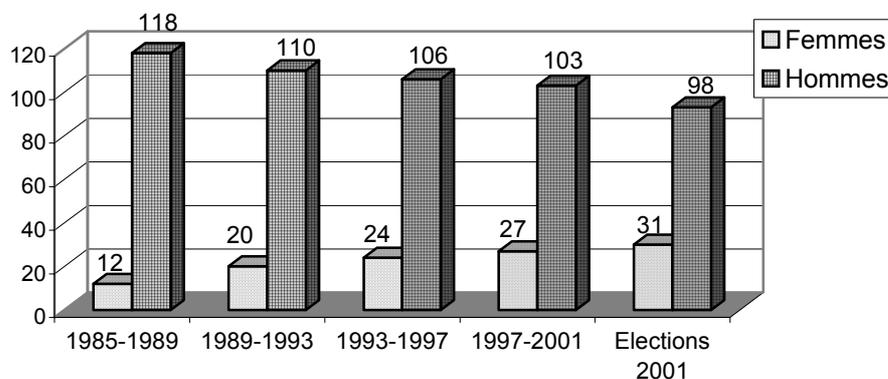
C'est le PS qui dispose de la plus grande proportion de suppléantes (38.9%) devant le Pacs/CSPO (30.8%) et le PRD (26.5%). Le PDC est largement en dessous avec seulement 18.3% de femmes. L'UDC et le PL n'ont aucune suppléante.

Alors que le PRD (+ 4) et le PDC (+3) ont augmenté leur nombre de suppléantes, le PS a vu son nombre de représentantes baisser (- 2) et le PL a perdu sa seule suppléante.

2.3 Evolution valaisanne depuis 1985

| Législatures | Femmes | Hommes | % Femmes | % Hommes |
|----------------|--------|--------|----------|----------|
| 1985-1989 | 12 | 118 | 9,2% | 90,8% |
| 1989-1993 | 20 | 110 | 15,4% | 84,6% |
| 1993-1997 | 24 | 106 | 18,5% | 81,5% |
| 1997-2001 | 27 | 103 | 20,8 | 79,2% |
| Elections 2001 | 30 | 95 | 24% | 76% |

L'évolution positive de la représentation féminine parmi les député-e-s suppléant-e-s se poursuit avec une augmentation répétée de 3 ou 4 sièges depuis 3 législatures :



2.4 Taux d'élection

| | Candidates | Elues | Taux d'élection | | Candidats | Elus | Taux d'élection |
|---------------|------------|-----------|-----------------|---------|------------|-----------|-----------------|
| | | | Femmes* | Hommes* | | | |
| Valais Romand | 28 | 18 | 64.28% | | 89 | 65 | 73.03% |
| Haut-Valais | 20 | 12 | 60% | | 54 | 28 | 51,85% |
| Total | 48 | 30 | 62.5% | | 143 | 93 | 65.03% |

* : les nominations a posteriori ne sont pas comptabilisées

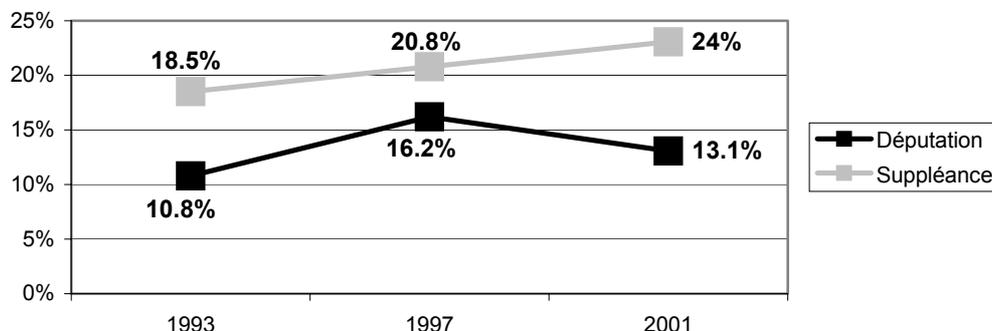
Le taux de réussite des femmes atteint 62.5 % contre 65% pour les hommes. Contrairement à la députation, la différence est ici faible (2.5 points).

Par contre, les différences sont importantes entre le Valais Romand et le Haut-Valais puisque les femmes ont mieux été élues que les hommes dans le Haut-Valais. C'est le seul taux des élections cantonales favorable aux femmes (+ 8.1 points, pour - 8.7 point dans le Valais Romand).

Il est à noter que les candidates à la suppléance étaient plus nombreuses par rapport aux hommes qu'à la députation ; l'effet d'entraînement a fonctionné.

3. COMMENTAIRE

L'évolution sur les trois dernières élections est contrastée :



Evidemment, on ne peut que regretter que les femmes ne soient pas plus présentes au Grand Conseil et surtout que le taux de femmes parmi les député-e-s ait baissé. Un mouvement général de recul semble s'amorcer en Suisse, tant au parlement national qu'aux parlements cantonaux. C'est regrettable pour le Valais qui n'a jamais connu des taux de participation féminine élevés.

Par contre, il nous plaît de relever la progression féminine à la suppléance. Il s'agit d'une belle progression qui confirme l'intégration des femmes à la politique valaisanne. Nous espérons vivement que cette évolution soit un encouragement pour les femmes. Le parlement comprend ainsi de nombreuses femmes qui seront susceptibles de briguer des sièges de députées dans 4 ans et nous souhaitons qu'il sera fait appel à elles pour d'autres fonctions également. Car il est ressort clairement que plus les femmes sont nombreuses et mieux elles sont élues ; l'exemple de la suppléance et de la députation est en effet frappant.

4. CAMPAGNE DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ

4.1 Contexte

Depuis l'obtention du droit de vote il y a eu 30 ans le 7 février, force est de constater que les femmes peinent toujours à s'imposer en politique suisse. On ne peut en effet parler d'une réelle représentation féminine puisque les pourcentages plafonnent aujourd'hui à moins de 25%, alors que les femmes représentent plus de la moitié de la population suisse.

C'est le constat que nous imposent les chiffres de l'Office Fédéral de la Statistique :

| | Conseil National | Conseil des Etats | |
|------|------------------|-------------------|---|
| 1971 | 5 % | 2.2% | |
| 1975 | 7.5 % | - | |
| 1979 | 10.5 % | 6.5 % | |
| 1983 | 11 % | 6.5 % | |
| 1987 | 14.5 % | 10.9 % | |
| 1991 | 17.5 % | 8.7 % | |
| 1995 | 21.5 % (24%) | 17.4 % (15.2%) | (avec les changements pendant la législature) |
| 1999 | 23.5 % | 19.5 % | |

Pour la première fois de la courte histoire du suffrage féminin en Suisse, la proportion d'élues au Conseil National a baissé lors des élections de 1999. Il semblerait qu'on assiste aujourd'hui à un mouvement d'essoufflement : après avoir plus ou moins régulièrement augmenté depuis 30 ans, le nombre de femmes tend à stagner voire à régresser. C'est également le cas dans les parlements cantonaux, lors de récentes dernières élections.

Les données comparatives des deux dernières élections au Conseil National de 1995 et 1999 montrent clairement la sous-représentation féminine, surtout en ce qui concerne le Valais :

| | Moyenne suisse | Valais | Maximum |
|-----------------|----------------|--------|------------------|
| Candidates 1995 | 35% | 27.6% | 50% à Bâle-ville |
| Elues 1995 | 21.5% - 24% | 0% | 41.2% à Zurich |
| Candidates 1999 | 34.6% | 29.2% | 44% à Bâle-ville |
| Elues 1999 | 23.5% | 0% | 41.2% à Zurich |

En Suisse, les taux de participation des femmes aux parlements et gouvernements sont largement insuffisants pour assurer une véritable égalité.

Les taux existants en Valais sont toujours largement inférieurs aux moyennes nationales. Ainsi, le Valais n'a aucune femme pour le représenter au Conseil National, alors que le canton de Zurich dispose de 41.2% de femmes depuis 1995 déjà.

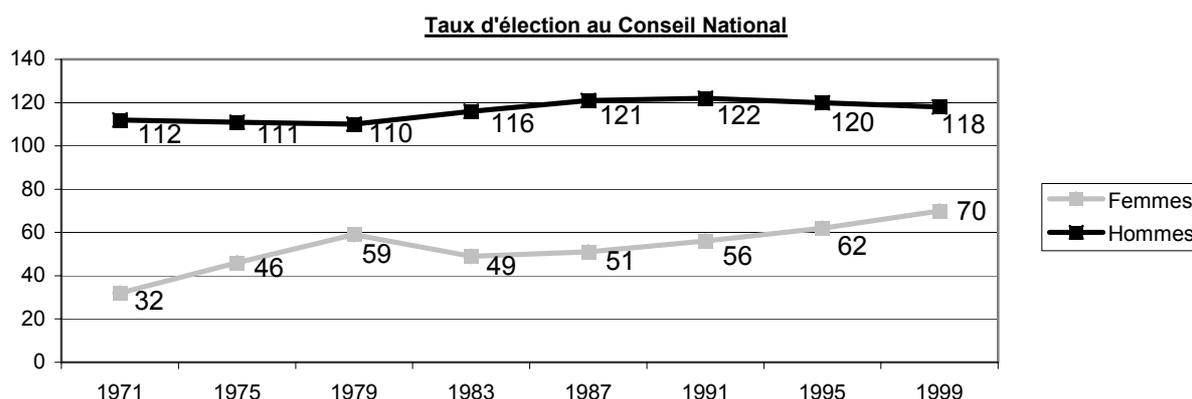
Et il en va de même au niveau cantonal puisque aucune valaisanne ne siège à l'exécutif alors que la moyenne suisse dépasse les 20% de femmes dans les gouvernements cantonaux.

Pour revenir aux élections nationales, il est particulièrement frappant de constater qu'il y avait plus de 29% de candidatures féminines valaisannes pour zéro élues. La disproportion est flagrante : femmes

et hommes n'ont pas les mêmes chances devant l'élection. Lorsqu'elles sont présentes sur les listes électorales, les femmes ont constamment de moins bonnes probabilités d'élection que les hommes.

4.2 Taux d'élection différenciés

En calculant la part d'élus par rapport à la part de candidates, on obtient un taux qui montre les différentes chances d'élection pour les femmes et les hommes. Le taux de 100 signifie une même proportion de candidat-e-s et d'élu-e-s.



Au niveau national, depuis 1971, au parlement national, les hommes ont toujours eu plus de probabilités de se faire élire. De 1971 à 1995, les candidates ont eu entre 2 et 4 fois moins de chances que les candidats. Pour les élections de 1999, les femmes avaient encore 1.7 fois moins de probabilités d'être élues. Les données de l'OFS montrent clairement qu'il n'existe pas d'égalité des chances devant l'élection pour les femmes et les hommes de ce pays.

Au niveau valaisan, les taux de réussite sont aussi très différents selon le sexe, à témoin les chiffres des élections communales de décembre 2000 que nous développerons plus loin :

| Taux d'élection des candidat-e-s | Hommes | Femmes |
|---|--------------|------------|
| Haut-Valais | 86,7% | 75% |
| Valais Romand | 83% | 65,1% |
| Ensemble du canton | 84,9% | 70% |

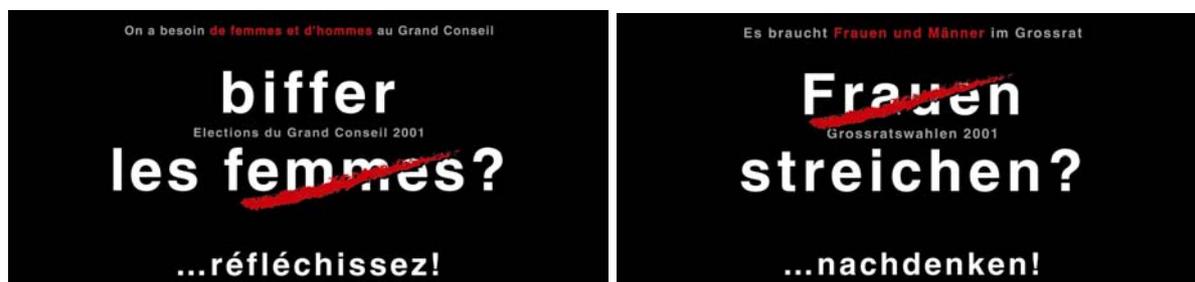
Au niveau cantonal, femmes et hommes n'ont pas les mêmes chances devant l'élection. D'où le projet du Bureau de l'égalité d'organiser une campagne pour sensibiliser l'électorat valaisan.

4.3 Campagne de sensibilisation

Le Bureau de l'égalité a mandaté un atelier de graphisme pour concevoir une campagne de sensibilisation à l'occasion des élections cantonales de mars 2001.

Le choix du slogan, le thème du biffage des candidatures féminines, s'est rapidement imposé. Il s'agit en effet du principal obstacle à l'élection des femmes qui ont accepté de se présenter sur une liste électorale, comme nous l'avons évoqué plus haut. De plus, nous avons constaté un certain choc face aux moins bons résultats féminins lors des élections communales de décembre 2000.

Le moyen choisi a alors été d'interpeller l'électorat en l'obligeant à se poser la question avant de biffer un nom féminin. Le but était de dénoncer une pratique choquante :



L'objectif général était bien sûr de favoriser une meilleure représentation des femmes en politique par une meilleure élection des femmes. Il s'agissait d'attirer l'attention de l'électorat sur la nécessaire présence de femmes et d'hommes, de l'interpeller pour qu'il s'interroge sur la présence ou la non-présence de femmes sur les listes électorales et dans les instances politiques.

Une campagne d'affichage a eu lieu dès le 19 février, pour 2 semaines, dans les principales villes du Haut-Valais et du Valais Romand. Dans la même ligne graphique ont également été produits des cartes postales, qui reprenaient le slogan des affiches, et des bonbons avec un message plus général "On a besoin de femmes et d'hommes – partout" et "merci".

Symboliquement, le lancement de la campagne a eu lieu le 14 février, jour de la St-Valentin par deux actions :

- Distribution des bonbons chez les fleuristes qui avaient accepté de collaborer, y compris des grandes surfaces
- Distribution des bonbons et des cartes dans la rue des principales villes

Ce matériel a également été largement distribué aux candidates qui le souhaitaient ainsi qu'à toutes les personnes qui en ont fait la demande pour soutenir les candidates par des actions individuelles.

5. BILAN

Les femmes ont donc perdu 4 sièges de députées. En soit, ce résultat est un échec puisque non seulement les femmes n'ont pas réussi à consolider leur présence mais des sièges ont été perdus et le Valais se retrouve ainsi à l'avant-dernier rang suisse. Toutefois, ce sont également 4 sièges qui ont été acquis à la suppléance.

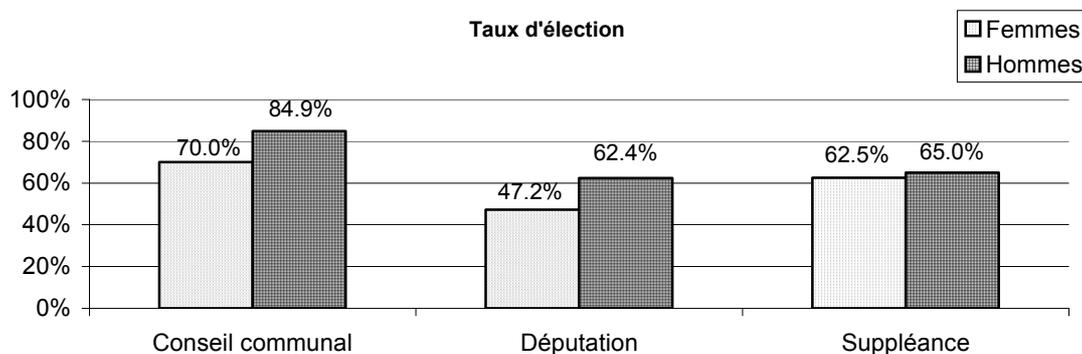
Hélas, nous devons constater que la Suisse semble entrer dans une période qui n'est pas favorable aux femmes. Dans plusieurs autres cantons, les dernières élections cantonales ont vu baisser les taux de représentation des femmes. C'est un mouvement général auquel il faudra s'attaquer si l'on ne veut pas se retrouver en queue de peloton des pays européens.

Au-delà de ce mouvement général, force est de constater que la situation valaisanne est rendue particulièrement dramatique par des taux de participation toujours largement inférieurs aux moyennes nationales : toute baisse de ces taux est d'autant plus cruelle !

Si le Bureau de l'égalité regrette les résultats des urnes, il déplore également amèrement le manque de présence féminine sur les listes électorales puisque les femmes représentaient 16.6% des candidat-e-s pour la députation et 25.1% pour la suppléance. Lorsque l'on sait qu'elles ont généralement de moindres probabilités d'élection que leurs colistiers, il était à prévoir qu'elles seraient moins nombreuses sur les bancs du parlement. Pour conserver ou augmenter le nombre de femmes élues, il était indispensable qu'elles soient plus nombreuses candidates.

D'ailleurs, les femmes ont été largement mieux élues à la suppléance ; là où elles se trouvaient beaucoup plus nombreuses sur les listes. L'effet d'entraînement est en effet important.

Si le bilan électoral est mitigé pour les femmes, le bilan de l'action menée par le Bureau de l'égalité est plus difficile à mesurer. Il semble qu'elle n'ait pas réellement eu d'impact sur les pratiques de traçage puisque les chances d'élection sont toujours moindres pour les femmes avec ou sans campagne spécifique. De plus, pour le Grand Conseil, les résultats sont très différents en ce qui concerne la députation et la suppléance. Les femmes ont été beaucoup mieux élues à la suppléance qu'à la députation ; pourtant, la campagne concernait les deux scrutins.



Nous nous plaignons de relever que, lorsque les femmes sont plus nombreuses sur les listes, comme c'était le cas pour la suppléance, elles se font mieux élire. La question qui se pose est maintenant de savoir pourquoi elles sont si peu nombreuses sur les listes électorales.

C'est donc également un message à l'adresse des partis politiques valaisans.

Avec cette campagne, le Bureau de l'égalité est satisfait d'avoir suscité discussions et réflexions autour d'un thème qui constitue un élément-clé pour une meilleure représentation féminine.

B/ CONSEIL D'ETAT

Suite aux élections au Conseil d'Etat de mars 2001, le Valais ne compte toujours aucune femme à l'exécutif cantonal, malgré la candidature de Mme Cilette Cretton, dissidente du parti radical. Cette candidate hors parti a réalisé un bon score de plus de 25'000 voix sans toutefois que cela soit suffisant pour son élection. Par ailleurs, les candidats sortants ont été réélus facilement.

Le Conseil d'Etat élu pour la période législative 2001-2004 sera dès lors composé de la façon suivante :

| Parti politique | Conseillers d'Etat |
|--------------------------|---------------------------|
| Parti démocrate-chrétien | Jean-René Fournier |
| Parti chrétien-social | Wilhelm Schnyder |
| Parti démocrate-chrétien | Jean-Jacques Rey-Bellet |
| Parti socialiste | Thomas Burgener |
| Parti radical | Claude Roch (nouveau) |

Le Valais figure désormais parmi les 8 derniers cantons* (et seul romand) dont le gouvernement n'est composé que d'hommes.

* : Argovie, Appenzell Intérieur, Nidwald, Schaffhouse, Schwytz, Thurgovie, Soleure, Valais.

III. ELECTIONS COMMUNALES DÉCEMBRE 2000

A/ CONSEILS COMMUNAUX

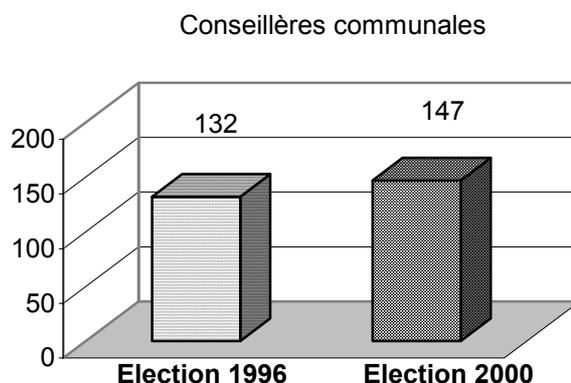
1. RÉPARTITION DES SIÈGES PAR SEXE

| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
|---------------|------------|------------|------------|--------------|
| Haut Valais | 63 | 384 | 447 | 14.1% |
| Valais Romand | 84 | 427 | 511 | 16.4% |
| Total | 147 | 811 | 958 | 15.3% |

Dans les 160 communes valaisannes, les femmes représentent 15.3% des élues communales; à titre de comparaison, la moyenne suisse dépasse les 22%. Le détail par commune est disponible en annexe b). Selon les communes, les femmes représentent entre 0 et 66.7% (cas unique de Martisberg des membres de l'exécutif).

2. EVOLUTION VALAISANNE DEPUIS 1996

| | Elections 1996 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation féminine en % | Evolution en % |
|-------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Conseillères communales | 132 | 147 | +15 | 15,3% | +1,8 |



On compte aujourd'hui 15 conseillères communales de plus que pour la période 1996-2000, soit une augmentation de la représentation féminine de 1,8 point pour atteindre 15.3%.

3. CONSEILLÈRES PAR DISTRICT

| | 1996-2000 | 2000-2004 | Chang. chiffres absolus | Changement en % |
|----------------------|------------|------------|-------------------------|-------------------------|
| Goms | 15 | 12 | - 3 | |
| Oestl. Raron | 7 | 12 | +5 | |
| Brig | 13 | 7 | - 6 | |
| Visp | 13 | 14 | +1 | |
| Westl. Raron | 4 | 7 | +3 | |
| Leuk | 8 | 11 | +3 | |
| Haut-Valais | 60 | 63 | +3 | de 13% à 14,1% |
| Sierre | 14 | 13 | -1 | |
| Hérens | 6 | 12 | +6 | |
| Sion | 5 | 6 | +1 | |
| Conthey | 5 | 5 | 0 | |
| Martigny | 12 | 15 | +3 | |
| Entremont | 5 | 5 | 0 | |
| St-Maurice | 10 | 11 | +1 | |
| Monthey | 15 | 17 | +2 | |
| Valais Romand | 72 | 84 | +12 | de 13,8% à 16,4% |
| Total | 132 | 147 | +15 | de 13,5% à 15,3% |

Le nombre total de conseillères communales a augmenté en chiffres absolus de 3 sièges dans le Haut-Valais et de 12 sièges dans le Valais romand ; ce qui donne une représentation féminine de 14,1% dans le Haut-Valais et de 16,4% dans le Valais romand.

Le district de Hérens bat tous les records avec un gain de 6 sièges; suivi par le district de Oestl. Raron. Les districts de Brigue, Goms et Sierre ont vu leur représentation féminine baisser de 6, 3 et 1 sièges.

4. CONSEILLÈRES PAR PARTI

| | Femmes | Hommes | % Femmes |
|----------------------|-----------|------------|------------|
| PDC | 29 | 170 | 14.57% |
| PRD | 23 | 114 | 16.79% |
| PS | 10 | 19 | 34.48% |
| PL | 1 | 6 | 14.29% |
| UDC | 2 | 1 | 66.67% |
| Autres | 12 | 77 | 13.48% |
| Hors-parti | 7 | 40 | 14.89% |
| Valais Romand | 84 | 427 | 511 |
| CVP | 12 | 76 | 13.64% |
| CSP | 8 | 83 | 8.79% |
| FDP | 1 | 8 | 11.11% |
| SP | 5 | 8 | 38.46% |
| Uebri. | 14 | 40 | 25.93% |
| Parteilos | 23 | 169 | 11.98% |

| | | | |
|-------------|----|-----|-----|
| Haut-Valais | 63 | 384 | 447 |
|-------------|----|-----|-----|

C'est à l'UDC que l'on trouve la plus grande proportion de femmes. Cependant, ce résultat doit être relativisé par le peu de personnes que cela comprend ; les taux sont donc très théoriques.

Ailleurs, c'est au PS qu'on trouve le plus de conseillères communales. A l'opposé, la plus faible représentation féminine concerne le CSPO du Haut-Valais avec seulement 8.8% d'élues.

5. COMMUNES SANS CONSEILLÈRE COMMUNALE

| District | 1996-2000 | 2000-2004 | Changement. en chiffres absolus | Changement en % |
|----------------------|-----------|-----------|---------------------------------|-------------------------|
| Goms | 9 | 10 | +1 | |
| Oestl. Raron | 4 | 2 | -2 | |
| Brig | 1 | 4 | +3 | |
| Visp | 7 | 8 | +1 | |
| Westl. Raron | 8 | 7 | -1 | |
| Leuk | 9 | 6 | -3 | |
| Haut-Valais | 38 | 37 | -1 | de 43,7% à 44% |
| Sierre | 9 | 10 | +1 | |
| Hérens | 5 | 2 | -3 | |
| Sion | 3 | 2 | -1 | |
| Conthey | 1 | 0 | -1 | |
| Martigny | 2 | 1 | -1 | |
| Entremont | 3 | 4 | +1 | |
| St-Maurice | 2 | 2 | 0 | |
| Monthey | 0 | 1 | +1 | |
| Valais Romand | 25 | 22 | -3 | de 32,9% à 28,9% |
| Total | 63 | 59 | -4 | de 38,6% à 36,9% |

Pour le Haut-Valais, on compte 37 communes sans conseillère communale (contre 38 lors de la législature 1996-2000), soit 1 commune de moins, et pour le Valais Romand 22 communes sans conseillère communale (contre 25 communes pour la période 1996-2000).

On remarque une quasi-stagnation en pourcentage dans le Haut-Valais due à la diminution du nombre de communes par rapport à l'ancienne législature et une baisse dans le Valais Romand. Au total, on a 4 communes de moins qu'en 1996 qui n'ont aucune conseillère communale.

En résumé, cela représente l'évolution suivante :

| | Elections 1996 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation en % | Evolution en % |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------|---------------------|----------------|
| Communes sans conseillère communale | 63 | 59 | -4 | 36,9% | -1,7 |

Pour l'ensemble du canton, on compte 59 (contre 63 lors de la législature 1996-2000) communes sans aucune conseillère communale, ce qui représente une évolution de -1,7 point. Presque 37% des communes valaisannes n'ont ainsi toujours pas intégré de femmes dans leur exécutif.

B/ PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

1. PRÉSIDENCE

1.1 Répartition des sièges par sexe

| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
|---------------|----------|------------|------------|-----------|
| Haut Valais | 6 | 78 | 84 | 7.14% |
| Valais Romand | 2 | 74 | 76 | 2.63% |
| Total | 8 | 152 | 160 | 5% |

5% des président-e-s sont des femmes, soit 7.1% des président-e-s haut-valaisan-ne-s et seulement 2.6% des président-e-s du Valais Romand.

1.2 Présidentes par district

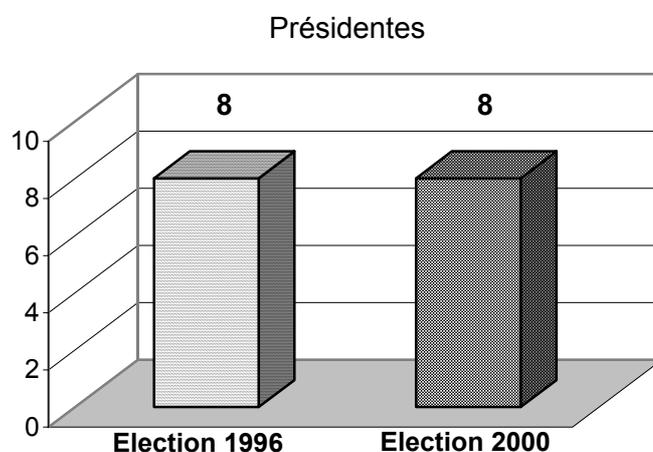
| | 1996-2000 | 2000-2004 | Changement en chiffres absolus | Changement en % |
|----------------------|-----------|-----------|--------------------------------|-----------------------|
| Goms | 1 | 0 | - 1 | |
| Oestl. Raron | 1 | 1 | 0 | |
| Brig | 2 | 3 | + 1 | |
| Visp | 2 | 1 | - 1 | |
| Westl. Raron | 0 | 0 | 0 | |
| Leuk | 0 | 1 | + 1 | |
| Haut-Valais | 6 | 6 | 0 | de 6,9% à 7,1% |
| Sierre | 0 | 0 | 0 | |
| Hérens | 2 | 2 | 0 | |
| Sion | 0 | 0 | 0 | |
| Conthey | 0 | 0 | 0 | |
| Martigny | 0 | 0 | 0 | |
| Entremont | 0 | 0 | 0 | |
| St-Maurice | 0 | 0 | 0 | |
| Monthey | 0 | 0 | 0 | |
| Valais Romand | 2 | 2 | 0 | de 2,6% à 2,6% |
| Total | 8 | 8 | 0 | de 4,9% à 5% |

Les taux changent à cause de la diminution du nombre de communes; en chiffres absolus, il y a statu quo. Le Haut-Valais maintient son acquis avec 6 présidentes de commune. Le Valais Romand compte toujours 2 présidentes de commune, ce qui reste extrêmement faible.

1.3 Evolution valaisanne depuis 1996

| | Elections 1996 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation féminine en % | Evolution en % |
|-------------|----------------|----------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Présidentes | 8 | 8 | 0 | 5% | +0,1 |

L'évolution en pourcentage est provoquée par la diminution du nombre de communes.



Pour l'ensemble du canton, on ne compte que 8 présidentes de communes sur 160 sièges ; soit une représentation très faible de 5% de femmes.

2. VICE-PRÉSIDENTENCE

2.1 Répartition des sièges par sexe

| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
|---------------|-----------|------------|------------|------------|
| Haut-Valais | 14 | 70 | 84 | 16.66% |
| Valais Romand | 10 | 66 | 76 | 13.15% |
| Total | 24 | 136 | 160 | 15% |

On trouve 24 vice-présidentes, soit 15%, dont 14 dans le Haut-Valais (16.5%) et 10 dans le Valais Romand (13.1%). En présidentes et vice-présidentes, le Valais Romand est moins bien doté que le Haut-Valais ; c'était le contraire en conseillères communales.

2.2 Vice-présidentes par district

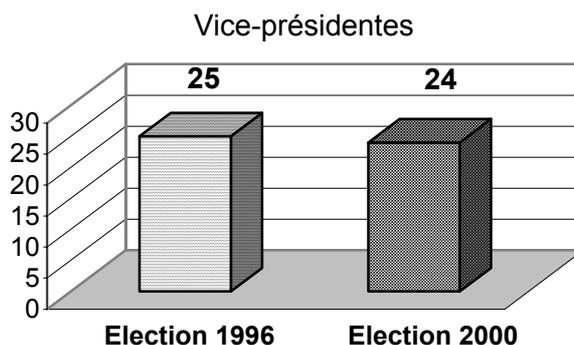
| | 1996-2000 | 2000-2004 | Chang. chiffres absolus | Changement % |
|----------------------|-----------|-----------|-------------------------|-------------------------|
| Goms | 3 | 3 | 0 | |
| Oestl. Raron | 3 | 5 | +2 | |
| Brig | 3 | 2 | -1 | |
| Visp | 3 | 1 | -2 | |
| Westl. Raron | 1 | 1 | 0 | |
| Leuk | 3 | 2 | -1 | |
| Haut-Valais | 16 | 14 | - 2 | de 18,4% à 16,7% |
| Sierre | 4 | 1 | -3 | |
| Hérens | 0 | 0 | 0 | |
| Sion | 1 | 0 | -1 | |
| Conthey | 1 | 1 | 0 | |
| Martigny | 1 | 3 | +2 | |
| Entremont | 1 | 0 | -1 | |
| St-Maurice | 0 | 3 | +3 | |
| Monthey | 1 | 2 | +1 | |
| Valais Romand | 9 | 10 | +1 | de 11,8% à 13,1% |
| Total | 25 | 24 | -1 | de 15,3% à 15% |

En Haut-Valais, on compte 2 vice-présidentes en moins que lors de la législature 1997-2001, soit un taux de 16,7% et une diminution de 1,7 point. Pour le Valais Romand, on relève 10 sièges (+1), soit une représentation de 13,1% et une évolution de 1,3 point.

2.3 Evolution valaisanne depuis 1996

| | Elections 1996 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation féminine en % | Evolution en % |
|------------------|----------------|----------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Vice-présidentes | 25 | 24 | -1 | 15% | -0,3% |

La stabilité des présidentes ne se retrouve pas puisqu'il y a une vice-présidente de moins qu'en 1996. Le pourcentage de vice-présidentes est semblable à celui des femmes dans les conseils communaux.



C/ JUGES ET VICE-JUGES

1. JUGES

1.1 Répartition des sièges par sexe

| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
|---------------|-----------|------------|------------|--------------|
| Haut-Valais | 11 | 73 | 84 | 13.09% |
| Valais Romand | 17 | 59 | 76 | 22.36% |
| Total | 28 | 132 | 160 | 17.5% |

28 femmes sont juges dans les 160 communes valaisannes, soit 17.5% des sièges.

1.2 Femmes juges par district

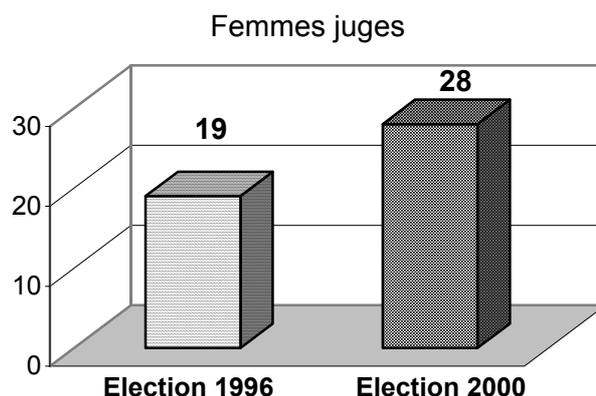
| | 1996-2000 | 2000-2004 | Changement en chiffres absolus | Changement en % |
|----------------------|-----------|-----------|--------------------------------|-------------------------|
| Goms | 3 | 1 | -2 | |
| Oestl. Raron | 2 | 2 | 0 | |
| Brig | 0 | 2 | +2 | |
| Visp | 1 | 3 | +2 | |
| Westl. Raron | 1 | 1 | 0 | |
| Leuk | 1 | 2 | +1 | |
| Haut-Valais | 8 | 11 | +3 | de 9,2% à 13,1% |
| Sierre | 1 | 4 | +3 | |
| Hérens | 2 | 4 | +2 | |
| Sion | 1 | 0 | -1 | |
| Conthey | 2 | 2 | 0 | |
| Martigny | 0 | 0 | 0 | |
| Entremont | 0 | 0 | 0 | |
| St-Maurice | 3 | 3 | 0 | |
| Monthey | 2 | 4 | +2 | |
| Valais Romand | 11 | 17 | +6 | de 14,5% à 22,4% |
| Total | 19 | 28 | +9 | de 11,7% à 17,5% |

Le pourcentage des femmes juges de commune a augmenté de 9,2% à 13,1% en Haut-Valais. Dans le Valais romand, on compte un gain de 6 sièges pour les femmes juges de commune (de 14,5 à 22,4%) et on note une importante augmentation générale de 11,7% à 17,5%.

1.3 Evolution valaisanne depuis 1996

| | 1996-2000 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation féminine en % | Evolution en % |
|--------------|-----------|----------------|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| Femmes juges | 19 | 28 | +9 | 17,5% | +5,8 |

Pour l'ensemble du canton, on note une progression de 9 sièges, cela représente 17,5% de femmes juges de commune et une évolution de 5,8 points.



2. VICE-JUGES

2.1 Répartition des sièges par sexe

| | Femmes | Hommes | Total | % Femmes |
|---------------|-----------|-----------|------------|---------------|
| Haut-Valais | 27 | 57 | 84 | 32.14% |
| Valais Romand | 33 | 42 | 75* | 44% |
| Total | 60 | 99 | 159 | 37.73% |

*: il n'y a pas de vice-juge à Vernamiège (Hérens)

Les femmes sont bien représentées dans les postes de vice-juges, surtout dans le Valais Romand avec 44% des sièges.

2.2 Femmes vice-juges par district

| | 1996-2000 | 2000-2004 | Changement en chiffres absolus | Changement en % |
|--------------|-----------|-----------|--------------------------------|-----------------|
| Goms | 6 | 5 | -1 | |
| Oestl. Raron | 2 | 5 | +3 | |
| Brig | 3 | 5 | +2 | |

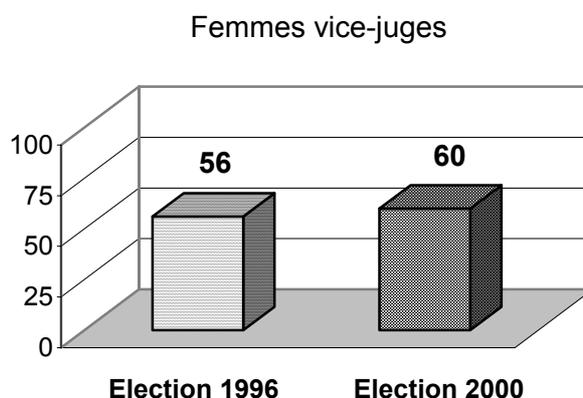
| | | | | |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------------|
| Visp | 5 | 3 | -2 | |
| Westl. Raron | 2 | 2 | 0 | |
| Leuk | 4 | 7 | +3 | |
| Haut-Valais | 22 | 27 | +5 | de 25,3% à 32,1% |
| Sierre | 9 | 8 | -1 | |
| Hérens | 5 | 4 | -1 | |
| Sion | 3 | 5 | +2 | |
| Conthey | 3 | 3 | 0 | |
| Martigny | 3 | 5 | +2 | |
| Entremont | 2 | 2 | 0 | |
| St-Maurice | 3 | 3 | 0 | |
| Monthey | 6 | 3 | -3 | |
| Valais Romand | 34 | 33 | -1 | de 44,7% à 44% |
| Total | 56 | 60 | +4 | de 34,4% à 37,7% |

Dans le Haut-Valais, presque un tiers des postes de vice-juge est désormais occupé par des femmes ; l'évolution est significative. Dans le Valais romand, on compte 33 femmes vice-juges contre 34 lors de la précédente législature, ce qui représente tout de même un très bon 44%.

2.3 Evolution valaisanne depuis 1996

| | Elections 1996 | Elections 2000 | Changement en chiffres absolus | Représentation féminine en % | Evolution en % |
|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Femmes vice-juges | 56 | 60 | +4 | 37,7% | 3,3 |

Pour l'ensemble du Valais, on note une bonne représentation des femmes dans les sièges de vice-juges et on peut espérer une évolution intéressante pour le futur proche.



D/ AUTRES CONSEILS

1. CONSEILS GÉNÉRAUX

1.1 Répartition par commune et sexe

| | Elections 1996 | | | Elections 2000 | | |
|-------------------|----------------|------------|--------------|----------------|------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | % Femmes | Femmes | Hommes | % Femmes |
| Sierre | 14 | 46 | 23,3% | 17 | 42 | 28,8% |
| Ayent | - | - | - | 11 | 34 | 24,4% |
| Sion | 15 | 45 | 25,0% | 17 | 42 | 28,8% |
| Conthey | 6 | 54 | 10,0% | 13 | 47 | 21,7% |
| <i>Vétroz</i> | 14 | 31 | 31,1% | 9 | 33 | 21,4% |
| Fully | 11 | 34 | 24,4% | 11 | 34 | 24,4% |
| Martigny | 17 | 43 | 28,3% | 21 | 39 | 35% |
| <i>Bagnes</i> | 16 | 44 | 26,6% | 11 | 49 | 18,3% |
| <i>St-Maurice</i> | 15 | 30 | 33,3% | 13 | 31 | 29,5% |
| <i>Monthey</i> | 18 | 42 | 30,0% | 14 | 48 | 22,6% |
| Totaux | 126 | 369 | 25,5% | 137 | 399 | 25,5% |

(En gras, les **augmentations** de représentation féminine et en italique les *baisses*)

Quatre communes ont vu leur représentation féminine au sein du législatif augmenter (Sierre, Sion, Conthey et Martigny). Quatre autres communes, Vétroz, Bagnes, St-Maurice et Monthey, ont par contre enregistré une baisse de la représentation féminine au Conseil général. La commune de Vétroz ayant connu la plus forte baisse avec moins 9,7 points.

On compte 11 femmes de plus au sein des conseils généraux par rapport à la législature 1996-2000 pour une moyenne de 25.5% qui reste similaire (Ayent n'avait pas de Conseil Général en 1996).

1.2 Répartition par parti et sexe

| | Femmes | Hommes | % Femmes |
|----------|--------|--------|----------|
| PS | 31 | 41 | 43.1% |
| PL | 6 | 11 | 35.3% |
| Indép. | 2 | 4 | 33.3% |
| Entente | 6 | 18 | 25.0% |
| Alliance | 8 | 26 | 23.5% |
| PRD | 35 | 119 | 22.7% |
| PDC | 49 | 180 | 21.4% |

Le PS présente le plus d'élues avec 43.1% devant le PL (35.3%). On trouve ensuite des membres d'ententes ou des indépendantes puis le PRD (22.7%) et en dernier le PDC (21.4%). Comme pour la députation, les "grands" partis favorisent moins la représentation féminine.

2. CONSEILS BOURGEOISIAUX

2.1 Répartition par commune et sexe

| | Femmes | Hommes | % Femmes |
|----------------------|-----------|------------|--------------|
| Ausserbinn | 1 | 2 | 33,3% |
| Fiesch | 1 | 2 | 33,3% |
| Lax | 0 | 3 | 0% |
| Grafschaft | 1 | 4 | 20,0% |
| Bitsch | 0 | 3 | 0% |
| Greich | 1 | 2 | 33,3% |
| Mörel | 0 | 3 | 0% |
| Ried-Mörel | 0 | 3 | 0% |
| Brig-Glis | 2 | 5 | 28,6% |
| Eggerberg | 0 | 3 | 0% |
| Naters | 0 | 5 | 0% |
| Ried-Brig | 0 | 5 | 0% |
| Termen | 2 | 3 | 40% |
| Baltschieder | 1 | 4 | 20% |
| Visp | 2 | 5 | 28,6% |
| Zermatt | 0 | 7 | 0% |
| Blatten | 0 | 3 | 0% |
| Raron | 0 | 3 | 0% |
| Niedergesteln | 0 | 3 | 0% |
| Agarn | 0 | 3 | 0% |
| Inden | 1 | 2 | 33,3% |
| Leuk | 0 | 5 | 0% |
| Leukerbad | 0 | 3 | 0% |
| Salgesch | 0 | 5 | 0% |
| Turtmann | 0 | 3 | 0% |
| Haut-Valais | 12 | 89 | 11,9% |
| Grimentz | 1 | 2 | 33,3% |
| Mollens | 1 | 2 | 33,3% |
| Montana | 0 | 5 | 0% |
| Randogne | 0 | 3 | 0% |
| St-Jean | 1 | 2 | 33,3% |
| St-Luc | 1 | 2 | 33,3% |
| Sierre | 1 | 4 | 20% |
| Venthône | 1 | 2 | 33,3% |
| Veyras | 0 | 3 | 0% |
| Sion | 0 | 7 | 0% |
| Martigny | 2 | 3 | 40% |
| Riddes | 1 | 4 | 20% |
| St-Maurice | 1 | 6 | 14,3% |
| Collombey-Muraz | 0 | 5 | 0% |
| Port-Valais | 1 | 4 | 20% |
| St-Gingolph | 0 | 5 | 0% |
| Valais Romand | 11 | 59 | 15,7% |
| Total | 23 | 148 | 15,5% |

La représentation féminine est très variable, allant de 0 à 40%. Plusieurs communes n'ont aucune conseillère bourgeoise alors que la palme des 40% revient à Martigny et Termen. La moyenne de 15.5% met les conseils bourgeois au même niveau que les conseils communaux.

E/ TAUX D'ÉLECTION

1. TAUX D'ÉLECTION DES FEMMES

| | | Nb candidates | Nb élues | % de candidates élues |
|----------------------|----------------------|---------------|----------|-----------------------|
| Haut-Valais | Conseil communal | 84 | 63 | 75% |
| | Conseil bourgeoisial | 12 | 12 | 100% |
| | Juge | 12 | 11 | 91.7% |
| | Vice-juge | 28 | 26 | 92.8% |
| | Présidentes | 6 | 6 | 100% |
| | Vice-présidentes | | 14 | |
| Valais Romand | Conseil communal | 129 | 84 | 65.11% |
| | Conseil général | 163 | 137 | 84% |
| | Conseil bourgeoisial | 11 | 11 | 100% |
| | Juge | 18 | 17 | 94.4% |
| | Vice-juge | 35 | 33 | 94.3% |
| | Présidentes | 5 | 2 | 40% |
| | Vice-présidentes | | 10 | |
| Valais | Conseil communal | 213 | 147 | 69.01% |
| | Conseil général | 163 | 138 | 84.6% |
| | Conseil bourgeoisial | 23 | 23 | 100% |
| | Juge | 30 | 28 | 93.3% |
| | Vice-juge | 63 | 59 | 95.2% |
| | Présidentes | 12 | 8 | 66.6% |
| | Vice-présidentes | | 24 | |

Si les taux de réussite sont assez bons pour les élections de juges et vice-juges, ils sont par contre moins élevés pour les conseils communaux et généraux. On remarque un taux d'élection très bas pour les candidates présidentes du Valais Romand (40%) qui contraste avec les 100% du Haut-Valais.

2. TAUX COMPARÉS POUR LES CONSEILS COMMUNAUX

2.1 Taux d'élection par région

| | Femmes | Hommes | Différences |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Haut-Valais | 75% | 86.68% | - 11.68 |
| Valais Romand | 65.11% | 83.07% | - 17.96 |
| Ensemble du canton | 70.05% | 84.88% | - 14.83 |

Les taux d'élection sont très différents selon le sexe. Les femmes ont été largement moins bien élues, et surtout dans le Valais Romand où il y a presque 18 points de différence. Les femmes sont ainsi largement moins bien élues que les candidats, avec 15 points de différence en moyenne cantonale ; 3 femmes sur 10 ne passent pas la rampe des urnes.

2.2 Taux d'élection par parti

| Valais Romand | Candidates | Elues | Taux d'élection | Candidats | Elus | Taux d'élection | Différence |
|--------------------|------------|-----------|-----------------|------------|------------|-----------------|----------------|
| PDC | 40 | 29 | 72.5% | 191 | 170 | 89% | - 16.5 |
| PRD | 31 | 23 | 74.19% | 135 | 114 | 84.44% | - 10.25 |
| PS | 24 | 10 | 41.66% | 31 | 19 | 61.29% | - 19.63 |
| PL | 3 | 1 | 33.33% | 10 | 6 | 60% | - 26.67 |
| UDC | 4 | 2 | 50% | 9 | 1 | 11.11% | + 38.89 |
| Autres* | 27 | 19 | 70.37% | 138 | 117 | 84.78% | - 14.41 |
| Totaux | 129 | 84 | 65.11% | 514 | 427 | 83.07% | - 17.96 |
| Haut-Valais | | | | | | | |
| CVP | 15 | 12 | 80% | 89 | 76 | 85.39% | - 5.39 |
| CSP | 14 | 8 | 57.14% | 97 | 83 | 85.56% | - 28.42 |
| FDP | 2 | 1 | 50% | 19 | 8 | 42.1% | + 7.9 |
| SP | 14 | 5 | 35.71% | 20 | 8 | 40% | - 4.29 |
| Autres* | 39 | 37 | 94.87% | 218 | 209 | 95.87% | - 1 |
| Totaux | 84 | 63 | 75% | 443 | 384 | 86.68% | - 11.68 |

* : autres partis, ententes ou élection au système majoritaire

Pour l'ensemble du canton, cela donne les taux de réussite suivants :

| | PDC | PRD | PS | PL | CSP | Autres |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Hommes | 87.19% | 63.27% | 50.64 | 60% | 85.56% | 90.32% |
| Femmes | 76.25 % | 62.09 % | 38.68 % | 33.33% | 57.14% | 82.62 % |
| Différences | - 10.94 | - 1.18 | - 11.96 | - 26.67 | - 28.42 | - 7.7 |

C'est donc au PRD que la différence d'élection entre femmes et hommes est la moins grande avec seulement 1.2 point d'écart. Très proches, on trouve ensuite le PDC et le PS avec respectivement 10.9 et 12 points de différence. C'est au PL et au CSP que les différences entre femmes et hommes sont les plus importantes, avec respectivement 26.7 et 28.4 points de différences.

A noter que cela représente parfois un nombre très restreint de personnes ; il faut donc considérer ces pourcentages avec une certaine prudence.

3. TAUX COMPARÉS POUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX

| | Femmes | Hommes | Différence |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Sierre | 85% | 93.5% | -8.5 |
| Ayent | 84.6% | 73.9% | 10.7 |
| Sion | 81% | 78.2% | 2.8 |
| Conthey | 100% | 100% | 0 |
| Vétroz | 100% | 100% | 0 |
| Fully | 84.6% | 100% | -15.4 |
| Martigny | 87.5% | 81.3% | 6.2 |
| Bagnes | 100% | 100% | 0 |
| St-Maurice | 86.7% | 91.4% | -4.7 |
| Monthey | 51.9% | 63.9% | -12 |
| Ensemble du canton | 86.1% | 88.2% | -2.10 |

On constate que là où les hommes ont été élus à 100%, c'est aussi le cas des femmes. Ailleurs, les femmes ont été moins bien élues à Sierre, Fully, St-Maurice et Monthey et mieux élues à Ayent, Sion et Martigny. Les extrêmes sont Fully (15.4 points en défaveur des femmes) et Ayent (10.7 point en faveur des femmes) où l'on élisait pour la première fois un conseil général.

Globalement, aux conseils généraux aussi, les femmes ont moins souvent été élues que les candidats (-2.1 points).

F / COMMENTAIRE

L'évolution du nombre de femmes dans les différentes instances communales est positive. Si le nombre de conseillères est encore relativement faible (et surtout de présidentes !), on note un encourageant 15% de vice-présidentes ; et surtout les taux sont généralement en progression.

Au niveau de la justice, les taux sont particulièrement réjouissant en ce qui concerne les vice-juges avec 37.73%. Comme cela a été relevé pour la suppléance, on peut ainsi espérer voir prochainement augmenter les femmes dans les postes de juges pour la prochaine législature. La prochaine étape pour les politiciennes valaisannes sera d'aller au-delà des postes de « vice » ; une question de niveau semble se poser.

Les conseils généraux présentent un taux constant de 25.5% de femmes qui est également de bonne augure pour l'engagement des femmes dans la politique valaisanne, alors que les conseils bourgeoisiaux sont très similaires aux conseils communaux en matière d'intégration féminine.

Il est incontestable que des femmes compétentes et prêtes à s'engager existent, en Valais aussi. Il est maintenant essentiel de les soutenir pour favoriser leur intégration, à tous les niveaux.

Enfin, notons que les différences sont très importantes selon les partis, dont certains devraient voir là un encouragement à une meilleure intégration des femmes dans leurs propres rangs.

IV. ENQUÊTE AUPRÈS DES CONSEILLÈRES COMMUNALES 2000

Remarque préliminaire

A la fin août 2000, le Conseil de l'égalité et le Bureau de l'égalité valaisans ont lancé une enquête auprès des élues locales afin de connaître comment elles vivaient leur mandat de conseillère communale. Pour la plupart des questions, les personnes interrogées choisissaient entre des réponses à choix multiples alors que les questions de fond permettaient des réponses ouvertes.

Les questionnaires ont été envoyés par courrier à 141 personnes, avec une lettre explicative puis une lettre de rappel. 52 questionnaires (annexe c)) ont été retournés dans les délais, soit un taux de réponses de 36.88%, ce qui constitue un bon résultat pour une enquête par envoi postal. L'enquête, totalement anonyme, a été organisée par la société INNOCONSULT.

Si le bilan global est plutôt positif puisque la plupart des femmes interrogées disent apprécier leur mandat, qui est jugé enrichissant, les difficultés relevées sont également importantes, particulièrement le manque de temps et le manque de soutien de la part des instances politiques. En effet, nombre d'élues se sentent très seules pour affronter leur travail communal. Leur principal soutien vient des proches, famille ou amis, et pas des partis politiques. Cette enquête se veut donc également un outil de travail pour les partis politiques qui y trouveront, nous l'espérons, quelques idées pour une meilleure intégration des femmes à la politique valaisanne ...

NB : dans les analyses chiffrées qui suivent, le même pourcentage ne représente pas toujours le même nombre de personnes car toutes n'ont pas répondu systématiquement à toutes les questions. Lorsque le nombre de réponses était trop faible pour être représentatif, cela est signalé.

A/ INFORMATIONS PERSONNELLES

1. PROFIL DES ÉLUES

1.1 Provenance géographique

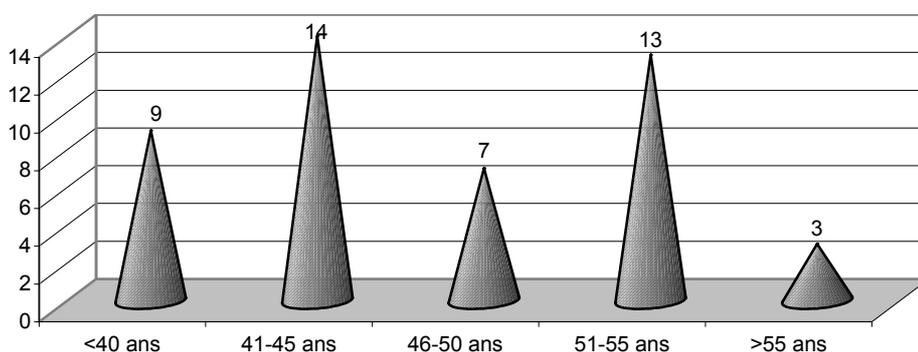
Les réponses obtenues viennent des différentes régions du Valais : Goms, Brig-Aletsch, Visp-Westl. Raron, Sierre, Sion, Martigny, Monthey-St-Maurice. Le total des réponses par région représente entre 9.6 et 17.3% de l'ensemble ; cela signifie que d'une région peut venir près de deux fois plus de réponses que d'une autre région. La seule région dont aucun questionnaire n'a été retourné est Loèche ; cela s'explique probablement par le faible nombre de femmes élues, soit 8 personnes. A contrario, ce sont les élues sierroises et sédunoises (9 réponses pour chaque région – 17.3%) qui ont

répondu en plus grand nombre, suivies par celles de Martigny, Monthey-St-Maurice et Visp-Westl. Raron (8 réponses – 15.4%); on a finalement 5 réponses de Goms et 5 de Brig-Aletsch (9.6%).

Si chaque région, sauf Loèche, est ainsi représentée, on dispose toutefois de trop peu de cas pour pouvoir effectuer une analyse spécifique par région.

1.2 Age

En 2000, les élues communales valaisannes étaient âgées de 29 à 61 ans, pour une moyenne de 46 ans. La majorité se trouve entre 41 et 45 ans (14 personnes - 30.4%) ou 51 et 55 ans (13 personnes - 28.3%). Seules 6.5% (3 femmes) ont plus de 55 ans. Mais il est également à noter qu'une élue sur cinq a moins de 40 ans (9 personnes - 19.6%).



Les différences d'âge sont donc assez significatives. De plus, il faut ici relativiser la moyenne : en effet, on ne trouve que 15.2% des élues dans la tranche d'âge de 46 ans. La majorité des élues est plus jeune ou plus âgée que cette moyenne donc très théorique.

1.3 Famille

La grande majorité des élues (38 personnes - 76%) est mariée ; 14% (7 personnes) sont célibataires et 10% (5 personnes) sont séparées ou divorcées. Un pourcentage encore plus important (31 personnes - 81.6%) des élues locales vivent avec un partenaire et/ou des enfants. Seules 13.2% (5 personnes) vivent seules et 5.3% (2 personnes) avec des parents ou des frères et sœurs. Cela suggère l'hypothèse de l'importance primordiale du soutien familial qui sera confirmée par diverses autres réponses.

Plus des $\frac{3}{4}$ des personnes ayant répondu (35 personnes - 77.8%) ont des enfants, dont la plupart ont passé l'adolescence. Seules 3 femmes ont de petits enfants et 9 des enfants de 7 à 16 ans. Cela est logique étant donné les âges des femmes concernées. Il semble d'ailleurs confirmé qu'il soit relativement difficile de s'investir en politique si l'on a de petits enfants, étant donné le manque de structures de garde notamment.

Au niveau suisse, nous nous plaisons de relever le bon exemple de Moutier qui propose une crèche gratuite aux enfants des élu-e-s pendant les séances communales. Il est en effet clair que, si l'on veut réellement promouvoir l'engagement des femmes dans la vie politique, il est essentiel de leur en fournir les moyens, qu'ils soient financiers ou organisationnels. Et la question de la garde des enfants est bien sûr un point central.

1.4 Occupation professionnelle

Au niveau professionnel, les élues travaillent en majorité comme :

- employées/fonctionnaires (24 personnes - 45%)
- cadres (8 personnes - 15%)
- libérales (13 personnes - 25%)
- mères/femmes au foyer (22 personnes – 42.3%, souvent cumulé avec les fonctions précitées)

Beaucoup de conseillères communales travaillent à temps partiel, avec un taux d'occupation de 25 à 75%. Mais les pourcentages sont très variés selon le secteur d'activité. On trouve plus de pleins temps dans les professions libérales et les fonctions de cadres. Dans chaque catégorie, il y a cependant trop peu d'individus pour en tirer des conclusions générales.

Parallèlement, 42.3% (22 personnes) sont également femmes ou mères au foyer, dont 63.6% (14 personnes) à plein temps (pour les autres, cette activité est cumulée aux professions précitées). En matière d'organisation familiale, 59.3% des femmes disent s'occuper des enfants avec leur partenaire et seulement 14.8% le font essentiellement toute seule ; dans 25.9% des cas, ce sont d'autres personnes qui s'en chargent. Ceci confirme l'importance du soutien familial dont les élues ont besoin. Ces chiffres ne doivent cependant pas nous faire croire que la distribution des tâches dans les familles a radicalement changé : seules 27 femmes ont répondu à la question, et le partage de l'éducation des enfants ne concerne ainsi que 16 cas.

Si cela n'est pas suffisant pour être cité en exemple, il est tout de même frappant de constater que la plupart des conseillères communales valaisannes n'ont soit pas ou plus d'enfants à charge soit un conjoint qui s'en occupe également. Au niveau domestique, le partage des tâches est donc un élément de nature à favoriser l'intégration des femmes dans le monde politique, comme c'est le cas pour le monde professionnel.

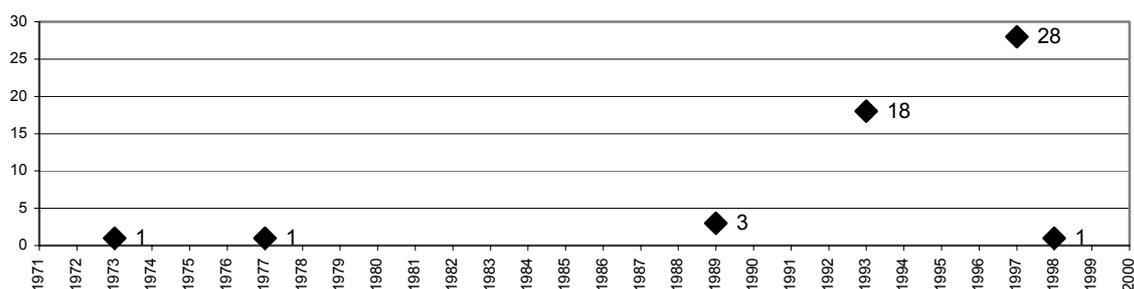
2. MANDATS POLITIQUES

2.1 Type et longévité des mandats

Les questionnaires retournés viennent de 2 présidentes (3.9%), 14 vice-présidentes (27.5%) et 35 conseillères communales (68.6%). Dans la suite des analyses, il est donc important de considérer que la grande majorité des réponses vient de conseillères, voire de vice-présidentes, et très rarement de présidentes de commune. On peut noter ici les taux de réponses des questionnaires différenciés selon le mandat occupé : 25% de retour chez les présidentes, 70% chez les vice-présidentes et 33.02% chez les conseillères.

Plus de la moitié des élues ont commencé leur mandat en 1997 (28 personnes - 53.8%), un tiers (18 personnes - 34.6%) en 1993. On constate que 88.4% (46 personnes sur 52) des élues interrogées en sont à leur premier ou second mandat. 5.8% l'ont commencé en 1989, et 1.9% en 1973 et en 1977, ce qui représente respectivement 3 et 1 personne.

Années du premier mandat (nbre de cas)



La relative "nouveau" des femmes en politique se retrouve parfaitement dans ces chiffres. Si l'on peut le comprendre, on ne peut que déplorer que leur entrée en politique n'ait pas eu lieu en plus grand nombre et plus rapidement, après maintenant 30 ans de suffrage féminin. On ne trouve par exemple aucun nouveau mandat parmi les personnes interrogées entre 1977 et 1989, soit pendant plus de 10 ans.

Cela reflète également une situation sensiblement différente pour les femmes et les hommes politiques. La longévité est moindre chez les femmes qui mentionnent d'ailleurs à plusieurs reprises la nécessité de "laisser la place à d'autres" pour assurer un certain tournus. Les conseillères communales sont généralement actives pendant des périodes plus courtes que leurs collègues masculins qui atteignent parfois les 30 ou même 40 ans de mandat communal.

2.2 Dicastères, comités et groupes de travail

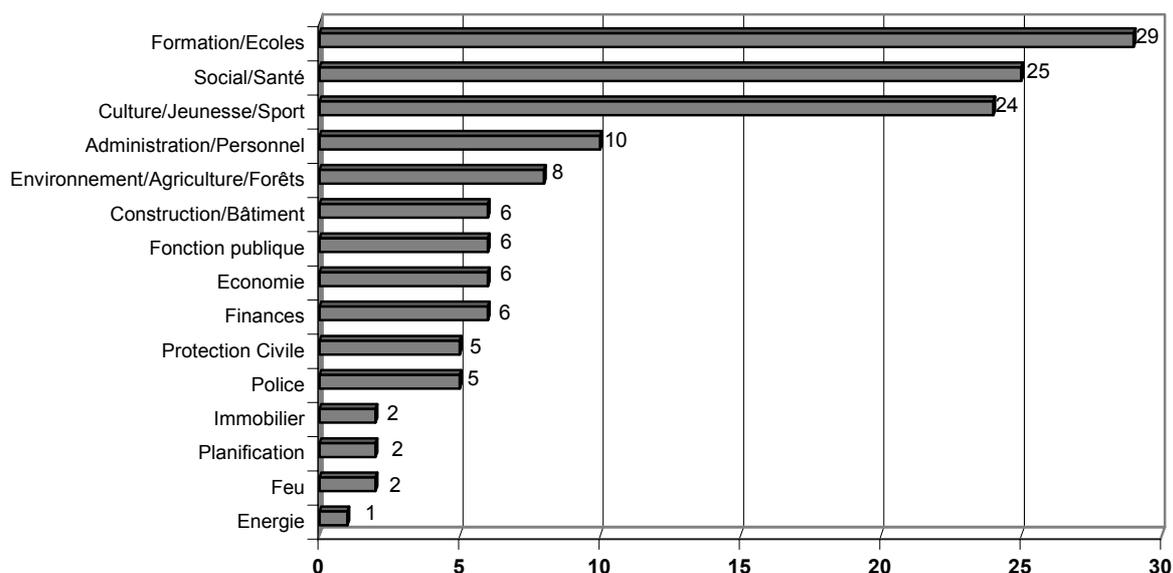
Comme on pouvait s'y attendre, les domaines ou dicastères des élues restent encore grandement ceux qui sont traditionnellement dévolus aux femmes, puisque les plus fréquents sont :

- Formation/écoles (29 personnes)
- Social/santé (25)
- Culture/jeunesse/sport (24)

Le 4^{ème} domaine cité, Administration/Personnel arrive largement derrière (10 personnes). A l'opposé, les domaines les moins cités sont l'Energie et le Feu (1 personne), la Planification et l'Immobilier (2 personnes chacun).

A noter que plusieurs réponses sont possibles à cause des répartitions différentes d'une commune à l'autre ; cela rend difficile une comparaison par pourcentages.

Domaines de responsabilité cités



Si l'on peut apprécier de trouver des femmes dans pratiquement tous les dicastères, force est de constater qu'elles sont surtout présentes dans les domaines traditionnellement dévolus aux femmes et très rares dans les domaines dits masculins. On ne peut que déplorer cette situation qui n'est pas de nature à encourager les femmes qui aimeraient s'investir dans des domaines quasiment réservés aux hommes. D'ailleurs, plusieurs élues l'ont relevé : si l'on veut réellement favoriser l'implication politique des femmes, il faut leur permettre d'être actives dans tous les domaines, y compris les plus sérieux, et pas seulement dans les activités réputées plus "légères" comme la culture ou moins attrayantes comme la petite enfance ou le 3^{ème} âge.

En plus de leurs dicastères, les élues communales participent à des comités, commissions et groupes de travail. Voici les principaux domaines cités par les conseillères communales, par ordre d'importance (cité de 42 à 2 fois) :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| 1. Santé et social | 14. Petite enfance |
| 2. Formation et écoles | 15. Sécurité |
| 3. 3ème Age | 16. Sports |
| 4. Tourisme et loisirs | 17. Associations inter-communales |
| 5. Paroisse | 18. Cirénac |
| 6. Culture | 19. Jumelage |
| 7. Chambre pupillaire | 20. Médias |
| 8. Développement | 21. Transports |
| 9. Finances | 22. Bibliothèque, médiathèque |
| 10. Environnement | 23. Bourgeoisie |
| 11. Jeunesse | 24. Drogue |
| 12. Urbanisme | 25. Eaux, électricité |
| 13. Apprentissage | 26. Personnel |

Cela confirme tout à fait la situation constatée avec les dicastères.

2.3 Evolution de l'activité politique

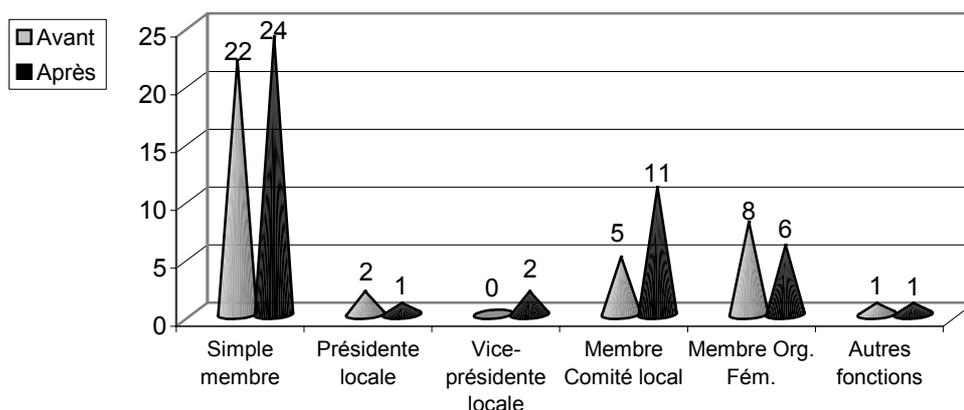
Afin de déterminer si l'accession à un mandat communal a modifié leur engagement politique, nous avons demandé aux élues quels étaient leurs mandats politiques avant et après leur élection communale.

Seules 7.7% des élues communales avaient déjà un autre mandat avant leur élection comme conseillère. Parmi ces 4 femmes, 3 étaient députées au Grand Conseil et 1 était vice-juge.

Actuellement, donc en parallèle à leur mandat communal, 13.5% des élues ont un autre mandat politique, 3 comme députées, 2 comme suppléantes et 2 comme conseillères bourgeoises.

Au niveau du parti, la majorité était simple membre avant l'élection communale, soit 22 personnes (42.3%), alors que 8 appartenaient à des organisations féminines (15.4%) et 5 étaient membres du Comité local (9.6%). Seules 2 personnes étaient présidentes locales du parti et une avait d'autres fonctions.

Après leur élection communale, on trouve 24 membres du parti (46.2%), 11 personnes appartenant au Comité local (21.2%), 6 membres d'organisations féminines (11.5%), 2 vices-présidentes locales (3.8%), une présidente locale et une personne avec d'autres fonctions (1.9%).

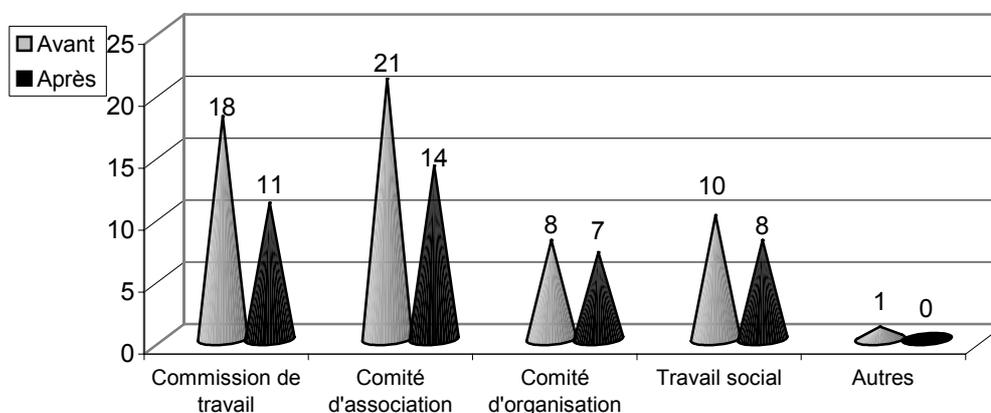


On peut principalement remarquer que les femmes étaient plus nombreuses membres des comités locaux après leur élection. Pour le reste, on ne note pas de changements radicaux ; les organisations féminines ont toutefois perdu 2 membres et les partis en ont gagnés deux également. Si les femmes changent partiellement leur engagement après leur élection, c'est principalement pour se rapprocher des partis politiques ; ce qui paraît tout à fait logique pour des élues. Pour le reste, les différences sont trop faibles pour pouvoir réellement en tirer des conclusions.

2.4 Evolution des autres activités

Parallèlement, nous leur avons également demandé si quelles autres activités elles exerçaient avant et après leur élection communale.

En ce qui concerne d'autres types d'activités, la plupart faisait partie de comités d'associations (21 personnes – 40.4%), commissions de travail (18 personnes – 34.6%), comités d'organisation (8 personnes – 15.4%) ou réalisaient du travail social (10 personnes – 19.2%) avant leur élection. Après, on trouve encore 14 personnes (26.9%) dans des comités d'association, 11 dans des commissions de travail (21.1%), 7 dans des comités d'organisation (13.5%) et 8 réalisant du travail social (15.4%).



Il y a ici une grande différence (-7) dans les activités associatives et les commissions de travail. Le travail social perd également 2 personnes. Le problème de manque de temps se fait cruellement sentir et suscite une diminution de l'engagement au détriment des commissions de travail et des comités d'association.

Notons encore que si 9 autres types d'activités sont cités avant le mandat communal, seuls 3 sont encore cités aujourd'hui. Ces activités, citées une fois chacune, sont : Commission des constructions, Commission scolaire, Conseil pastoral, Conseil de District, Responsable de jeunes, Secrétaire, Chambre pupillaire et entraîneuse de volley-ball ; après le mandat communal, on ne cite plus que : Commission des constructions, Conseil de District, Secrétaire.

On constate globalement que le fait d'être élue au niveau communal ne modifie pas profondément l'engagement politique mais atteint plutôt les autres types d'activités, notamment en ce qui concerne les associations.

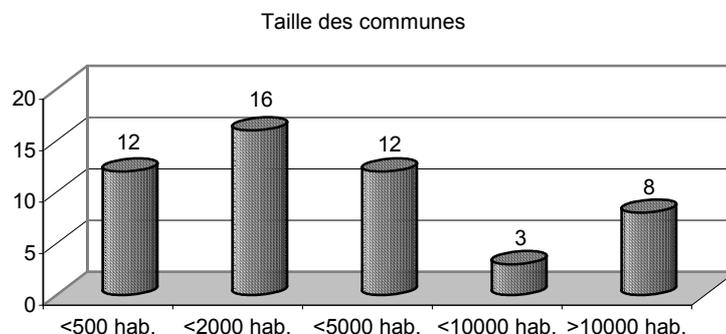
B/ TYPE DE COMMUNE

1. STRUCTURE ET SYSTÈME

Le Valais est composé de nombreuses petites communes et la plupart des femmes sont élues dans ces petites communes :

- 1/4 (23.5% - 12 personnes) de moins de 500 habitant-e-s
- 1/3 (31.4% - 16 personnes) de moins de 2'000 habitant-e-s
- 1/4 (23.5% - 12 personnes) de moins de 5'000 habitant-e-s
- 5.9% (3 personnes) de moins de 10'000 habitant-e-s
- 15.7% (8 personnes) de plus de 10'000 habitant-e-s

En valeur absolue, on constate que 11 conseillères viennent de villes de plus de 5'000 habitant-e-s pour 40 venant de communes de moins de 5'000 habitant-e-s. Plus des $\frac{3}{4}$ (78.4% - 40 personnes) des femmes sont ainsi élues dans des communes de moins de 5'000 habitant-e-s. On ne peut pas pour autant affirmer qu'il est plus facile pour une femme de se faire élire dans les petites communes, même si le fait de mieux y connaître les candidat-e-s joue probablement un rôle.



73.9% (34) des communes concernées connaissent le système proportionnel pour 26.1% (12) le système majoritaire.

2. REPRÉSENTATION FÉMININE

2.1 Participation des femmes dans les différentes instances

Une quarantaine de femmes s'est exprimée sur le taux de participation des femmes dans leur commune. On leur a demandé à la fois la hauteur de ce taux et comment elles le jugeaient.

Sur le tableau suivant, on trouve pour chaque instance le minimum, le maximum et la moyenne de la participation féminine ainsi que la synthèse des avis personnels :

| | Participation des femmes | | | Avis personnel | | |
|--------------------------|--------------------------|---------|---------|----------------|----------|--------------|
| | Minimum | Maximum | Moyenne | Trop haut | Trop bas | Satisfaisant |
| Conseil communal | 10% | 40% | 22.95% | - | 65.2% | 34.8% |
| Conseil paroissial | - | 90% | 50.68% | 17.9% | 28.6% | 53.6% |
| Conseil de l'église | - | 80% | 34.5% | 3.8% | 34.6% | 61.5% |
| Conseil bourgeoisial | - | 40% | 14.38% | - | 76.7% | 23.3% |
| Juge/Vice-juge | - | 100% | 35.15% | 3% | 51.5% | 45.5% |
| Commissions | - | 60% | 23.82% | - | 69.7% | 30.3% |
| Comité d'association | - | 75% | 25.08% | - | 57.1% | 42.9% |
| Comité de société | 10% | 50% | 30.91% | - | 55.6% | 44.4% |
| Conseil de fondation | - | 100% | 18.73% | - | 84.2% | 15.8% |
| Conseil d'administration | - | 40% | 9.64% | - | 95% | 5% |

Evidemment, il s'agit de moyennes et parfois les différences de cas en cas sont extrêmement importantes. Ainsi, pour les juges/vice-juges et les conseils de fondation, la participation varie entre 0 et 100%. Cela a bien sûr un effet direct sur l'avis des personnes intéressées. Par exemple 3% des élues trouvent trop élevée la participation féminine dans les postes de juges et vice-juges alors que la

moyenne est de 35% ; mais ce 3% concerne la situation où les femmes occupent le 100% des postes de juges et vice-juges. Au-delà des cas particuliers, des lignes générales peuvent être constatées.

Les taux de participation des femmes aux différentes instances, comités et conseils sont très divers d'une commune à l'autre. Ainsi, il est à remarquer que le minimum cité est 0% dans la plupart des cas, et 10% pour le Conseil Communal et les comités de sociétés. La participation féminine minimale est donc extrêmement basse (il est normal qu'elle ne soit pas de 0% dans les conseil communaux puisque seules les femmes étaient interrogées). Le maximum atteint les 75 à 100% dans les conseils paroissiaux, les conseils d'église, les juges/vice-juges, les comités d'associations et les conseils de fondation. Sans surprise, on trouve les participations minimales dans les conseils communaux, les conseils bourgeoisiaux et les conseils d'administration.

Au niveau des moyennes, on retrouve les mêmes constats. Les femmes participent plus aux conseils de tendance religieuse qu'à ceux de tendance économique ou strictement politique. La moyenne dépasse les 50% uniquement dans les conseils paroissiaux alors qu'elle n'atteint même pas les 10% dans les conseils d'administration.

2.2 Avis personnels

Les taux de représentation féminine sont presque toujours jugés trop bas par les élues. C'est uniquement dans les conseils paroissiaux qu'ils sont réellement jugés trop haut, par 17.9% des femmes interrogées. Les 3 et 3.8% qui les jugent trop élevés dans les conseils des églises et dans les postes de juges/vice-juges relèvent du cas particulier. Par contre, la grande majorité les juge trop peu élevés, par exemple à 95% dans les conseils d'administration, 84.2% pour les conseils de fondation et à 76.7% dans les conseils bourgeoisiaux. Les seules instances où une minorité trouve la participation féminine trop basse sont les conseils paroissiaux (28.6%) et les conseils d'églises (34.5%). Ce sont aussi les seules instances pour lesquelles une majorité se dit satisfaite de la participation féminine à respectivement 53.6% et 61.5%.

Dans tous les autres cas, une minorité de femmes se dit satisfaite de la représentation féminine. La palme revient aux conseils d'administration avec seulement 5% d'avis favorables, puis les conseils de fondation avec 15.8% et les conseils bourgeoisiaux avec 23.3%.

Il ressort clairement que les femmes ne sont pas satisfaites de la place qui leur est laissée dans les principales instances citées. Elles se refusent à être cantonnées uniquement dans les domaines traditionnels comme la formation, l'église ou le social. La politique et l'économie doivent leur ouvrir les portes ! La constatation émise dans l'analyse des dicastères attribués est valable ici aussi : les élues communales veulent œuvrer dans tous les domaines et pas seulement dans les domaines dits féminins. Leur savoir-faire, leur sensibilité et leurs compétences peuvent s'exercer dans des domaines très divers. Et nous constatons à nouveau qu'une plus grande diversité serait un facteur supplémentaire d'engagement pour les valaisannes.

3. MESURES D'AMÉLIORATION

Partant du constat que la majorité des femmes interrogées trouve trop faible la participation des femmes, il est intéressant de voir ce qu'elles-mêmes proposent pour améliorer l'intégration des femmes. Leurs diverses propositions émises dans des réponses libres ont été classées en 4 grandes catégories : l'organisation, les partis, l'information/formation et les femmes elles-mêmes.

En matière d'organisation premièrement, la demande de proposer des solutions de garde pour les enfants pendant les séances du conseil revient régulièrement. C'est une façon d'encourager l'engagement des femmes jeunes. L'horaire des séances pourrait également être aménagé. Il ressort aussi la nécessité d'obtenir de meilleurs salaires de membres du conseil communal. De plus, les femmes demandent clairement qu'on leur donne de vraies responsabilités et qu'on leur permette de travailler dans tout type de domaine, et pas seulement le social ou la formation. Enfin, les élues mentionnent la présence souhaitable d'au moins deux femmes par instance.

Les attentes sont également grandes envers les partis ou les autres organes politiques dont elles attendent plus de soutien. Il est également essentiel pour les femmes de disposer de réseaux, pour se faire connaître et reconnaître. De plus, les partis doivent mieux intégrer les femmes et les jeunes, et pas seulement recruter parmi leurs propres rangs. Ils devraient mieux aller chercher les compétences sur le terrain. Les femmes demandent également qu'on arrête de les confiner uniquement dans les domaines habituels, y compris à l'intérieur du parti. Elles demandent aux partis de favoriser concrètement l'élection de femmes, qui puissent ensuite se soutenir mutuellement. Pour cela, il faut aussi les intégrer dans les structures des partis, les former à la politique. C'est pour elles le rôle des partis de motiver les femmes, de les inciter à être actives en politique. C'est là un travail de fond important.

En matière de formation, un effort doit être fait. Il est indispensable de former les femmes à la chose publique mais également d'apprendre aux hommes à partager et à collaborer avec les femmes. Il faut encourager les femmes par des séances d'information ou des témoignages d'engagement politique. Il s'agit aussi de les responsabiliser. Il serait souhaitable par exemple d'informer mieux sur le rôle des commissions. Une politique globale d'information et de formation s'impose ; c'est un travail de longue haleine qui est demandé.

Enfin, beaucoup de femmes relèvent que les femmes elles-mêmes doivent aussi agir. Il faut encourager les femmes pour qu'elles osent se lancer. Il est essentiel que les femmes prennent l'initiative, plutôt que d'attendre qu'on vienne les solliciter. Il faut aussi que les femmes acceptent les mandats. Elles peuvent par ailleurs s'organiser entre elles, par exemple en créant des groupes dans les villages. Elles doivent apprendre à avoir confiance en elles. Il faut que les femmes osent poser des questions, se jeter à l'eau.

Si les propositions des élues pour favoriser l'engagement de leurs congénères sont variées, on peut cependant les classer en deux grandes catégories : les actions que les instances politiques doivent entreprendre et celles qui dépendent des femmes elles-mêmes. D'un côté, les partis doivent informer, encourager, former, soutenir les femmes. D'un autre côté, les femmes doivent s'organiser, se former, s'intéresser et oser.

Une meilleure intégration des femmes dans la politique valaisanne n'est possible que si les deux mouvements sont coordonnés.

C/ TRAVAIL COMMUNAL

1. TEMPS

La quantité de travail varie bien sûr selon les communes, et notamment selon la taille de ces communes. Au-delà de l'extrême variété des résultats, on ne peut pas tirer de véritables constats de ces chiffres qui ont avant tout une valeur descriptive de la réalité du travail au sein d'un exécutif communal.

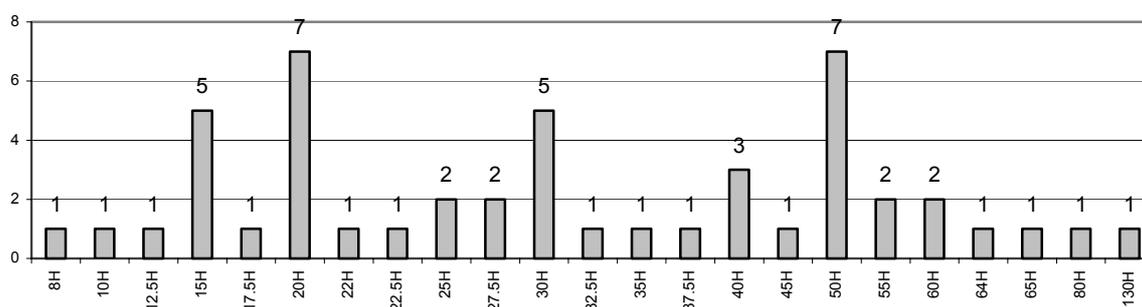
Pour le détail, voici les réponses majoritaires et les extrêmes pour chacune des activités mentionnées, par mois :

| Activités | Fréquences les plus citées | Minimum - maximum |
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Conseil communal | 2 séances à 58.8% - 4 séances à 13.7% | 1 - 6 |
| Commissions | 1 séance à 21.3% - 2 séances à 23.4% | 0.5 - 46 |
| Associations | 1 séance à 59.3% - 2 séances à 22.2% | 0 - 6 |
| Activités de représentation | 1 fois à 28.6% - 2 fois à 14.3% | 0 - 20 |

La conseillère communale "moyenne" participe à 2 séances du conseil, 2 séances de commissions, 1 séance d'association et une activité de représentation par mois. 10 conseillères ont mentionné d'autres types d'activités comme des visites de malades, des travaux de préparation, des réunions de parti, du travail social ou des séances de chantier, en moyenne 2 fois par mois. Ces chiffres correspondent aux réponses de 27 (Associations) à 51 élues (Conseil communal).

En terme d'heures, c'est également très variable puisque cela représente entre 8 et 130 heures de travail communal par mois; pour une moyenne de 35 heures (moyenne pondérée 22 heures). La répartition des heures est extrêmement variée; notons que 10.2% des élues (5 personnes) consacrent 15 heures par mois, 14.3% (7 personnes) 20 heures, 10.2% (5 personnes) 30 heures et 14.3% (7 personnes) 50 heures.

Estimation personnelle du temps de travail par mois



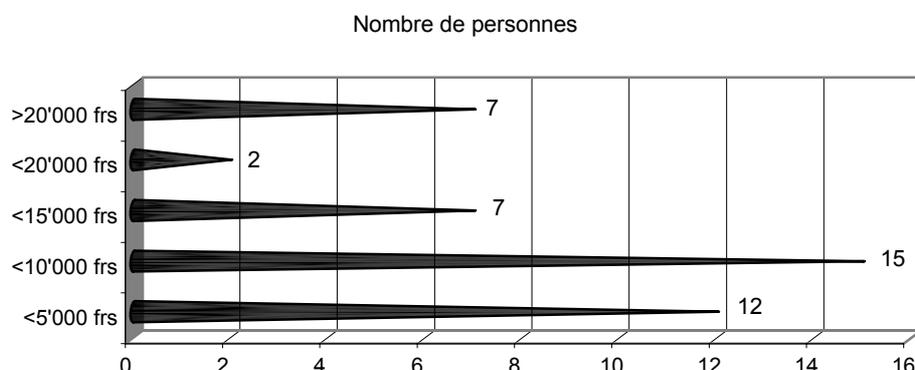
Au niveau de leur organisation personnelle entre travail salarié et travail politique, nous disposons de trop peu de réponses pour pouvoir en tirer des conclusions.

Le mandat communal implique une charge importante en temps, surtout dans les grandes communes. Tout engagement signifie une réorganisation des disponibilités de chacune; d'où l'importance des infrastructures et des relations sur lesquelles la conseillère communale pourra compter.

2. INDEMNITÉS

43 personnes ont répondu à la question de l'indemnisation annuelle totale. Elle varie entre fr. 800.- et fr. 35'000.-, pour fr. 10'512.- de moyenne (moyenne pondérée de fr. 8'163.-).

En voici le détail :



On constate que 27.9% (12 personnes) des femmes qui ont répondu touchent moins de 5'000.- frs d'indemnisation annuelle pour leur travail communal. Le plus grand groupe, 34.9% (15 personnes), gagnent entre 5'000.- et 10'000.- francs. Ensuite, 16.3% (7 personnes) reçoivent entre 10'000.- et 15'000.- frs, 4.7% (2 personnes) entre 15'000 et 20'000.- frs et 16.3% (7 personnes) plus de 20'000 frs. L'accroissement à plus de 20'000.- frs vient du fait qu'on y cumule toutes les sommes supérieures, qui concerne principalement les grandes villes.

Il est très difficile de savoir plus précisément de quoi se composent ces sommes. De plus, un certain nombre de questionnaires étaient incomplets (entre 8 et 29 réponses selon les cas pour le détail). Ceci ne nous permet donc pas de tirer de conclusions ; l'indemnité forfaitaire, les jetons de présence, les indemnités diverses et les frais de représentation sont très variables, dans un rapport de 1 à 200.

Ici aussi, le principal constat est la grande variabilité des indemnités attribuées. Mais remarquons également que les montants restent relativement modestes si l'on considère les renoncements, qu'ils soient financiers ou personnels, qu'un engagement communal implique ; nous le verrons ci-après.

3. INFRASTRUCTURES

Pour mener à bien leur travail au sein de la commune, plus de la moitié des élues (54.3% - 25 personnes) utilisent essentiellement leurs propres infrastructures et seulement ensuite celles de la commune avec 8.7% (4 personnes). 32.6% (15 personnes) utilisent à la fois celles de la commune et les leurs propres.

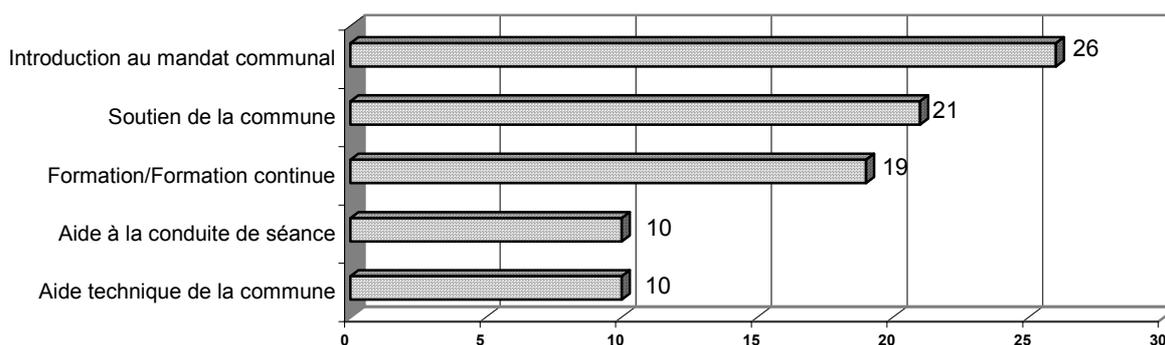
Presque la moitié d'entre elles (49% - 25 personnes) réalisent habituellement du travail administratif elles-mêmes; elles sont 39.2% (20 personnes) à le faire parfois. Les raisons invoquées sont : efficacité, organisation plus simple, gain de temps, autonomie, temps à disposition, commune sans infrastructure, etc.

Il est indéniable que les conseillères communales s'investissent de façon très personnelle dans leur travail communal. Aussi, elles n'hésitent pas à réaliser ce qu'on a coutume d'appeler les "petits travaux", tels que prise de PV ou correspondance. Sans trop de risque, on peut d'ailleurs imaginer

qu'elles le font plus souvent que leurs collègues masculins, qui disposent notamment souvent de secrétariat dans le cadre de leur travail.

Evidemment, tout cela représente un lourd investissement. Lorsqu'on leur demande ce qui pourrait les décharger ou rendre leur travail plus efficace, la moitié des femmes interrogées citent, parmi les mesures proposées, des cours d'introduction au travail communal (26 personnes), 40.4% (21 personnes) demandent plus de soutien de la commune et 36.5% (19 personnes) de la formation/formation continue. 19.2% (10 personnes) demandent de l'aide pour la conduite des séances et une aide technique de la part de la commune.

Mesures pour rendre le travail communal plus efficace



Dans les réponses libres est également mentionné le besoin de temps et de soutien du parti.

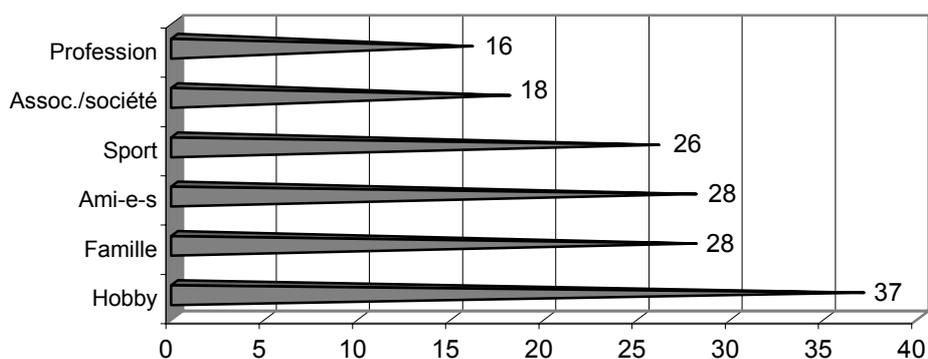
Ainsi, les élues communales souhaiteraient bénéficier d'aide pour mener à bien leur mandat. L'aide demandée concerne essentiellement la formation ou l'information ; c'est une demande légitime qui semble aisée à réaliser que ce soit par les partis ou les communes.

4. RENONCEMENT

Le temps investi dans le travail communal implique pour les élues une diminution de l'investissement personnel dans d'autres domaines. On leur a demandé à quoi elles avaient renoncé et en quelle proportion.

Les principaux domaines cités sont les suivants :

Renoncement



71.2% (37 personnes) renoncent à des hobbies, 53.8% (28 personnes) à du temps pour la famille et les ami-e-s, 50% (26 personnes) au sport, 34.6% (18 personnes) à des activités dans les associations et les sociétés et 30.8% (16 personnes) à des activités professionnelles. Il ressort clairement que les sacrifices sont d'abord personnels, ensuite familiaux puis professionnels.

Il est également intéressant de considérer en quelles proportions elles ont dû renoncer à ces activités. En premier lieu vient le sport puisque plus d'1/4 y a renoncé à 75% et presque 1/5 à 100%. Mais le retrait est également très fort des associations et sociétés puisqu'1/3 y a renoncé totalement. En matière de travail, la plupart y ont renoncé à 25%. Ce qui est tout de même important. Pour les hobbies, la plupart y ont également renoncé à 25% mais là les femmes sont très partagées du 25 au 100%. En ce qui concerne la famille et les ami-e-s, on ne trouve personne – fort heureusement - qui annonce un renoncement à 100% ; la plupart parle de 25 à 50% même si quelques unes ont dû y renoncer à 75%. On mesure l'importance du sacrifice directement induit par l'engagement politique.

Notons encore qu'un certain nombre de personnes n'ont pas répondu, mais sans que l'on puisse assurément dire que cela signifie qu'elles n'ont pas eu besoin de diminuer leur engagement dans le domaine concerné. Elles sont 36 à n'avoir pas répondu pour le travail, 34 pour les associations et sociétés, 26 pour le sport, 15 pour les hobbies, 24 pour la famille et les ami-e-s.

Les sacrifices consentis pour la réalisation d'un mandat communal sont d'abord personnels, en terme de hobbies, sports et de temps consacré aux proches. Cela ne doit pas être nié et également annoncé aux éventuelles nouvelles recrues politiques, afin d'éviter toute désillusion : l'engagement politique prend du temps.

D/ EXPÉRIENCE POLITIQUE

1. ENGAGEMENT DES PROCHES

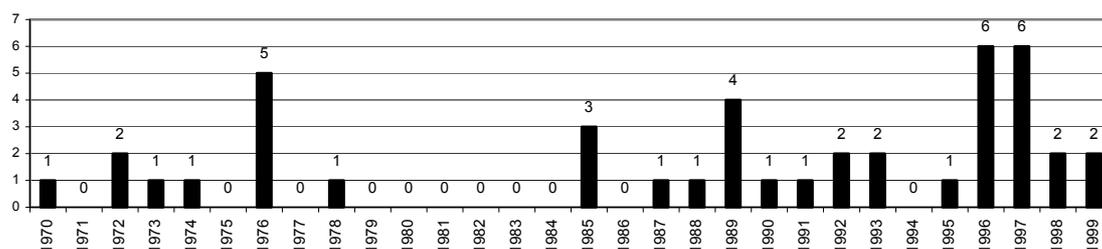
Il est intéressant de constater que, contrairement peut-être aux idées reçues, la plupart des proches des élues ne sont pas engagé-e-s politiquement. Ainsi 64.7% (33 personnes) des élues ont des parents qui ne sont pas engagés politiquement et c'est aussi le cas de 63.3% (31 personnes) des partenaires. Seules donc un peu plus d'un tiers des élues vivent dans un milieu familial politiquement actif.

Pour les 36.7% (18 personnes) dont le partenaire est politiquement engagé, il s'agit essentiellement d'appartenance à un parti politique ou plus généralement d'un intérêt marqué pour la politique. Dans 7 cas seulement (13.5%), le conjoint exerce ou a exercé un mandat politique.

2. ADHÉSION À UN PARTI

Parmi les élues considérées, seules 5 sont sans parti. Les autres ont adhéré à un parti depuis une dizaine d'années en moyenne ; l'année d'adhésion varie entre 1970 et 1999. Mais 1/4 n'y ont adhéré qu'en 1996 ou 1997. Pour les autres, les années d'adhésion sont très variables, avec une pointe à 10.4% en 1976 (5 personnes).

Nbre adhésion par année



On a vu précédemment que la plupart des élues effectuait leur premier mandat communal. Parallèlement, on remarque une pointe dans les adhésions pour les années 1996 et 1997. Une bonne partie des conseillères communales a donc adhéré à la même période qu'elles ont été élues. Il est d'ailleurs remarquable qu'on constate souvent plus d'adhésions lors des périodes électorales, chaque 4 ans. Les femmes semblent plus adhérer à un parti parce qu'elles s'engagent politiquement plutôt que le contraire.

En ce qui concerne le changement de parti, seules 3 des 46 femmes qui ont répondu à la question l'ont fait. L'immense majorité, 93.5% n'a donc jamais changé d'affectation partisane.

3. INFLUENCES

3.1 Facteurs d'influence

Les personnes interrogées étaient invitées à classer les facteurs d'influence sur leur engagement, du plus au moins important. Pour en faire la synthèse, nous avons toujours considéré les éléments cités par le plus grand nombre. Il faut cependant relativiser les résultats selon les réponses proposées, entre 18 et 33 personnes n'ont pas émis de réponses. Il est alors impossible de connaître le sens exact de la non-réponse.

Les plus grandes influences viennent :

- du partenaire pour 34.4%
- des collègues de parti pour 31%
- des parents pour 27.6%
- des ami-e-s/collègues pour 14.7%
- des organisations féminines pour 10.7%
- des employeurs, employeuses pour 10.5%
- d'autres organisations pour 4.3%

Les plus faibles influences viennent :

- des employeurs, employeuses pour 78.9%
- des autres organisations pour 56.5%
- des organisations féminines pour 39.3%
- du partenaire pour 21.9%
- des ami-e-s/collègues pour 20.6%
- des parents pour 17.2%
- des collègues de parti pour 10.3%

Si l'on constate que les organisations féminines sont peu souvent citées pour leur influence et même au contraire plutôt mentionnées dans les plus faibles influences, il convient de les comparer aux autres résultats. Ainsi, si les organisations féminines ont eu une influence déterminante pour seulement 10.7% des élues, les autres organisations en ont encore largement moins (4.3%). Parallèlement, les ami-e-s et collègues, qui sont pourtant des personnes proches, ne sont mentionné-e-s guère plus souvent (14.7%). De même, dans les plus faibles influences citées, on trouve les

organisations féminines dans 39.3% des réponses et les autres organisations dans 56.5% des réponses.

Les influences les plus marquantes viennent clairement du milieu proche (partenaire pour 34.3% et parents 27.6%) et du parti (31%). Ainsi, si les proches - on l'a vu – sont rarement engagé-e-s, par contre ils et elles influencent les femmes de façon significative. Et l'influence des proches est en tout cas plus importante que celle des collègues de parti.

En ce qui concerne les plus faibles influences, on trouve essentiellement le milieu professionnel (78.9%) et associatif (autres organisation 56.5%). La décision d'engagement politique semble avant tout personnelle et pas du tout influencée par les structures ou les appareils. En 2000, on ne s'engage plus, semble-t-il, pour mettre ses compétences au service d'un parti ou d'une organisation.

Dans les réponses libres, les femmes citent également l'influence d'un ancien élu ou d'un homme politique apprécié, ainsi que les aspects de conviction, d'engagement, de formation ou encore d'intérêt pour la chose publique.

La décision de s'engager semble, selon les réponses obtenues, très personnelle. Il s'agit alors de mettre ses compétences et ses convictions au service de la commune plutôt que d'un parti, même si l'adhésion à un parti a lieu parallèlement à l'élection.

Pour les partis, cela signifie, et certaines femmes l'ont relevé, qu'il conviendrait d'élargir le bassin de recrutement d'éventuelles candidates et de ne pas se contenter de recruter systématiquement et uniquement dans ses propres membres.

3.2 Modèles

On a également voulu savoir si les élues étaient influencées par des modèles. Mais là non plus, l'influence n'est pas prépondérante puisque 65.4% (34 personnes) des élues affirment n'avoir aucun modèle. Seules 28.8% (15 personnes) parlent de modèles, qu'ils soient féminins ou masculins, et 5.8% (3 personnes) de modèles spécifiquement féminins.

Cependant, il faut considérer que souvent les modèles le sont de façon inconsciente et on ne les cite pas spontanément. Il s'agit alors plutôt d'images marquantes de personnages importants. En ce sens, l'image d'une - ou mieux de plusieurs – femme qui s'engage avec succès est une motivation pour nombre d'autres femmes. Proposer à des jeunes femmes de rencontrer des femmes actives politiquement ou même d'anciennes élues est de nature à les encourager pour leur propre engagement politique.

4. MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

4.1 Facteurs de motivation

Dans les réponses libres concernant la raison de leur engagement communal, les élues citent diverses causes qui peuvent être regroupées en 4 domaines : l'investissement pour la communauté, le fait qu'on leur ait demandé d'être candidate, l'expérience apportée par un mandat communal et l'aspect "femme".

Un bon nombre de réponses concernent l'envie, la nécessité ou le devoir de s'engager pour la commune dans laquelle vivent les élues. Le goût et l'envie de faire changer les situations, d'apporter quelque chose ou simplement le désir de pouvoir exprimer directement ses idées sont également souvent cités, de même que le fait d'être disponible et de vouloir en faire profiter la communauté. Ces motivations, plutôt idéologiques, sont bien sûres naturelles en politique, mais elles méritent aussi d'être soulignées. Les femmes qui s'engagent le font pour "faire avancer les choses".

Plus pratiquement, bon nombre de femmes relève avoir été candidate simplement parce qu'on le leur a demandé. Il s'agit de demandes émises par le parti ou simplement des personnalités. La sollicitation est un élément important. Parfois d'ailleurs, elles disent avoir été littéralement poussées, sans véritable choix. Elles soulignent que la demande arrive souvent fort tard, par exemple 4 jours avant le dépôt des listes. Souvent également, elles ont été candidates parce qu'il n'y avait aucune femme sur les listes. Certaines ont également saisi une occasion, par exemple un départ en cours de période ou une place à prendre parce qu'il manquait un nom sur une liste. En la matière, c'est souvent l'occasion qui suscite la vocation.

Beaucoup de femmes mentionnent l'aspect de l'expérience. Elles relèvent l'attrance pour le défi représenté par un mandat communal et l'intérêt qu'elles y trouvent en terme de formation et d'enrichissement. Plusieurs parlent du désir de comprendre vraiment comment fonctionne un exécutif, de l'intérieur. Les femmes recherchent donc une fonction intéressante dans un mandat communal.

Enfin, l'argument "femme" est cité, sous différents aspects d'ailleurs. Tout d'abord, on juge la présence d'au moins une femme indispensable, pour représenter une autre vision des choses, peut-être plus humaine. Elles veulent également montrer que les femmes peuvent aussi le faire, et même mieux. Et elles veulent aussi, en s'engageant comme conseillère, lutter pour la cause des femmes. Les femmes s'engagent donc bien en tant que femme, pour amener une autre sensibilité.

4.2 Perspectives pour les partis politiques

Pour les partis politiques, qui disent souvent chercher des candidatures féminines, ces éléments de motivation cités par les élues elles-mêmes doivent être observés comme des pistes sérieuses. Si l'on souhaite réellement favoriser la candidature puis l'élection de femmes dans les exécutifs locaux, il faut leur donner réellement la possibilité de s'exprimer, de s'engager et de changer les choses. Et elles désirent le faire en tant que femme.

Pour qu'elles s'engagent, il est également nécessaire de leur proposer des missions intéressantes ; l'expérience est importante pour elles. Elles l'ont d'ailleurs relevé précédemment : elles veulent s'engager dans tous les domaines et pas seulement dans leurs domaines traditionnels. L'intérêt de la tâche offerte est primordial.

Il faut aussi, tout simplement, les solliciter, leur demander clairement d'être candidate ; et cela assez tôt, sans attendre la veille du dépôt des listes ! Les femmes osent encore probablement moins que les hommes affirmer leurs souhaits de candidatures ; d'où l'importance de leur demander ouvertement et franchement. Ensuite, bien évidemment, il faut également que les instances soient prêtes à accepter et soutenir leurs candidatures.

Pour les soutenir (notamment les nouvelles engagées), l'idée du monitoring, qui se développe de plus en plus, semble particulièrement bien adaptée aux besoins évoqués par les femmes. C'est une idée à creuser pour les partis politiques qui désirent favoriser l'engagement politique des femmes.

1. COLLABORATION AVEC LES FEMMES

La question de la collaboration des femmes entre elles est récurrente et souvent lieu de préjugés. On entend constamment que les femmes ne s'entendent pas, qu'elles ne savent pas travailler ensemble ... Et bien cela est du domaine du préjugé, sans fondement véritable. Les femmes travaillent ensemble, ont parfois des problèmes mais ni plus ni moins que les hommes. Par contre, les problèmes s'expriment il est vrai différemment chez les femmes que chez les hommes. Mais il est faux d'en conclure que les femmes ne collaborent pas bien entre elles ; si c'était le cas, tous les grands mouvements féminins n'auraient d'ailleurs jamais pu exister et fonctionner avec succès.

En tout cas, les résultats de notre enquête sont clairs : les femmes collaborent bien avec les femmes. Ainsi, la collaboration avec les femmes est jugée bonne à plus de 94% (49 personnes), soit excellente à 25% (13 personnes) et positive à 69.3% (36 personnes). Seule une personne la juge insatisfaisante et deux plutôt négative. Notons encore que les 52 femmes qui ont renvoyé leur questionnaire ont répondu à cette question.



2. SOUTIENS

Nous avons demandé aux élues d'estimer le soutien dont elles bénéficiaient et d'évaluer l'importance de ce soutien sur une échelle de 1 à 5.

L'analyse ci-après se concentre sur les plus faibles et les plus forts soutiens évoqués par les élues.

2.1 Les plus grands et plus faibles soutiens

Les différentes instances proposées ont été notées selon qu'elles représentaient un plus ou moins grand soutien (de 5 à 1, possibilité de cumuler). Voici combien de femmes les considèrent :

| Le plus grand soutien vient : | Le plus faible soutien vient : |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ du partenaire - 44.7% ▫ des enfants - 38.2% ▫ des employeurs et employeuses - 27.8% ▫ de l'infrastructure communale - 25% ▫ des collègues de parti - 23.5% ▫ de la population - 20.5% ▫ des ami-e-s - 20% ▫ des collègues du conseil - 19% ▫ du parti - 17.6% ▫ des représentant-e-s politiques - 12% ▫ des conseils d'autres communes - 10.5% ▫ du réseau - 4.5% ▫ des associations féminines - 3.6% | <ul style="list-style-type: none"> ▫ des associations féminines - 50% ▫ du réseau - 36.4% ▫ des représentant-e-s politiques - 36% ▫ des employeurs et employeuses - 33.3% ▫ des conseils d'autres communes - 21.1% ▫ du parti - 17.6% ▫ des ami-e-s - 17.5% ▫ des collègues du conseil - 14.3% ▫ de l'infrastructure communale - 5.6% ▫ du partenaire - 5.3% ▫ des enfants - 2.9% ▫ des collègues de parti - 2.9% ▫ de la population - 2.3% |

On constate d'emblée l'importance prépondérante de la famille, du partenaire (44.7%) et des enfants (38.2%). Les employeurs et employeuses (27.8%) sont étonnamment très souvent cités, plus même que l'infrastructure communale (25%), les collègues de parti (23.5%) ou le parti lui-même (17.6%). Une fois élues, les conseillères communales semblent plus soutenues par leur propre entourage, familial et même professionnel, que par leur parti.

A remarquer également le faible soutien des associations féminines (3.6%), mais qui est ici aussi relativisé par la comparaison avec le réseau (4.5%) par exemple. Les soutiens plus directs et plus personnalisés sont, assez naturellement, plus souvent mentionnés par les élues. Si l'on peut expliquer cet état de fait, ces résultats doivent tout de même fournir des éléments de réflexions à ces associations pour leur développement futur.

On retrouve la même situation dans la mention des plus faibles soutiens, avec le 50% des associations féminines et le 36.4% du réseau mais aussi des représentant-e-s politiques dont le soutien est jugé le plus faible par 36% des femmes interrogées. Les employeurs et employeuses sont très cités (33.3%), ce qui semble montrer que l'avis des élues est très partagé. Il est intéressant de noter que les collègues de parti (2.9%) et la population (2.3%) sont rarement cités comme amenant le plus faible soutien, même s'ils ne semblent pas non plus apporter un fort soutien. L'infrastructure communale (5.6%) ne semble pas remplir sa fonction efficacement.

Comme dans les facteurs d'influence et de motivation, les instances politiques au sens large sont peu citées comme source de soutien. C'est là aussi une piste à suivre ; améliorer ce type de soutien contribuerait probablement grandement à augmenter l'engagement des femmes qui, on le sait, manquent souvent encore de confiance en elles et sont donc particulièrement sensibles au soutien sur lequel elles peuvent compter.

2.2 Hit-parade des soutiens

A noter encore pour chaque domaine cité, quelle évaluation (entre 1 et 5) a été donnée par la majorité relative des femmes interrogées :

| | |
|---|--------------|
| Soutien du partenaire | 5 pour 44.7% |
| Soutien des enfants | 5 pour 38.2% |
| Soutien des collègues du conseil | 4 pour 38.1% |
| Soutien de l'infrastructure communale | 4 pour 36.1% |
| Soutien des collègues de parti | 3 pour 32.4% |
| Soutien de la population | 3 pour 52.3% |
| Soutien des ami-e-s | 3 pour 35% |
| Soutien du parti | 3 pour 35.3% |
| Soutien des conseils d'autres communes | 3 pour 36.8% |
| Soutien des associations féminines | 1 pour 50% |
| Soutien du réseau | 1 pour 36.4% |
| Soutien des représentant-e-s politiques | 1 pour 36% |
| Soutien des employeurs et employeuses | 1 pour 33.3% |

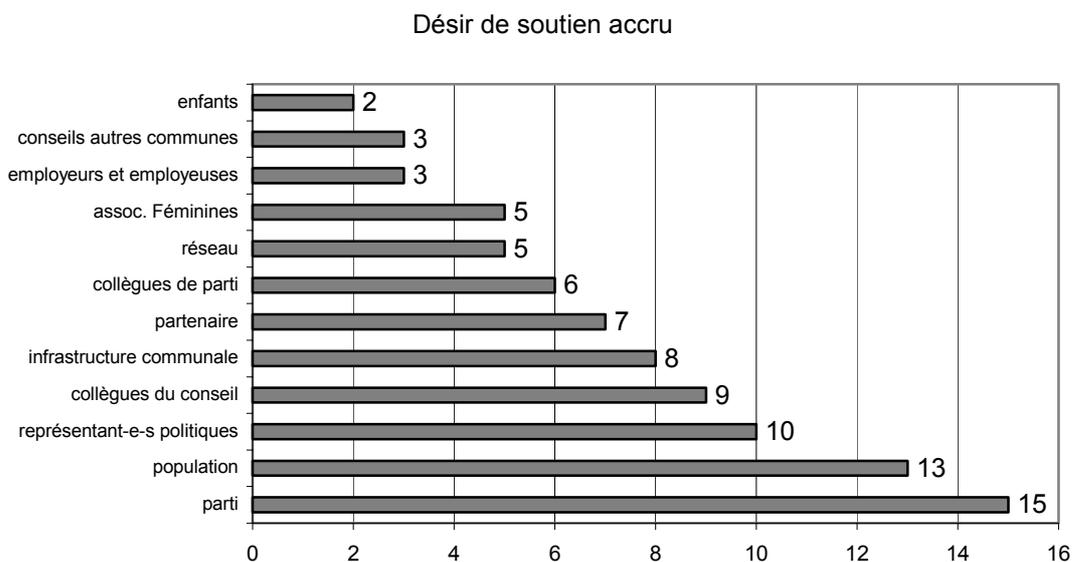
Les pourcentages étant souvent dispersés entre 1 et 5, la « majorité » est parfois très relative (par exemple, 1/3 seulement dans le dernier cas). Toutefois, cela confirme parfaitement les tendances déjà évoquées.

Les mêmes éléments ressortent ici : c'est avant tout l'entourage familial et amical qui constitue un soutien, plus que le conseil lui-même, le parti ou les associations. Les représentant-e-s politiques sont particulièrement peu vu-e-s comme un soutien.

Il convient encore de relativiser l'importance des réponses pré-citées par le fait qu'elles représentent entre 18 et 44 personnes selon les cas. Par exemple, seules 18 personnes ont répondu à la question concernant l'employeur ou employeuse et 28 pour les organisations féminines. La ligne générale est cependant suffisamment établie, car confirmée par nombre d'éléments distincts.

2.3 Désir de soutien accru

En regard de ces résultats contrastés, il est intéressant de savoir de qui les élues interrogées souhaiteraient obtenir plus de soutien :



Il est frappant de constater que les élues souhaiteraient en premier lieu plus de soutien de leur propre parti, des représentant-e-s politiques et des collègues du Conseil. Une collaboration plus soutenue entre les membres de la classe politique semble donc bien nécessaire. Les ami-e-s par contre ne sont pas citée-e-s.

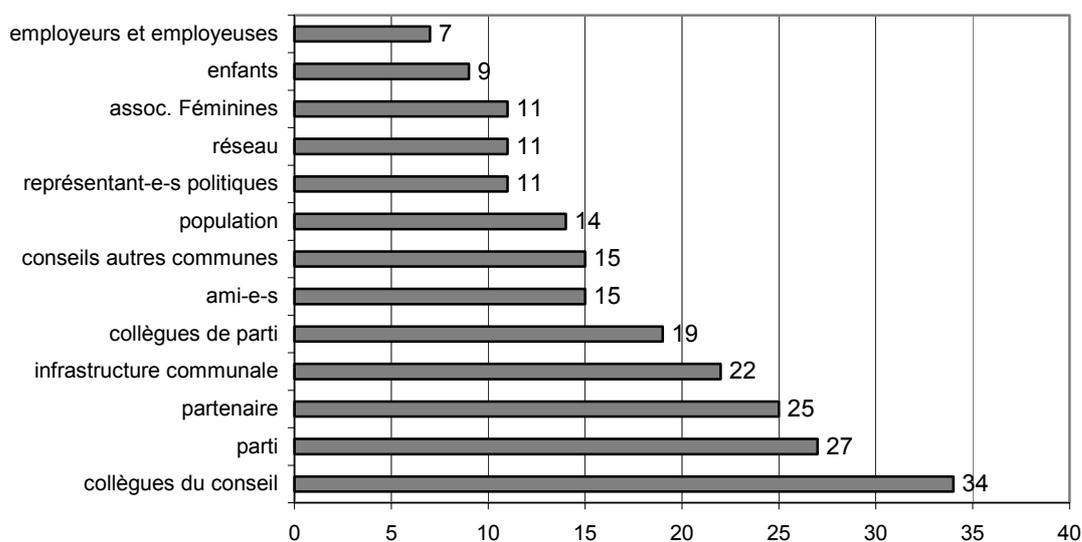
A noter également le fort désir de soutien de la part de la population. Par contre, même si la plupart des femmes interrogées relevaient le faible soutien des associations féminines, elles ne semblent pas en attendre d'avantage.

Il est clair que les élues communales souhaitent être mieux soutenues de la part de leur propre milieu politique avant tout.

2.4 Instances les plus à même de soutenir les élues

Dans la question suivante, les élues mentionnent quelles sont les instances qui seraient les plus à même de soutenir une nouvelle élue dans sa tâche :

Instances les mieux à même de soutenir une nouvelle élue



On remarque que les élues citent en premier lieu leur entourage politique, du parti et de la commune. Or, c'est justement les instances dont elles estiment recevoir insuffisamment de soutien. Il n'est dès lors pas étonnant qu'elles soient si peu nombreuses. Par contre, presque la moitié des femmes interrogées estime que c'est leur partenaire qui est le mieux à même de les soutenir ; ce qui est plutôt réjouissant puisque c'est un soutien qu'elles semblent nombreuses à avoir.

Un constat général s'impose : l'engagement dans un mandat politique public est principalement soutenu par l'entourage privé et motivé par des aspirations personnelles.

Au niveau des réseaux enfin, les femmes interrogées souhaiteraient améliorer les réseaux suivants :

- réseau intercommunal (26 réponses sur 52), réseau thématique (20), réseau interne au parti (16), réseau inter-partis (15), réseau féminin (11)

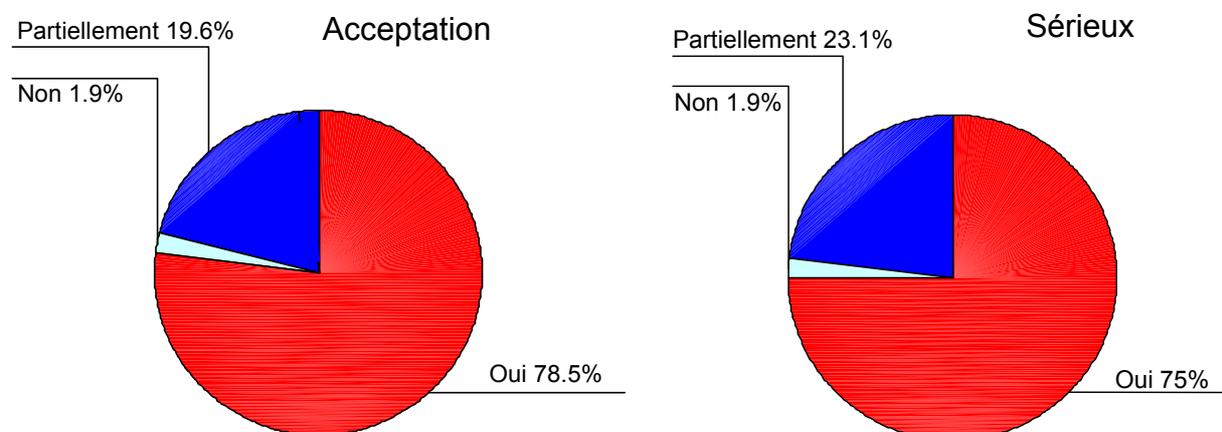
Ainsi la moitié des élues désireraient une collaboration intercommunale accrue. D'une façon générale, on constate que les femmes abordent différemment la politique. Pour elles, l'appartenance partisane

est moins importante, alors que la collaboration et la réalisation d'objectifs communs sont primordiales.

3. ACCEPTATION

En demandant aux élues si elles se sentent acceptées par leurs collègues masculins et prises au sérieux dans leur dicastère, nous constatons avec satisfaction que la réponse est positive dans la grande majorité des cas puisque 78.5% (40 personnes) des élues se sentent acceptées et 75% (39 cas) prises au sérieux.

19.6% (10 personnes) pensent n'être que partiellement acceptées et 1.9% pas du tout alors que 23.1% (12 personnes) sont partiellement prises au sérieux et 1.9% pas du tout. Le 1.9% de "pas du tout" représente une personne.



Evidemment, de façon idéale, nous aurions souhaité des réponses positives à 100%. Mais ces résultats sont suffisants pour battre en brèche les préjugés qui veulent que les femmes soient des alibis et n'aient pas leur place en politique.

La majorité des élues interrogées a fait sa place et est reconnue pour cela. Notre seul regret est dès lors qu'elles ne soient pas plus nombreuses dans cette situation. Mais ces résultats sont, nous l'espérons, de nature à encourager de futures candidatures féminines.

F/ ACTIVITÉ POLITIQUE

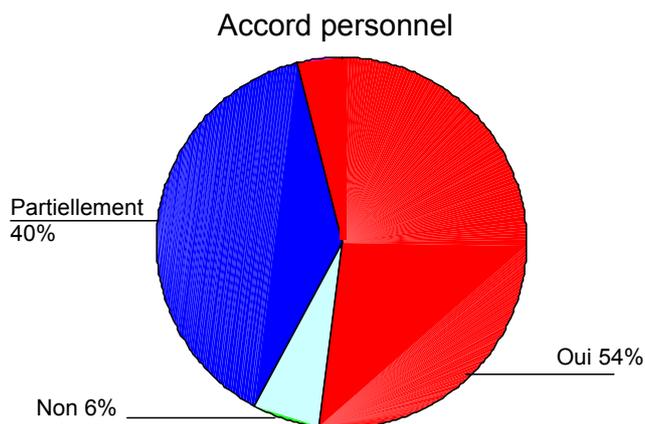
1. STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Nous avons demandé aux élues communales s'il existait, dans leur commune, une politique clairement définie des autorités communales, avec des objectifs et des stratégies. Dans 25.5% (13 cas) des communes concernées c'est le cas et partiellement dans 45.1% des communes (23 cas).

Plus de la moitié des élues (56.4% - 22 personnes) y adhèrent totalement et plus du tiers (38.5% - 15 personnes) partiellement ; au total près de 95%. Seules 2 femmes n'y adhèrent pas. De plus, une

petite moitié d'entre-elles (47.4% - 18 personnes) les jugent tout à fait utiles pour mener leur mandat et un tiers (34.2% - 13 personnes) partiellement. 18.4% (7 personnes) ne les trouvent pas utiles du tout. Pour ces deux questions, on n'a cependant que 39 et 38 réponses, respectivement pour l'adhésion aux objectifs communaux et leur utilité.

De façon générale, on constate une bonne adhésion des femmes aux objectifs et à la stratégie de leur commune. D'ailleurs, la majorité des élues (54% - 27 personnes) dit sa personnalité être en accord avec son travail au sein de la commune; 40% (20 personnes) partiellement et 6% pas du tout (3 personnes) :



Même si la majorité est personnellement en accord avec son activité communale, on pourrait espérer une meilleure prise en compte des arguments des 40% de femmes qui sont seulement en accord partiel. Evidemment, l'aspect partisan est ici essentiel : il est souvent difficile d'être en accord avec la politique communale si l'on fait partie d'une minorité.

A 34.8% (16 personnes), elles considèrent que les préoccupations des femmes et des familles sont prises en compte dans les objectifs communaux et à 54.3% (25 personnes) partiellement. Ici aussi, on peut relever une tendance positive mais constater également que du travail est encore nécessaire en la matière. La nouvelle loi sur la jeunesse viendra d'ailleurs peut-être modifier ce résultat notamment avec la mise en place de structures d'accueil de la petite enfance, qui est une demande récurrente des femmes et des familles.

Les femmes interrogées sont globalement satisfaites de leur engagement communal, avec lequel elles semblent majoritairement en harmonie. Par contre, il est évident que le résultat pourrait être meilleur ; on souhaiterait en effet que les femmes soient "entièrement" et non "partiellement" en phase avec le travail de leur commune. Pour cela, l'engagement et l'élection d'un plus grand nombre de femmes serait sans aucun doute un atout.

2. FAIBLE INVESTISSEMENT DES FEMMES

Pour tenter d'expliquer pourquoi les femmes s'investissent moins que les hommes en politique, nous leur avons soumis des affirmations qu'elles devaient évaluer de 1 à 5 (de pas du tout à tout à fait d'accord).

Voici comment elles ont jugé les déclarations proposées (résultats significatifs uniquement) :

| | |
|---|---|
| <i>La politique est une affaire d'hommes</i> | 89.7% le confirment (entre 3 et 5) |
| <i>Fondement historique</i> | 58.6% le confirment totalement (4 et 5), 27.5% pas (1 et 2) |
| <i>Manque de soutien des femmes entre elles</i> | 87.1% le confirment (entre 3 et 5) (35.9% de 5), 12.8% pas (1 et 2) |
| <i>Manque d'intérêt des femmes</i> | 86.6% le confirment (entre 3 et 5), 13.3% pas (1 et 2) |
| <i>Manque de confiance en soi</i> | 89.2% le confirment (entre 3 et 5), 10.8% pas (1 et 2) |
| <i>Influence négative d'exemples d'échecs féminins</i> | 51.6% l'infirmement (1 et 2), 35.5% sont partagées (3), 13% le confirment (4 et 5) |
| <i>Manque de temps pour raisons familiales</i> | 88.9% le confirment (entre 3 et 5), 11.1% pas vraiment (2); c'est la seule proposition à laquelle personne ne s'est opposée carrément (1) |
| <i>La famille encourage les hommes</i> | 75.6% le confirment (entre 3 et 5), 24.3% pas (1 et 2) |
| <i>Manque de formation</i> | 41% sont partagées (3) alors que 28.2% le confirment totalement (4 et 5) et 30.7% pas (1 et 2) |

On constate ici le grand poids des habitudes et des traditions ; la politique reste une affaire d'hommes ... Pourtant, il semble bien que les femmes pourraient faire changer cela, avec plus d'intérêt, plus de confiance en soi, plus de soutien. Mais le manque de temps pour des questions familiales est crucial : sans des solutions de gardes d'enfants et un vrai partage des tâches dans la famille, l'engagement des femmes sera toujours rendu difficile.

A noter l'importante mention du manque de soutien des femmes. Il semble qu'on attende souvent beaucoup plus et peut-être trop de ses congénères. Certes les femmes trouvent trop faible le soutien des autres femmes mais rappelons-nous également qu'elles disent parallèlement ne pas en attendre beaucoup plus et être satisfaites de la collaboration féminine.

Surtout, les préjugés restent vivaces : dans les mentalités, la politique reste une affaire d'hommes. Il est dès lors difficile d'y intéresser les femmes en nombre, et surtout les jeunes femmes. Souvent, il s'agit d'habitudes et de traditions, très difficiles à faire évoluer. C'est pourquoi des actions volontaristes sont indispensables ; c'est pourquoi, par exemple, les partis doivent encourager et soutenir spécifiquement les femmes. Sans cela, la situation très en retard du Valais n'est pas prête de changer.

Dans les réponses ouvertes, les femmes proposent également les affirmations suivantes pour expliquer le manque d'intérêt des femmes :

- la prépondérance du travail
- les critiques subies
- le manque de temps
- l'égoïsme de la société actuelle
- le manque de sens des responsabilités
- la forme conflictuelle de la politique valaisanne
- la structure patriarcale du Valais
- le manque de modèles et de soutien des partis

Ces réponses confirment ce qui a déjà été constaté : les partis doivent s'investir pour mieux intégrer les femmes et faire évoluer ainsi la vie politique. Pour un vrai changement, une prise de conscience et des mesures radicales sont indispensables. Il est clair que si rien n'est fait pour améliorer l'intégration

des femmes en politique, la situation n'évoluera pas, voire régressera. Ne rien faire revient aujourd'hui à s'opposer à la présence des femmes en politique.

3. SUIVI DES PROCÉDURES ET TENTATIVES D'INFLUENCE

Plus de la moitié des élues (54.9% - 28 personnes) déclare être souvent interpellée sur des sujets privés ou de manière personnelle, et seulement 45.1% (23 personnes) rarement.

Pour 2/3 (34 personnes) des élues, les gens suivent rarement les procédures pour s'adresser à elles, et souvent pour 1/3 (17 personnes) seulement. De plus, 17.6% (9 personnes) reçoivent souvent des appels qui tentent de les influencer alors que c'est rare pour 82.4% (42 personnes).

Ces chiffres mettent en évidence un certain aspect rebutant de la politique qui peut aider à comprendre pourquoi les femmes hésitent parfois à s'engager publiquement. Elles sont en effet souvent plus touchées par les marques d'antipathie et d'irrespect de leurs concitoyen-ne-s.

G/ EXPÉRIENCE PERSONNELLE

1. OBLIGATIONS FAMILIALES

Sachant qu'il est difficile pour les femmes de s'investir en politique lorsqu'elles ont des obligations familiales, nous leur avons donc demandé s'il en était tenu compte dans leur travail politique :

| | <i>oui</i> | <i>non</i> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Temps de séance | 45.5% | 54.5% |
| Réunions en week-end | 36.1% | 63.9% |
| Activités de représentation | 31.4% | 68.6% |
| Vacances scolaires | 68.8% | 31.3% |

En moyenne, il semble qu'il soit tenu compte des obligations familiales dans un minimum de cas, sauf en ce qui concerne les vacances scolaires (qui touchent en fait autant les pères que les mères). Relevons comme encourageant qu'il en soit tenu compte dans plus de 2/3 des cas. A noter que nous n'avons que 32 à 44 réponses (sur 52 questionnaires retournés) à cette question.

2. RAISONS DE L'ENGAGEMENT ET ÉLECTION

Nous avons demandé aux élues de se remémorer les raisons de leur engagement et de leur élection au niveau communal. Parmi les raisons proposées, voici l'avis des élues interrogées qui pouvaient pondérer leurs choix selon l'importance attribuée au facteur :

| | important ou très important | peu ou très peu | pas du tout |
|--|-----------------------------|-----------------|-------------|
| Acquisition de compétences professionnelles | 75.6% | 14.6% | 9.8% |
| Soutien du parti | 69.4% | 11.1% | 19.4% |
| Soutien privé | 64.3% | 35.7% | - |
| Travail culturel et intérêt public | 60% | 37.5% | 2.5% |
| Implication dans la commune | 58.9% | 33.4% | 7.7% |
| Connaissance publique de votre personne | 53.8% | 28.2% | 17.9% |
| Argument "femme" | 50% | 37.5% | 12.5% |
| Réseau professionnel informel | 32.3% | 44.1% | 23.5% |
| Prestige, fait d'être connue (égal. du partenaire) | 27.2% | 42.4% | 30.3% |
| Réseau politique | 24.2% | 39.5% | 36.4% |
| Long travail du parti | 24.2% | 21.1% | 54.5% |
| Soutien des femmes | 14.3% | 42.9% | 42.9% |
| Soutien employeur, employeuse, assoc. profess. | 10.7% | 35.8% | 53.6% |

Dans les réponses libres, une élue cite le désir de soutenir la participation féminine dans la vie publique et le désir du parti d'avoir une femme à l'exécutif communal.

On constate que les femmes s'engagent d'abord pour des raisons de compétences, grâce à leur soutien partisan et privé, pour réaliser du travail d'intérêt public et s'impliquer dans la vie de la commune. Le soutien du parti semble essentiel pour l'élection mais s'effrite par la suite, comme nous l'avons déjà constaté. Le soutien privé reste essentiel ; c'est le seul qui n'est jamais cité dans les "pas du tout".

Les éléments les plus importants sont les compétences et l'aspect de travail culturel et d'intérêt public. Il est à relever que l'argument "femme" a également eu une importance majeure dans un cas sur deux.

Par contre, le long travail du parti n'est pas un argument. Il est vrai qu'on ne peut pas, en Valais, se targuer d'un important travail des partis pour l'engagement des femmes. De même, les employeurs et employeuses n'encouragent généralement pas l'engagement en politique. L'engagement ne se fait pas non plus spécifiquement par le soutien des femmes.

Il y a eu entre 28 et 42 réponses à ces questions. Ceci est donc plutôt indicatif et non représentatif.

3. SATISFACTIONS ET DIFFICULTÉS

3.1 Aspects positifs et négatifs du mandat communal

Dans cette enquête ressort incontestablement le plaisir que les femmes interrogées ont à exercer leur mandat communal.

Parmi les facteurs de satisfaction proposés, voici ceux qu'elles relèvent :

- participer activement à la vie de la commune (78.8%)
- tâche intéressante et variée (73%)
- assumer des responsabilités (63.4%)
- utiliser ses compétences intellectuelles (50%)
- promouvoir l'égalité (40.3%)
- travailler pour une meilleure qualité de vie et de travail (25%)
- être au centre des choses (17.3%)

Nous notons avec satisfaction que, tous partis confondus, plus de deux femmes sur cinq s'investissent en politique avec l'objectif de promouvoir l'égalité. Dans les réponses libres, trois femmes relèvent l'intérêt du contact avec la population de tous les partis et de tous les horizons ainsi que de montrer que les femmes sont capables.

Il existe également des difficultés dans le travail communal ; voici comment les femmes interrogées les évaluent :

- désintérêt de la population (51.9%)
- peu de retours positifs (34.6%)
- décisions trop politiques et non réalistes (32.6%)
- débat/rumeur autour du Conseil (30.7%)
- peu d'estime du travail réalisé (26.9%)
- collaboration dans le cadre du Conseil (25%)
- être exposée aux critiques (21.1%)
- manque de volonté d'appliquer une gestion moderne (17.3%)

Il est remarquable que les élues soient en premier gênées par le manque d'intérêt général de la population. C'est probablement là une différence importante entre les élues et les élus. Elles regrettent également le manque de retours positifs, l'aspect trop politique ou les rumeurs, autant d'éléments de la politique politicienne pure que les femmes semblent souvent rejeter.

3.2 Motiver d'autres femmes

Les élues communales relèvent ainsi à la fois les côtés positifs et négatifs du travail communal. C'est pourquoi nous leur avons demandé comment motiver d'autres femmes à s'engager.

Voici leurs propositions :

- l'engagement communal est un enrichissement
- c'est une expérience intéressante d'un point de vue personnel
- cela permet d'avoir beaucoup de contacts avec des gens différents
- c'est une opportunité de mettre en valeur ses compétences et de se confronter au terrain
- le travail communal est varié
- il permet de prendre des décisions et de mettre en œuvre ses idées
- c'est aussi un engagement, au service de la commune, presque un devoir
- la politique est l'affaire de toutes et tous
- s'engager est la seule façon d'être réellement prise en compte par la société

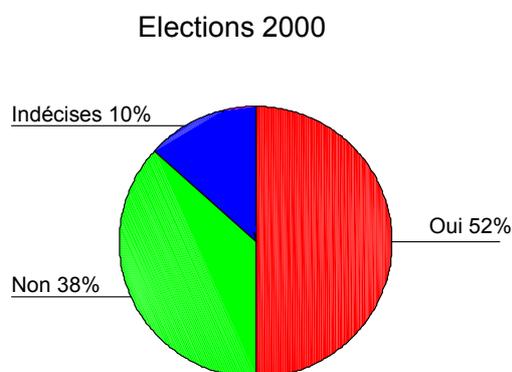
En plus de ces éléments très marqués par l'expérience et un certain sens du devoir, les femmes interrogées relèvent beaucoup d'arguments plus spécifiquement marqué "femme". Ainsi, elles jugent important pour les femmes de s'engager pour montrer qu'elles sont capables mais aussi pour

apporter leur propre vision. Elles ont une expérience de vie différente de celle des hommes ; elles peuvent donc apporter quelque chose de différent. De plus, c'est un engagement valorisant et qui aide à augmenter sa confiance en soi. C'est également la meilleure manière de défendre les droits des femmes et une meilleure répartition entre les femmes et les hommes. Une femme relève cependant l'impératif de ne pas s'intégrer en fonctionnant comme les hommes. Les femmes ont leur propre fonctionnement qu'elles ne doivent pas renier une fois élues. Elles ont une vision plus humaine à apporter ; elles peuvent contribuer à l'amélioration de la société.

A noter qu'une seule femme relève qu'elle n'a pas d'argument ...

4. RENOUVELLEMENT DU MANDAT

Un peu plus de la moitié des femmes interrogées brigueront un nouveau mandat en décembre 2000 (52% - 26 personnes) alors que 38% (19 personnes) ne se représenteront pas ; 10% (5 personnes) sont encore indécises à fin août 2000 et 2 réponses manquent.



Les élues qui ne se représentent pas le font pour des raisons personnelles (31.6% - 6 personnes), familiales (15.8% - 3 personnes) et surtout professionnelles (52.6% - 10 personnes). A noter que seules 19 élues ont choisi les raisons proposées dans le questionnaire. D'autres raisons sont mentionnées : "peu de possibilité de faire des actions", "24 ans c'est assez", "ambiance trop politique", "frein au développement professionnel", "nécessaire tournus", "fâchée avec la droite bourgeoise". Le facteur professionnel semble prépondérant dans la décision de ne pas briguer un nouveau mandat. A noter également le désir de ne pas monopoliser le pouvoir et de favoriser un tournus. Les femmes élues ne semblent pas vouloir s'accrocher indéfiniment à leur fonction. Certaines proposent même d'introduire une durée maximale pour tous les mandats politiques.

Mais nous constatons aussi avec satisfaction qu'une majorité encourageante de femmes se représenta, et cela pour les raisons suivantes :

- "continuer le travail commencé et non achevé" (très souvent cité), "le plaisir", "car il faut des années pour devenir efficace", "améliorer ce qui a déjà été fait en 4 ans", "travailler pour les femmes et les hommes", "ne pas fuir les responsabilités", "car j'aime travailler avec les gens", "expérience positive à poursuivre", etc.

Les élues communales semblent globalement satisfaites, malgré des difficultés bien réelles. Surtout, elles veulent poursuivre leur engagement pour réaliser des projets et améliorer la vie dans leur commune. Leur engagement est très marqué par le désir de réalisation d'objectifs pour la commune, notamment en poursuivant leurs activités commencées depuis 4 ans.

H/ CONCLUSION

1. EVOLUTION 1988-2000

Avant d'effectuer le bilan final de l'enquête auprès des conseillères communales, il était intéressant de tirer un parallèle entre ces résultats et ceux de l'enquête réalisée en 1988 auprès des politiciennes valaisannes. Cette esquisse de comparaison entre les enquêtes de 1988 et de 2000 est une analyse d'Inès Mengis, traduite en français.

1.1 Esquisse de comparaison 1988-2000

L'enquête "Les femmes et la politique en Valais" de mai 1988 et l'"Enquête auprès des conseillères communales" d'août 2000 ne peuvent pas être comparées dans les détails mais dans les tendances générales esquissées par les réponses.

Les questionnaires se ressemblent mais ne sont cependant pas exactement similaires; avant tout, l'exploitation en est différente. Pour le Rapport 1988, on ne sait pas précisément le nombre de réponses obtenues, qui doivent être d'environ 400. On peut estimer que les réponses sont représentatives. La tentative d'une comparaison vaut ainsi la peine d'être faite.

Le Rapport 1988 parle de la participation des femmes valaisannes dans toutes les instances (également les conseils généraux). Par contre, le Rapport 2000 concerne uniquement les conseillères communales. C'est pourquoi on compare ici essentiellement les éléments fondamentaux du Rapport 1988 aux déclarations des élues communales 2000, 30 ans après l'introduction du suffrage féminin.

Dans la législature 1984-1988, le Valais comptait 53 conseillères communales pour 87 candidates (en 1972, 139 candidates et 53 élues). Le mandat le plus élevé était la vice-présidence. Les femmes étaient élues plutôt dans de petites communes, de système majoritaire. Ce système facilite l'élection de femmes, auxquelles on fait par ailleurs plus volontiers appel dans les petites communes.

En août 2000, le questionnaire a été envoyé anonymement à 141 conseillères communales ; 52 ont été retournés (36.88% de retour). Ce sont ces réponses qui servent de base à la présente analyse.

Dans le rapport 1988, la plus haute fonction était vice-présidente. Dans le Rapport 2000, on trouve 2 présidentes, 14 vice-présidentes et 35 conseillères.

88.4% des femmes effectuent leur premier ou second mandat. Les femmes font plus souvent de courtes périodes, désirent "faire la place à d'autres" (ou souffrent plus des doubles ou même multiples charges). 7.7% des élues avaient déjà un mandat avant leur élection communale : 3 députées et 1 vice-juge. En 2000, 13.5% des femmes ont un double mandat : 3 députées, 2 suppléantes et 2 conseillères bourgeoises.

1.2 Situation personnelle

Le Rapport 1988 relève un âge moyen de 35-40 ans mais un pourcentage élevé (17.3%) de femmes avait plus de 60 ans ; très peu avaient moins de 25 ans (3.2%). Les personnes interrogées ont en moyenne 2 ou 3 enfants, dont la moitié déjà indépendants.

Dans le Rapport 2000, la moyenne d'âge des personnes interrogées est de 46 ans. Seules 3 personnes ont plus de 55 ans alors qu'une sur 5 a moins de 40 ans.

La répartition des tâches dans la famille se pratique chez environ la moitié des personnes interrogées, de façon régulière dans 42.9% des cas, ponctuellement dans 16.7% et seulement au début dans 2.6% (on émet ici certaines réserves : les chiffres déclarés ne recouvrent parfois qu'une facette de la réalité).

Dans le Rapport 2000, 78% des personnes interrogées ont des enfants : la plupart adultes, 3 écoliers ou écolières et 9 adolescent-e-s. Par manque de structures comme les services de garde et les crèches, il est difficile pour des jeunes femmes d'assumer un mandat politique.

La situation de famille de la femme n'est pas abordée dans le Rapport 1988. Le Rapport 2000 comprend 76% de femmes mariées, 14% de célibataires et 10% de femmes séparées ou divorcées.

Dans le Rapport 1988, deux tiers des personnes interrogées exercent une profession. L'activité professionnelle hebdomadaire varie de 10 heures (14 personnes) à 30 heures ou plus (42 personnes – surtout dans le Valais Romand).

Dans le Rapport 2000, beaucoup d'éluës parlent d'une activité professionnelle de 25 à 75%, de façon très variable. Les indépendantes travaillent plus souvent à 100%.

42.3% (22 personnes) sont parallèlement des femmes et/ou des mères au foyer. Une répartition des tâches familiales avec les partenaires se fait dans 59.3% des cas ; 14.8% des femmes l'assument seules et 25.9% avec d'autres personnes.

La répartition du travail domestique est une condition essentielle pour la promotion des femmes dans une activité politique et professionnelle.

1.3 Attribution des dicastères

Même sans chiffres détaillés, du Rapport 1988 ressort que 63.8% des personnes interrogées prennent négativement le fait d'être toujours assignées dans les domaines traditionnellement dévolus aux femmes, c'est-à-dire surtout le secteur social, l'école et la santé, alors qu'elles revendiquent des intérêts dans tous les domaines et voudraient étendre leur expérience dans tous les aspects de la politique. Pour cela, elles doivent s'imposer lors de l'attribution des dicastères comme le font plus facilement les hommes par ambition ou recherche de prestige.

Le Rapport 2000 constate que des femmes sont présentes dans tous les secteurs, mais restent majoritairement dans les domaines traditionnellement féminins : 29 dans l'école mais 1 dans l'énergie, 25 dans la santé mais 2 dans la planification. Les femmes sont peu présentes dans les secteurs dits masculins. On regrette partout cela : une véritable promotion des femmes en politique implique qu'elles puissent aller au-delà des secteurs traditionnels « KKK » (Eglise, Cuisine, Enfants).

Il apparaît clairement que la majorité des femmes n'est absolument pas satisfaite de la position qu'on lui donne, où on la canalise comme évoqué ci-dessus. La politique et l'économie doivent ouvrir leurs portes aux femmes, pour profiter de leur potentiel car elles ont des compétences très diversifiées.

De ces différents chiffres, on peut relever un mécontentement clair chez nombre de femmes concernant les attributions de dicastères; elles auront à lutter pour une amélioration de la situation !

Dans le Rapport 1988, il n'y a pas de chiffres précis mais les tendances sont les mêmes. On peut noter, à travers les différentes questions, une tendance positive de l'évaluation personnelle du travail politique dans 71.2% des cas.

1.4 Double ou triple journée, et ses conséquences

Les questions d'infrastructure sont abordées dans les deux rapports et peuvent donc être comparées. La plus grande partie des questions concernent les domaines du partenariat et du budget.

Dans le Rapport 1988, la répartition des tâches entre les partenaires est pratiquée dans 55.1% des cas mais pas du tout dans 23.1%. L'aide est habituelle dans 42.9% des cas et ponctuelle dans 16.7%. Le poids des tâches est jugé trop pesant par 27.6% des femmes et supportable par 60.9% (sans indications 11.5%).

En conséquence, la plupart du temps, les loisirs doivent être massivement réduits; les intérêts personnels sont mis de côté. La plupart des femmes estiment cependant avoir encore suffisamment de temps disponible (71.12%) ; mais 17.9% l'estiment insuffisant et 10.9% ne se prononcent pas.

L'activité sociale, les ami-e-s, les contacts en général ne semblent pas trop souffrir de l'activité politique. Ainsi 68.6% des femmes disent poursuivre des activités sociales contre 21.8%. Il est à noter qu'aussi bien le partenaire (53.2%) que les enfants (69%) soutiennent le travail politique de la femme. Les sentiments de culpabilité ne sont pas trop souvent ressentis puisqu'ils concernent 17.9% des femmes (pas du tout : 64.2%).

Dans le Rapport 2000, on voit plus précisément où se situent les véritables renoncements, mais toutes les femmes interrogées n'ont pas répondu. Dans le travail professionnel, il y a une diminution de 25%. L'activité sportive est diminuée très fortement, jusqu'à 100% pour 1/5 des personnes interrogées et à 75% pour 1/4 des personnes interrogées. Le renoncement à une activité d'association concerne également 1/3 des femmes. On note un renoncement à des hobbies pour 25 à 100%. Il y a également moins de temps pour la famille et les ami-e-s (partagé entre 25, 50 et 75%).

En comparaison avec 1988, la pression de travail semble avoir augmenté fortement.

1.5 Motivation de la candidature et influences

Contrairement à une opinion répandue, l'environnement des politiciennes n'est souvent pas très politisé puisque 64.6% des parents ne sont pas engagés politiquement. Il en va de même de 63.3% des partenaires; seuls 7 partenaires (13,5%) ont un mandat politique. On ne peut donc pas dire que le milieu politique est "cartellisé".

Considérant les déclarations parfois lacunaires, on ne peut cependant pas savoir assurément dans quelle mesure l'environnement influence les personnes interrogées : les femmes interrogées parlent de l'influence des partenaires à 34.4%, d'ami-e-s à 14.7%, d'organisations féminines à 10.5% et d'autres organisations à 4.3%. Il existe également des influences indirectes. Certaines citent l'influence d'un ancien politicien. La faible influence des organisations montre que la politique est désormais plus une affaire personnelle ; l'influence stricte d'une organisation ou d'un parti est devenue moindre. Les deux rapports coïncident sur ce point.

Ici aussi, les deux rapports s'accordent. 90% des personnes interrogées dans le Rapport 1988 veulent agir pour le bien de la communauté. Dans les deux rapports sont mentionnés les souhaits de changer les choses et de travailler pour le bien public, le perfectionnement et l'acquisition de connaissances, l'intérêt politique dans la famille, la motivation par le parti et l'engagement féministe (2 femmes sur 5).

Pour la majorité des femmes, il manque un véritable soutien actif dans leur travail politique, de la part des partis et des organisations, malgré le soutien moral de l'environnement familial et des collègues de travail. La critique est claire concernant les partis (17.6%), les organisations féministes (50%), les représentants politiques (36%) et l'infrastructure communale (5.6%).

Le besoin d'un soutien accru s'exprime clairement dans le Rapport 2000 : en premier du parti politique et des collègues du conseil, des habitant-e-s, des communes et ensuite seulement des partenaires.

1.6 Difficultés et satisfactions de l'activité politique

A travers différents indices et tendances, on trouve un certain nombre de similitudes entre les deux enquêtes. Dans le Rapport 1988, 71.2% des femmes évaluent positivement leur activité. Cela se retrouve, de façon plus détaillée, dans le Rapport 2000 : 78.8% jugent positivement la participation à la vie politique, 73% l'intérêt des tâches, 63.4% le sentiment de responsabilité, 50% l'utilisation de capacités personnelles, 40.3% l'engagement pour l'égalité, 25% l'engagement pour une meilleure qualité de vie, 17.3% le fait d'être au centre des événements.

Les partis et les organisations devraient utiliser de manière renforcée cette forte volonté d'engagement (l'ambition personnelle est rarement évoquée) afin que les compétences intellectuelles et émotionnelles des femmes profitent à la communauté. Pour cette raison, les constats et conclusions du Rapport 2000 ne doivent rester lettres mortes mais être véritablement prises en compte par les partis et les organisations concernées par la promotion des femmes.

Les élues doivent également encourager d'autres femmes à s'engager, en leur expliquant l'enrichissement personnel d'un mandat politique. Cela n'est toutefois possible que si le milieu le permet (aides concrètes) et surtout si la société s'adapte tant au niveau des mentalités qu'au niveau organisationnel, tel que cela a déjà été demandé dans le Rapport 1988 et répété dans le Rapport 2000 encore : malheureusement, l'égalité ne fait pas encore partie de la vie quotidienne. Les femmes regrettent clairement le manque de solidarité.

Il est toujours plus difficile pour une femme que pour un homme de s'engager dans un mandat politique. Les doubles charges impliquées par le travail familial et le travail professionnel, en plus du mandat politique, pèsent toujours plus sur le quotidien de la femme. La situation défavorise les femmes ; par exemple les lacunes en matière d'infrastructure communale, de garderies d'enfant, d'écoles, le manque de soutien professionnel, les horaires des séances non adaptés.

La condition sine qua non pour un réel changement est l'évolution des mentalités. 10 ans après le premier rapport, les bases de ces changements sont posées mais ne se traduisent pas encore dans le quotidien, dans les faits.

Jusqu'à ce qu'on y parvienne, des femmes seront toujours discriminées, même si on s'habitue maintenant à leur présence et qu'on reconnaît enfin qu'elles réalisent un excellent travail politique, quand on veut bien les laisser faire.

2. BILAN FINAL

Si le bilan global est plutôt positif puisque la plupart des femmes interrogées est satisfaite de l'engagement communal, de notre côté, nous ne pouvons que regretter qu'elles soient si peu nombreuses, en Valais, à exercer une telle activité.

Cela montre à quel point il est indispensable, non seulement de susciter les candidatures féminines, mais également de les soutenir ardemment pour qu'elles soient élues d'abord et ensuite pour qu'elles puissent effectuer leur mandat dans de bonnes conditions, sans devoir lui sacrifier famille et loisirs comme c'est encore trop souvent le cas.

Les partis politiques se plaignent volontiers de ne pas trouver suffisamment de candidatures féminines. Mais pour cela, il faut des mesures actives et volontaristes en faveur des femmes, dans toutes les instances. Pour que des femmes soient candidates puis élues, il est indispensable que les partis les sollicitent et les encouragent. Il faut mettre en place des conditions plus adaptées – songez par exemple à Moutier et sa crèche pendant les séances communales.

Pour que les femmes s'investissent plus en politique, il faut avoir quelque chose à leur proposer. Solliciter une candidature féminine et la mettre en queue de liste pour "faire le nombre" est contre-productif. Il est indispensable que les femmes soient soutenues. Mettre des femmes en tête de liste, proposer des femmes à la présidence de commissions, élire des femmes dans les comités sont des actions de nature à promouvoir les femmes. Une femme soutenue par son parti et bien élue en motivera peut-être 10 autres à s'engager.

Les femmes ont beaucoup à apporter aux partis en particulier et à la politique en général. Pour les accueillir, des infrastructures sont nécessaires. Ainsi, il n'est pas normal que la plupart des élues fassent elle-mêmes le travail administratif ; parions qu'il n'en va pas de même des élus. Nous pensons également à la formation ; souvent, les femmes renoncent à s'engager par manque de connaissance et de confiance en soi, or cela peut s'acquérir pour autant qu'on se donne la peine de mettre sur pied des formations adaptées.

Il ressort également de cette enquête qu'il faut rechercher des candidatures féminines différemment des candidatures masculines. Les femmes s'annoncent moins souvent ; elles hésitent plus fréquemment. Mais surtout, les femmes ne sont souvent pas dans le circuit des partis ; il faut les trouver dans la société civile, dans les associations. Parfois même, elles ne sont pas du tout engagées avant d'être élues. Il faut susciter leur intérêt et leur engagement.

Il faut également leur demander clairement d'être candidate et le faire suffisamment tôt pour qu'elles puissent y réfléchir et s'y préparer. Pour les encourager, un soutien par une solution de monitoring est envisageable et souhaitable.

Peut-être dès lors certain-e-s se demanderont pourquoi faire tout cela ? Et bien simplement pour une question de justice, parce que les femmes représentent 54% du corps électoral suisse, et pour un meilleur bien-être général de la société. Et parce que les femmes, avec leurs expériences, leurs compétences et leurs visions du monde, ont beaucoup à apporter à un monde politique en mutation dans lequel l'abstention est croissante.

C'est notre souhait, pour toutes les valaisannes et pour tous les valaisans.

V. PERSPECTIVES

1. L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE

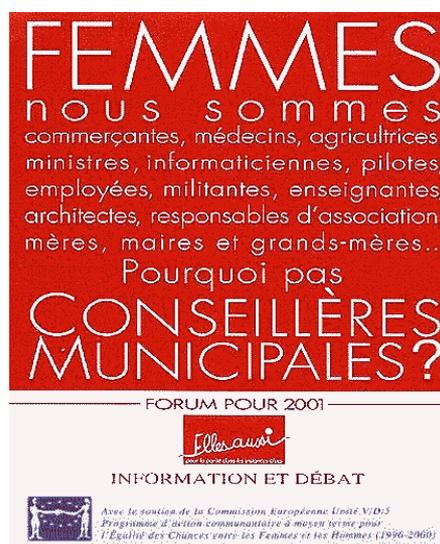
En même temps que le Valais, la France connaissait des élections d'une nouvelle ère : c'était les premières élections municipales paritaires.

La France n'est généralement pas un pays en avance en matière d'égalité, même si la proportion de femmes en politique y est supérieure qu'en Valais. Pourtant, la loi du 6 juin 2000 impose dorénavant la parité entre les femmes et les hommes sur les listes électorales dans les municipalités de plus de 3'500 habitant-e-s.

Un récent sondage confirme d'ailleurs ces nouvelles bonnes dispositions envers les politiciennes :

- 63% des gens pensent qu'avoir plus de femmes en politique améliorerait les choix politiques locaux et le fonctionnement de la démocratie
- 65% des gens aimeraient qu'une femme soit élue maire en 2001

Fortes de ces résultats les Françaises revendiquent une meilleure représentativité en politique, notamment l'association "Elles aussi" avec l'affiche ci-jointe.



La loi sur la parité a été appliquée pour la première lors des élections municipales des 11 et 18 mars derniers, avec un effet considérable. Dans la période précédente, les Françaises représentaient 22% dans les conseils municipaux. Dorénavant, elles représentent 47.5%. Il est particulièrement intéressant de constater que les partis politiques ont pleinement joué le jeu de la parité. En effet, la loi n'imposait pas de liste alternée – un homme, une femme – mais la parité par groupe de six élus. Or le ministère de l'intérieur a réalisé une simulation : si les partis s'étaient contentés de placer, sur les listes, trois hommes en tête, puis trois femmes, le pourcentage de conseillères municipales n'aurait été que de 43%. Le taux atteint au soir du 18 mars montre que les partis n'ont pas fait le minimum mais se sont réellement investis dans l'aventure de la parité.

Ceci est remarquable même si le nombre de femmes mairies n'a pas explosé de la même façon. Au total, quarante-quatre femmes ont été élues mairies d'une commune de plus de 15 000 habitants, selon les estimations effectuées par Le Monde. Elles n'étaient qu'une trentaine à la veille du scrutin. Désormais, sur trente-sept villes de plus de 100 000 habitants, quatre sont dirigées par des femmes. De plus, les adjointes sont très nombreuses. Ainsi la mairie de Paris aura désormais 18 adjointes pour 15 adjoints ; et une femme a été nommée première adjointe.

Il est également appréciable de considérer l'augmentation du nombre de femmes dans les élections cantonales, qui n'étaient pas soumises à la nouvelle loi. Sur les 1'932 cantons renouvelables en métropole, on comptait 121 conseillères générales sortantes. Au soir du 18 mars, on comptait 189

élues. Il y a désormais 9,8% de femmes dans les assemblées départementales, contre 6,3% à la veille du scrutin. La progression est comparable à celle constatée lors du renouvellement de l'autre série, en 1998, où le taux de féminisation était passé de 5,5% à 8,3%. L'effet d'entraînement est certain.

Sans revenir sur le débat des quotas en Suisse, l'expérience française mérite d'être appréciée. Pour nous, elle signifie que, si des mesures adéquates et énergiques sont prises, le monde politique peut être réellement révolutionné.

2. ... ET LE VALAIS ?

Dans son livre qui conclue le programme national de recherche 35 sur l'égalité, Ballmer-Cao cite Head-König et al. 1996 : "Partant du constat que la "condition féminine" fluctue non seulement selon les domaines et selon les régions, mais également entre les périodes et à l'intérieur de celles-ci, les auteures arrivent à la conclusion "qu'en matière d'égalité, rien n'est jamais acquis"

Non, rien n'est jamais acquis en matière d'égalité. La sous-représentation féminine persistante dans les instances politiques n'est qu'un exemple ; mais un exemple dramatique puisqu'il souligne en plus un mouvement de recul qu'il faudra enrayer à tout prix si l'on ne souhaite pas faire marche arrière. Les femmes ont en Suisse acquis le droit de vote après la plupart des pays européens ; et l'écart n'a jamais été comblé. Une comparaison avec la seule France, sans parler des pays nordiques, devient grand-guignolesque tant nos taux de représentation féminine sont anecdotiques.

Si l'on veut faire perdurer l'héritage des citoyens de 1971 qui ont accepté de partager le pouvoir politique avec leurs épouses, leurs mères et leurs sœurs, il faut impérativement s'en donner les moyens. Ne rien faire aujourd'hui signifie opter pour une stratégie surannée de non-partage du pouvoir.

"Naturellement" dit-on mais en réalité culturellement et socialement, l'accès aux instances politiques est rendu plus difficile pour les femmes. Pour mettre en place une véritable égalité entre les femmes et les hommes de ce canton, il est donc primordial de faciliter enfin l'accès des femmes au monde politique ; c'est une simple question de justice. Car de même qu'il est inacceptable qu'une femme perçoive un salaire moindre simplement parce qu'elle est une femme, il est également inacceptable qu'une femme soit moins souvent élue uniquement parce qu'elle est de sexe féminin. Nous encourageons vivement les partis politiques à y réfléchir s'ils entendent non seulement proposer mais aussi faire élire des candidates lors des prochaines élections. Nous proposons en annexe d) un catalogue de mesures que nous avons présentées aux partis valaisans il y a quelques années déjà ; c'est là une base de travail sur laquelle il nous plairait de revenir.

Car sans action volontariste, sans soutien institutionnel, sans engagement marqué pour l'égalité, les femmes resteront reléguées aux seconds rôles, en politique et ailleurs. Pour promouvoir une véritable et durable égalité des chances entre les femmes et les hommes de notre canton, la mobilisation des partis, de l'électorat, des autorités, des associations, de chacun et chacune s'impose.

VI. ANNEXES

a) Liste des abréviations de partis

| Partei | | | Parti |
|-------------------------------------|------|------|------------------------------|
| Freisinnig-Demokratische Partei | FDP | PRD | Parti radical |
| Christlichdemokratische Volkspartei | CVP | PDC | Parti démocrate-chrétien |
| Sozialdemokratische Partei | SPS | PSS | Parti socialiste |
| Schweizerische Volkspartei | SVP | UDC | Union démocratique du centre |
| Libérale Partei | LPS | PLS | Parti libéral |
| Christlichsoziale Partei* | CSPO | PACS | Parti chrétien-social* |
| Eidgenössisch-Demokratische Union | EDU | UDF | Union démocratique fédérale |

* considérés ensemble pour la première fois lors des élections 2000

b) Détail des élections communales

| Valais Romand | Hommes | Femmes | % Femmes |
|----------------------------|--------|--------|----------|
| District de Sierre | | | |
| Ayer | 5 | 0 | 0.00% |
| Chalais | 3 | 2 | 40.00% |
| Chandolin | 4 | 1 | 20.00% |
| Chermignon | 5 | 0 | 0.00% |
| Chippis | 4 | 1 | 20.00% |
| Grimentz | 4 | 1 | 20.00% |
| Grône | 5 | 0 | 0.00% |
| Icogne | 4 | 1 | 20.00% |
| Lens | 5 | 0 | 0.00% |
| Miège | 5 | 0 | 0.00% |
| Mollens | 5 | 0 | 0.00% |
| Montana | 4 | 1 | 20.00% |
| Randogne | 4 | 1 | 20.00% |
| Sierre | 6 | 3 | 33.33% |
| St-Jean | 4 | 1 | 20.00% |
| St-Léonard | 5 | 0 | 0.00% |
| St-Luc | 5 | 0 | 0.00% |
| Venthône | 5 | 0 | 0.00% |
| Veyras | 5 | 0 | 0.00% |
| Vissoie | 4 | 1 | 20.00% |
| District d'Hérens | | | |
| Les Agettes | 4 | 1 | 20.00% |
| Ayent | 5 | 2 | 28.57% |
| Evolène | 8 | 3 | 27.27% |
| Hérémece | 7 | 0 | 0.00% |
| Mase | 4 | 1 | 20.00% |
| Nax | 3 | 2 | 40.00% |
| St-Martin | 7 | 0 | 0.00% |
| Vernamiège | 4 | 1 | 20.00% |
| Vex | 6 | 2 | 25.00% |
| District de Sion | | | |
| Arbaz | 4 | 1 | 20.00% |
| Grimisuat | 6 | 1 | 14.29% |
| Salins | 3 | 2 | 40.00% |
| Saviese | 11 | 0 | 0.00% |
| Sion | 13 | 2 | 13.33% |
| Veysonnaz | 5 | 0 | 0.00% |
| District de Conthey | | | |
| Ardon | 6 | 1 | 14.29% |
| Chamoson | 4 | 1 | 20.00% |
| Conthey | 8 | 1 | 11.11% |
| Nendaz | 10 | 1 | 9.09% |
| Vétroz | 4 | 1 | 20.00% |

| | | | |
|-------------------------------|--------|--------|----------|
| District de Martigny | | | |
| Bovernier | 4 | 1 | 20.00% |
| Charrat | 3 | 2 | 40.00% |
| Fully | 6 | 1 | 14.29% |
| Isérables | 6 | 1 | 14.29% |
| Leytron | 7 | 0 | 0.00% |
| Martigny | 6 | 3 | 33.33% |
| Martigny-Combe | 5 | 2 | 28.57% |
| Riddes | 4 | 1 | 20.00% |
| Saillon | 3 | 2 | 40.00% |
| Saxon | 6 | 1 | 14.29% |
| Trient | 4 | 1 | 20.00% |
| District d` Entremont | | | |
| Bagnes | 9 | 2 | 18.18% |
| Bourg-St-Pierre | 5 | 0 | 0.00% |
| Liddes | 5 | 0 | 0.00% |
| Orsières | 12 | 3 | 20.00% |
| Sembrancher | 7 | 0 | 0.00% |
| Vollèges | 7 | 0 | 0.00% |
| District de St-Maurice | | | |
| Collonges | 4 | 1 | 20.00% |
| Dorénaz | 5 | 0 | 0.00% |
| Evionnaz | 5 | 2 | 28.57% |
| Finhaut | 5 | 0 | 0.00% |
| Massongex | 6 | 1 | 14.29% |
| Mex | 4 | 1 | 20.00% |
| Salvan | 5 | 2 | 28.57% |
| St-Maurice | 9 | 2 | 18.18% |
| Vernayaz | 6 | 1 | 14.29% |
| Vérossaz | 6 | 1 | 14.29% |
| District de Monthey | | | |
| Champéry | 7 | 0 | 0.00% |
| Collombey-Muraz | 7 | 2 | 22.22% |
| Monthey | 13 | 2 | 13.33% |
| Port-Valais | 5 | 2 | 28.57% |
| St-Gingolph | 5 | 2 | 28.57% |
| Troistorrens | 6 | 3 | 33.33% |
| Val d'Illiez | 5 | 2 | 28.57% |
| Vionnaz | 6 | 1 | 14.29% |
| Vouvry | 6 | 3 | 33.33% |
| Haut-Valais | Hommes | Femmes | % Femmes |
| Bezirk Goms | | | |
| Ausserbinn | 3 | 0 | 0.00% |
| Bellwald | 4 | 1 | 20.00% |
| Binn | 5 | 0 | 0.00% |
| Blitzingen | 3 | 0 | 0.00% |
| Ernen | 3 | 2 | 40.00% |
| Fiesch | 4 | 1 | 20.00% |
| Fieschertal | 4 | 1 | 20.00% |
| Geschinen | 3 | 0 | 0.00% |
| Gluringen | 5 | 0 | 0.00% |

| | | | |
|------------------------------|---|---|--------|
| Grafschaft | 5 | 0 | 0.00% |
| Lax | 3 | 2 | 40.00% |
| Mühlebach | 3 | 0 | 0.00% |
| Münster | 5 | 0 | 0.00% |
| Niederwald | 3 | 0 | 0.00% |
| Obergesteln | 3 | 2 | 40.00% |
| Oberwald | 5 | 0 | 0.00% |
| Reckingen | 6 | 1 | 14.29% |
| Steinhaus | 2 | 1 | 33.33% |
| Ulrichen | 4 | 1 | 20.00% |
| Bezirk Oestlich Raron | | | |
| Betten | 6 | 1 | 14.29% |
| Bister | 3 | 0 | 0.00% |
| Bitsch | 4 | 1 | 20.00% |
| Filet | 3 | 2 | 40.00% |
| Goppisberg | 4 | 1 | 20.00% |
| Greich | 4 | 1 | 20.00% |
| Grensiols | 3 | 2 | 40.00% |
| Martisberg | 1 | 2 | 66.67% |
| Mörel | 3 | 2 | 40.00% |
| Ried-Mörel | 5 | 0 | 0.00% |
| Bezirk Brig | | | |
| Birgisch | 4 | 1 | 20.00% |
| Brig-Glîs | 8 | 3 | 27.27% |
| Eggerberg | 4 | 1 | 20.00% |
| Mund | 5 | 0 | 0.00% |
| Naters | 6 | 1 | 14.29% |
| Ried-Brig | 5 | 0 | 0.00% |
| Simplon-Dorf | 4 | 1 | 20.00% |
| Termen | 5 | 0 | 0.00% |
| Zwischbergen | 5 | 0 | 0.00% |
| Bezirk Visp | | | |
| Baltschieder | 4 | 1 | 20.00% |
| Eisten | 4 | 0 | 0.00% |
| Embd | 4 | 1 | 20.00% |
| Grächen | 5 | 0 | 0.00% |
| Lalden | 4 | 1 | 20.00% |
| Randa | 5 | 0 | 0.00% |
| Saas-Almagell | 4 | 1 | 20.00% |
| Saas-Balen | 5 | 0 | 0.00% |
| Saas-Fee | 5 | 0 | 0.00% |
| Saas-Grund | 5 | 0 | 0.00% |
| St.Niklaus | 6 | 1 | 14.29% |
| Stalden | 6 | 1 | 14.29% |
| Staldenried | 3 | 2 | 40.00% |
| Täsch | 5 | 0 | 0.00% |
| Törbel | 5 | 0 | 0.00% |
| Visp | 6 | 3 | 33.33% |
| Visperterminen | 6 | 1 | 14.29% |
| Zeneggen | 4 | 1 | 20.00% |
| Zermatt | 6 | 1 | 14.29% |

| | | | |
|------------------------------|---|---|--------|
| Bezirk Westlich Raron | | | |
| Ausserberg | 7 | 0 | 0.00% |
| Blatten | 4 | 1 | 20.00% |
| Bürchen | 6 | 1 | 14.29% |
| Eischoll | 5 | 0 | 0.00% |
| Ferden | 5 | 0 | 0.00% |
| Hohtenn | 5 | 0 | 0.00% |
| Kippel | 7 | 0 | 0.00% |
| Niedergesteln | 5 | 0 | 0.00% |
| Raron | 5 | 2 | 28.57% |
| Steg | 4 | 1 | 20.00% |
| Unterbäch | 5 | 2 | 28.57% |
| Wiler | 7 | 0 | 0.00% |
| Bezirk Leuk | | | |
| Agarn | 5 | 0 | 0.00% |
| Albinen | 4 | 1 | 20.00% |
| Bratsch | 5 | 0 | 0.00% |
| Ergisch | 5 | 0 | 0.00% |
| Erschmatt | 4 | 1 | 20.00% |
| Gampel | 7 | 0 | 0.00% |
| Guttet-Feschel | 4 | 1 | 20.00% |
| Inden | 3 | 0 | 0.00% |
| Leuk | 8 | 1 | 11.11% |
| Leukerbad | 4 | 1 | 20.00% |
| Oberems | 5 | 0 | 0.00% |
| Salgesch | 6 | 1 | 14.29% |
| Turtmann | 4 | 1 | 20.00% |
| Unterems | 4 | 1 | 20.00% |
| Varen | 4 | 3 | 42.86% |

c) Questionnaire de l'enquête auprès des conseillères communales

Informations personnelles

Age: Année de naissance : 19.....

Etat civil et situation familiale

| Etat civil | Situation familiale |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> célibataire | <input type="checkbox"/> vivant seule |
| <input type="checkbox"/> mariée | <input type="checkbox"/> vivant avec Partenaire/Enfants |
| <input type="checkbox"/> séparée/divorcée | <input type="checkbox"/> vivant avec Parents/Frères et sœurs |
| <input type="checkbox"/> veuve | |

Combien d'enfants avez-vous ?

[] Aucun

[] Enfant/s de 7 à 16 ans

[] Enfant/s jusqu'à 6 ans

[] Enfant/s de plus de 16 ans

Profession/Taux d'occupation :

| Profession | Taux d'occupation | jusqu'à 25% | jusqu'à 50% | jusqu'à 75% | jusqu'à 100% |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Employée/Fonctionnaire | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Cadre/Dirigeante | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Indépendante/Profession libérale | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Femme au foyer/Mère | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sans activité | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Où se trouve la commune dans laquelle vous exercez votre mandat politique ?

| Oberwallis | Bas-Valais |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Région Goms | <input type="checkbox"/> Région de Sierre |
| <input type="checkbox"/> Région Brig-Aletsch | <input type="checkbox"/> Région de Sion |
| <input type="checkbox"/> Région Visp/Westl. Raron | <input type="checkbox"/> Région de Martigny |
| <input type="checkbox"/> Région Leuk | <input type="checkbox"/> Région de Monthey-St.-Maurice |

Mandat politique en tant que :

- Présidente de commune
- Vice-présidente de commune
- Conseillère communale

Conseillère communale depuis (première fois) : L'année : 19.....

Domaine de responsabilités actuel (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Administration/Personnel | <input type="checkbox"/> Formation/Ecoles |
| <input type="checkbox"/> Finances | <input type="checkbox"/> Culture/Jeunesse/Sports |
| <input type="checkbox"/> Economie | <input type="checkbox"/> Fonction publique |
| <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> Construction/Bâtiment |
| <input type="checkbox"/> Police | <input type="checkbox"/> Environnement/Agriculture/Forêts |
| <input type="checkbox"/> Feu | <input type="checkbox"/> Planification |
| <input type="checkbox"/> Protection civile | <input type="checkbox"/> Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Social/Santé | |

Dans quels commissions/comités/groupes de travail/etc. êtes-vous déléguée comme conseillère communale ? ---
réponse ouverte

Quelles activités politiques aviez-vous avant votre mandat communal et aujourd'hui (plusieurs réponses possibles) ?

Infrastructure/Organisation du travail

Par mois, à combien de séances/réunions/activités de représentation prenez-vous part dans votre travail communal ?

- [.....] Séances du Conseil communal
- [.....] Commissions dans votre domaine propre
- [.....] Associations
- [.....] Activités générales de représentation
- [.....].Autres, à préciser.....

Combien d'heures en moyenne passez-vous par mois pour effectuer les différentes activités liées à votre mandat ? Nombre d'heures par mois :

Dans le cas où vous avez un travail fixe à part le mandat politique : comment (et pour combien de jours par an) est considéré votre travail politique pendant le temps de travail ?

- [Jour] jours de travail payé
- [Jour] jours de travail non payé
- [Jour] jours de vacances
- [Jour] heures supplémentaires
- [Jour] autres, à préciser :

Quel est le montant de votre indemnisation annuelle pour votre travail communal ?

- [Fr.] Total
- Détail : [Fr.] Indemnités pour le mandat/Forfait
- [Fr.] Jetons de présence de la commune
- [Fr.] Jetons de présence de commission/s
- [Fr.] Indemnités en espèces
- [Fr.] Frais de représentation
- [Fr.] Indemnités en nature : abonnement, etc. (valeur estimée)
- [Fr.] Autres, à préciser :

Quelles infrastructures utilisez-vous le plus pour réaliser le travail inhérent à votre mandat ?

- Infrastructures communales (Bureau, Chancellerie, Secrétariat ...)
- Infrastructures sur le lieu de travail
- Infrastructures personnelles (Bureau, PC, Fax, E-Mail....) à la maison
- Infrastructures du parti (Bureau, Secrétariat ...)

Réalisez-vous du travail administratif comme par exemple la correspondance, les PV de séance, les convocations, etc. vous-même ?

- oui
- non
- parfois
- Raison : _____

De quoi auriez-vous besoin pour vous décharger et pour pouvoir rendre votre travail politique plus efficace (plusieurs réponses possibles) ?

- Aide technique des infrastructures communales (Bureau, Moyens comme PC, Fax ...)
- Soutien/Compétence du personnel communal
- Aide à la conduite de séances
- Formation, yc continue, dans des domaines spécifiques (organisation, expression ...)
- Cours d'introduction sur le mandat communal
- autres, à préciser _____

Dans quels domaines pouvez-vous investir moins de temps, ou avez-vous dû vous retirer, depuis que vous avez un mandat politique ?

| Domaine | Réduction | jusqu'à 25% | jusqu'à 50% | jusqu'à 75% | jusqu'à 100% |
|-----------------------|-----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Profession | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Associations/Sociétés | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sport | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Hobbies | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Famille | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Amies, Amis | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Expérience politique

Vos parents sont-ils ou ont-ils été actifs politiquement ?

oui

non

Votre partenaire est-il ou a-t-il été également actif politiquement ?

oui

non

Si oui, de quelle manière ?

| | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Est ou était membre d'un parti | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Exerce ou exerçait une fonction politique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| De façon générale, intéressé par la politique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Quand avez-vous adhéré pour la première fois à un parti politique ?

Année: _____

Hors parti

Avez-vous changé une fois de parti politique ?

Oui

Non

Qui vous a le plus influencée ? [Choisir de 1 à 5, 1 représentant le moins et 5 le plus d'influence]

1 2 3 4 5 Parents

1 2 3 4 5 Partenaire

1 2 3 4 5 Collègues de parti

1 2 3 4 5 Amies, amis, collègues

1 2 3 4 5 Représentantes d'organisations ou de groupes de femmes

1 2 3 4 5 Représentantes ou représentants d'autres organisations, sociétés, syndicats

1 2 3 4 5 Employeur, employeuse

1 2 3 4 5 Autres, à préciser _____

Qu'est-ce qui a motivé votre candidature comme conseillère communale ? --- réponse ouverte

Entourage

Comment se passe votre collaboration/expérience avec les femmes dans le cadre de votre mandat politique ?

excellente

plutôt négative

positive

insatisfaisante

Qui vous soutient le plus dans vos activités communales et de qui désiriez-vous recevoir plus de soutien ? [A gauche, choisir pour chaque personne/instance l'importance du soutien accordé de 1 pour le minimum à 5 pour le maximum. A droite, cocher simplement pour les personnes/instances dont vous souhaiteriez recevoir plus de soutien.]

| J'ai le soutien de: | J'aimerais plus de soutien de: |
|--|--|
| 1 2 3 4 5 Partenaire | <input type="checkbox"/> Partenaire |
| 1 2 3 4 5 Enfants | <input type="checkbox"/> Enfants |
| 1 2 3 4 5 Population | <input type="checkbox"/> Population |
| 1 2 3 4 5 Employeur, employeuse | <input type="checkbox"/> Employeur, employeuse |
| 1 2 3 4 5 Collègues du Conseil | <input type="checkbox"/> Collègues du Conseil |
| 1 2 3 4 5 Parti | <input type="checkbox"/> Parti |
| 1 2 3 4 5 Collègues de parti | <input type="checkbox"/> Collègues de parti |
| 1 2 3 4 5 Représentantes et représentants politiques (Conseil d'Etat, Grand Conseil ...) | <input type="checkbox"/> Représentantes et représentants politiques (Conseil d'Etat, Grand Conseil ...) |
| 1 2 3 4 5 Conseillères, conseillers d'autres communes | <input type="checkbox"/> Conseillères, conseillers d'autres communes |
| 1 2 3 4 5 Associations féminines | <input type="checkbox"/> Associations féminines |
| 1 2 3 4 5 Infrastructures communales (Secrétariat, Personnel....) | <input type="checkbox"/> Infrastructures communales (Secrétariat, Personnel....) |
| 1 2 3 4 5 Amies, amis | <input type="checkbox"/> Amies, amis |
| 1 2 3 4 5 Réseau | <input type="checkbox"/> Réseau |

A votre avis quelles sont les personnes/instances les plus à même de soutenir/conseiller une personne qui commence un mandat politique (plusieurs réponses possibles) ?

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> Partenaire |
| <input type="checkbox"/> Enfants |
| <input type="checkbox"/> Population |
| <input type="checkbox"/> Employeur, employeuse |
| <input type="checkbox"/> Collègues du Conseil |
| <input type="checkbox"/> Parti |
| <input type="checkbox"/> Collègues de parti |
| <input type="checkbox"/> Représentantes et représentants politiques (Conseil d'Etat, Grand Conseil ...) |
| <input type="checkbox"/> Conseillères, conseillers d'autres communes |
| <input type="checkbox"/> Associations féminines |
| <input type="checkbox"/> Infrastructures communales (Secrétariat, Personnel....) |
| <input type="checkbox"/> Amies, amis |
| <input type="checkbox"/> Réseau |

Pensez-vous être acceptée par vos collègues masculins ?

- oui partiellement
 non

Vous sentez-vous prise au sérieux ?

- oui partiellement
 non

Quel réseau aimeriez-vous améliorer (plusieurs réponses possibles) ?

- Réseau interne au parti Réseau thématique
 Réseau au-dessus des partis Réseau intercommunal
 Réseau des femmes Autre :

Si vous avez des enfants, qui s'en occupe le plus souvent (une seule réponse possible) ?

- Partenaire et moi-même ensemble
 Moi-même seule la plupart du temps
 Mon partenaire seul la plupart du temps
 D'autres membres de la famille
 Amies, amis, connaissances
 Personne rémunérée pour cela (crèche, maman de jour ...)
 autre: _____

Activité politique

Existe-t-il dans votre commune une stratégie et des objectifs qui vont au-delà d'une législature ?

- oui partiellement
 non

Etes-vous en accord avec cette stratégie et ces objectifs ?

- oui partiellement
 non

Cette stratégie et ces objectifs vous sont-ils utiles pour conduire vos activités ?

- oui partiellement
 non

Est-ce que les préoccupations des femmes et des familles y sont prises en compte ?

- oui partiellement
 non

Est-ce que votre travail au sein des instances communales correspond à votre personnalité et vos souhaits ?

- oui partiellement
 non

Comment expliquez-vous que les femmes s'investissent moins en politique que les hommes ?

[Choisir de 1 pour le moins à 5 pour le plus]

- 1 2 3 4 5 La politique est considérée comme une affaire d'hommes
- 1 2 3 4 5 Fondement historique
- 1 2 3 4 5 Manque de soutien des femmes entre elles
- 1 2 3 4 5 Manque d'intérêt politique des femmes
- 1 2 3 4 5 Manque de confiance en soi des femmes
- 1 2 3 4 5 Exemples d'échecs de politiciennes suisses
- 1 2 3 4 5 Manque de temps pour des raisons familiales
- 1 2 3 4 5 La famille encourage prioritairement les hommes
- 1 2 3 4 5 Manque ou insuffisance de la formation et formation continue des femmes
- 1 2 3 4 5 Autre, à préciser :

Avez-vous un modèle dans votre action politique ?

- modèle féminin
- modèle masculin
- modèle féminin mais aussi masculin
- pas de modèle

Avez-vous été interpellée de manière privée ou sur des sujets privés dans le cadre de vos activités de conseillère communale ?

- souvent
- rarement

Les gens suivent-ils les procédures en vigueur lorsqu'ils s'adressent à vous pour vous demander quelque chose ?

- souvent
- rarement

Avez-vous reçu des téléphones dans le but de vous influencer dans vos décisions politiques ?

- souvent
- rarement

Expérience personnelle

Est-ce qu'il est tenu compte de vos activités familiales dans votre travail de conseillère communale ?

| | Oui | Non |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Temps de séances | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Réunions le week-end | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Activités de représentation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Vacances scolaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres, à préciser: _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous vous remémorez votre engagement politique au conseil communal, quelles raisons parmi les critères suivants ont motivé votre choix ?

| Critères ? | Beau-coup | Plutôt beau-coup | Plutôt peu | Très peu | Pas pris en compte |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Bon réseau politique | <input type="checkbox"/> |
| Soutien de groupes ou organisations de femmes | <input type="checkbox"/> |
| Aspect positif de l'"argument Femme" auprès de la population | <input type="checkbox"/> |
| Travail du parti de plusieurs années | <input type="checkbox"/> |
| Soutien du parti | <input type="checkbox"/> |
| Acquisition de compétences professionnelles | <input type="checkbox"/> |
| Réseau informel par la profession | <input type="checkbox"/> |
| Soutien de l'employeur, l'employeuse, des associations professionnelles | <input type="checkbox"/> |
| Connaissance publique de votre personne | <input type="checkbox"/> |
| Prestige et fait d'être connue | <input type="checkbox"/> |
| Travail au sein d'organisations culturelles et d'utilité publique | <input type="checkbox"/> |
| Soutien de l'entourage privé | <input type="checkbox"/> |
| Implication dans la commune politique | <input type="checkbox"/> |
| Remarques: | | | | | |

Qu'est-ce qui vous plaît plus particulièrement dans votre activité de conseillère communale (plusieurs réponses possibles) ?

- Participation/organisation active à la commune
- Assumer des responsabilités
- Rencontrer des gens animés des mêmes aspirations
- Mettre en œuvre/réaliser ses propres idées politiques
- Construire et entretenir un réseau
- Utiliser ses compétences intellectuelles, relever des défis
- Etre au centre des décisions et des activités
- Promouvoir l'égalité en faveur des femmes
- Tâche intéressante et variée
- Travailler pour une meilleure qualité de vie et environnement de travail
- Etre dans le cours des choses
- Autres, à préciser _____

Quelles sont les plus grandes difficultés rencontrées en tant que conseillère communale (plusieurs réponses possibles) ?

- Créer les contacts, le réseau
- Entretenir les contacts, le réseau
- Travailler ensemble dans le cadre du conseil communal
- Débat/rumeur autour du conseil communal
- Manque de volonté du conseil communal pour appliquer une gestion moderne
- Etre exposée, critiquée
- Peu de retours positifs
- Trop peu d'estime du travail réalisé
- Décisions trop politiques et non réalistes
- Désintérêt de la population
- autres, à préciser: _____

Avec quels arguments est-ce que vous encourageriez/motiveriez les femmes à s'engager au niveau communal ? --- réponse ouverte

Est-ce que vous allez vous représenter pour continuer votre engagement politique ?

- oui
- pas encore décidée
- non

Si non, pouvez-vous en mentionner les raisons ?

- raisons personnelles
- raisons professionnelles
- raisons familiales
- autres, à préciser _____

Si oui, pouvez-vous également en mentionner les raisons ? --- réponse ouverte

d) Mesures à l'attention des partis

Voici, comme nouvelle base de travail, le catalogue de mesures pour une meilleure intégration des femmes déjà présenté aux partis politiques :

| | |
|---|---|
| Direction du parti | Elle manifeste clairement que non seulement elle souhaite une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux, mais qu'elle met en place des mesures concrètes. |
| Base du parti | Actuellement, les femmes membres d'un parti constituent souvent une petite minorité. Une propagande ciblée peut inciter les femmes à adhérer à un parti. |
| Textes fondamentaux | Les textes fondamentaux, tels que ceux définissant les orientations fondamentales du parti, les structures hiérarchiques et les règles internes, sont examinés pour en éliminer toute disposition établissant ou pouvant justifier, une discrimination à l'égard des femmes. |
| Programmes des partis | Lors de l'établissement de leurs programmes, les partis veillent de façon particulière à prendre en compte le principe de l'égalité entre femmes et hommes, sur la base d'un partenariat actif fondé sur une reconnaissance de leur différence et de leur complémentarité. |
| Discussion de principe | Pour que la promotion de l'égalité entre femmes et hommes soit reconnue comme une tâche importante et soutenue également par les hommes, une discussion approfondie est nécessaire à tous les niveaux du parti. L'objectif de cette discussion intensive est d'adopter des mesures concrètes. |
| Adapter la vie quotidienne du parti aux besoins des femmes | Des séances fixées à des heures qui soient compatibles avec la vie familiale, des structures d'accueil pour les enfants lors de grandes manifestations, un langage non sexiste qui non seulement intègre les femmes, mais les interpelle, des modes de travail axés sur une équipe, la possibilité du job-sharing (par exemple des co-présidences), etc. facilitent la vie politique des femmes (et des hommes). |
| Questions féminines et d'égalité | Chaque fois que le parti aborde un thème, il doit systématiquement en examiner les aspects relatifs aux femmes et à l'égalité, surtout lorsqu'il s'agit d'élaborer le programme du parti. |
| Catalogue des mesures | Toute décision relative à la promotion féminine doit être axée sur sa mise en œuvre : comment traduire les mots en actions ? Un catalogue de mesures doit en tout cas contenir un état de la situation, un objectif clairement formulé, des mesures concrètes ainsi que des mécanismes de contrôle et d'adaptation à long terme. |
| Déléguée aux questions féminines | La réalisation d'une tâche politique de longue haleine nécessite un travail continu et rémunéré, qui devrait faire l'objet d'un mandat attribué à une déléguée aux questions féminines. Celle-ci ne doit pas tout faire toute seule. Son rôle est d'assurer une permanence, de veiller à la coordination, d'aménager un réseau de contacts, de faire fonction de conscience interne. Cette structure féminine aura pour objectifs et fonctions de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ constituer un lieu de débat pour les problèmes rencontrés par les femmes dans le parti ▪ organiser des activités de base visant à rendre les femmes conscientes de leurs droits civils et politiques et de l'importance et des effets de leur participation active à la vie politique ▪ préparer les femmes à prendre part aux consultations électorales ▪ former des femmes à se présenter aux élections locales, cantonales et nationales ▪ constituer des réseaux d'appui aux femmes candidates aux élections, puis aux élues |
| Mise en place d'une commission de l'égalité | Une telle commission devrait impérativement être formée d'hommes et de femmes et ne pas être assimilée à une branche féminine du parti. |
| Faire le point de la situation | Des études périodiques ou des enquêtes par questionnaires permettent de mettre en valeur les expériences féminines et de cerner les problèmes. Elles contraignent aussi |

| | |
|--|--|
| | à prendre position. |
| Politique du personnel | <p>Si l'on entend atténuer la surreprésentation des hommes, il convient de remplacer de manière conséquente par des femmes les hommes qui se retirent. Dès que les femmes seront plus nombreuses à assumer de hautes fonctions, le réservoir de femmes qualifiées deviendra de plus en plus important.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si les partis entendent réellement promouvoir la femme en politique, ils doivent s'adresser aux femmes : en tant que membres du parti, que candidates (législatif, exécutif, instance judiciaire) et qu'électrices |
| Les femmes en tant que membres du parti | <p>C'est le programme politique, mais aussi la manière dont le parti planifie les carrières qui rendent la participation attrayante pour les femmes. Les femmes doivent sentir qu'on ne voit pas seulement en elles des organisatrices de manifestations mondaines et de kermesses ou des rédactrices de procès-verbaux, mais des collègues à part entière qui vont participer à la définition de la politique du parti et qu'on prend suffisamment au sérieux pour leur confier des responsabilités.</p> <p>Les femmes doivent pouvoir profiter d'une formation dans le cadre du parti afin d'être préparées à l'exercice d'un mandat politique.</p> |
| Que faire concrètement ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ recruter de nouvelles membres ▪ s'adresser directement aux femmes ▪ créer des contacts entre les nouvelles membres et les personnalités en vue du parti ▪ créer des cellules féminines, des groupes de travail féminins au sein du parti ▪ mettre l'égalité des sexes à l'ordre du jour ▪ discuter certains aspects de l'égalité des sexes dans le travail au sein du parti ▪ fixer des quotas à atteindre pour la représentation des femmes dans les organes du parti et sur les listes ▪ élire des femmes aux postes importants du parti ▪ proposer des femmes pour les sièges offerts aux partis (dans les commissions, les tribunaux, etc.) |
| Les femmes en tant que candidates | <p>On trouve aujourd'hui des femmes prêtes à s'investir en politique, qui veulent se porter candidates, qui veulent être élues. Pourtant, pour bien des femmes, il n'est pas évident de se porter candidate à un mandat et encore moins à un mandat à l'échelon cantonal. Les partis doivent donc s'adresser directement aux femmes et les encourager.</p> <p>Quand enfin les femmes sont prêtes à poser leur candidature, il faut passer à l'étape de la nomination. Pour les élections législatives, le moyen le plus simple et le plus sûr consiste à réserver un minimum de lignes aux femmes sur les listes et à les inscrire en bonne place.</p> <p>Les femmes doivent être soutenues pendant la campagne par un groupe de supporters critique et encourageant à la fois. Les partis doivent organiser une véritable campagne féminine qu'ils soutiennent financièrement et moralement.</p> |
| Que faire concrètement ? | <ul style="list-style-type: none"> ▪ inviter suffisamment tôt les femmes à entrer en lice ▪ proposer des candidatures féminines ▪ respecter les quotas pour la composition des listes ▪ inscrire les femmes en bonne place sur les listes (p. ex. candidates sortantes, candidats sortants, nouvelles candidates, nouveaux candidats/placer les femmes en tête de liste/cumuler les noms des candidates) ▪ donner aux femmes la possibilité, en leur accordant un budget, de mener leur propre campagne ▪ constituer un comité électoral féminin qui mette des stratégies au point ▪ soutenir ouvertement les candidatures féminines ▪ aider les candidates pendant la campagne (garderie pour les enfants, escorte pour les soirées électorales, etc.) ▪ faire de la politique de l'égalité et de la promotion de la condition féminine des thèmes de la campagne ▪ préparer les novices aux apparitions en public en leur dispensant une formation spécifique (sur les thèmes politiques et sur l'attitude à adopter face aux médias) ▪ déléguer autant de femmes que d'hommes aux entretiens avec les médias |
| Les femmes en tant qu'électrices | <p>La manière la plus crédible de s'adresser aux électrices, c'est de concrétiser après les élections les promesses faites avant. Les partis devraient tenir compte, même entre deux échéances électorales, de la situation des femmes dans la société. Ils devraient veiller à se montrer crédibles et convaincants au quotidien et à promouvoir ouvertement la femme au sein du parti et à l'extérieur.</p> |

Sources : A vos marques – Mesdames – partez ! Berne, Commission cantonale pour les questions féminines, Bureau Cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, 1993. 30p. / Femmes au Parlement ! Berne, Commission fédérale pour les questions féminines, 1994. 53p. / Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie / Politique, adopté par le Conseil interparlementaire. Genève, Union interparlementaire, 1994. 34p.